

OAI INFO 2013 N°78

BULLETIN D'INFORMATION TRIMESTRIEL

ÉDITION SPÉCIALE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE OAI 24/10/2013 ESCH-SUR-ALZETTE RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'OAI 2012-2013

EDITORIAL

Etat des lieux de nos priorités et perspectives



© Eric Chenal

Le **dynamisme de notre secteur** est illustré, entre autres, par la progression de l'effectif des bureaux OAI établis au Luxembourg, qui approche les 4200 employés. Le nombre de membres de l'OAI a augmenté de 7% pendant l'exercice écoulé et passe à 1512 personnes. L'inscription des stagiaires architectes à l'OAI a presque doublé en un an.

Grâce à l'**engagement de nombreux membres de l'OAI**, l'Ordre a su assurer ses missions légales, professionnelles et culturelles, notamment dans les dossiers suivants :

- * Les premiers outils développés par le groupe de travail «**Collaboration entre membres OAI**» ont été publiés sur le site www.oai.lu et présentés lors d'une séance d'information le 24 septembre 2013 pour les gérants de bureaux. Ce dossier constituera une des priorités du prochain exercice.
- * Les propositions quant à l'**amendement de la loi OAI** ont été accueillies favorablement par le Ministère des Classes moyennes, et ce dossier est en cours de finalisation.
- * Les travaux pour la **Cellule de facilitation relative aux autorisations dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement (CFUE)** auprès du Département à la Simplification Administrative (DSA) se sont poursuivis, et l'application web «guide des procédures en matière d'urbanisme et d'environnement» est actuellement présentée aux différentes administrations.
- * La **10^{ème} édition du Guide OAI Références 2014** a été publiée en septembre 2013 et présentée sur nos stands à la Semaine Nationale du Logement et à la Foire d'Automne.
- * Le **Festival des Cabanes SNJ / OAI** a connu un beau succès : 94 équipes, soit **plus de 500 jeunes**, se sont inscrites pour participer au concours. L'exposition au Ellergronn à Esch-sur-Alzette a touché un large public avec plus de 3000 visiteurs.

Afin de renforcer le respect des droits d'auteur des concepteurs et d'améliorer la communication entre la presse et nos professions, le Conseil de Presse et l'OAI ont organisé en juin 2013 la **3^{ème} Journée OAI «Presse, Médias / Architecture, Ingénierie, Urbanisme»**.

- * Les résultats de l'enquête auprès des membres sur l'**export** ont amené le Conseil de l'Ordre à relancer le groupe de travail OAI ad hoc et à intensifier les contacts avec les différents intervenants afin d'instaurer un réseau «Export du secteur de la construction luxembourgeois».

Les **propositions de l'OAI dans le cadre des élections législatives 2013** ont été transmises aux différents partis politiques en lice. Un encart reprenant les réponses des partis à nos préoccupations se trouve au centre du présent bulletin.

Après la constitution du nouveau gouvernement, nous étudierons l'accord de coalition afin de nous assurer de la **prise en compte de nos propositions**, notamment celles qui ont recueilli le soutien des partis politiques, et nous approcherons les ministres en charge des dossiers qui nous touchent tout particulièrement.

Vous souhaitant bonne lecture du présent rapport, nous restons à l'**écoute de vos réactions ou appréciations sur le travail réalisé** et vos suggestions à intégrer aux tâches de l'Ordre.

INSERTION :

élections législatives 2013
En annexe de ce bulletin, vous trouverez les **réponses des partis politiques à nos préoccupations**.

SOMMAIRE

PAGE

A.		PAGE
	CONSEIL DE L'ORDRE / COMITE DES ARCHITECTES / COMITE DES INGENIEURS-CONSEILS ASSISTES PAR LES COMMISSIONS/GROUPES DE TRAVAIL OAI	4
1.	Missions du secteur public	4
1.1.	Contrats-types architectes pour les secteurs étatique et communal	4
1.2.	Contrats-types ingénieurs-conseils pour les secteurs étatique et communal	5
1.3.	Contrats-types aménagement communal (PAP, PAG, ...)	5
1.4.	Attribution des marchés publics de services d'architectes et d'ingénieurs-conseils (IC)	5
1.5.	Contrat-type coordination-pilotage / Project management	8
1.6.	Contrats-types ingénieurs-conseils Ponts et Chaussées	8
1.7.	Contrat-type mission coordination sécurité chantier	8
1.8.	Taux horaires approuvés par l'Etat luxembourgeois pour la rémunération en régie de prestation d'architecte et d'ingénieur pour le secteur public	8
2.	Missions du secteur privé	8
2.1.	Contrat-type architecte, recommandation pour le secteur privé	8
2.2.	Contrat-type ingénieur, recommandation pour le secteur privé	8
2.3.	Contrat-type architecte d'intérieur, recommandation pour le secteur privé	8
2.4.	Recommandation d'un contrat-type en matière de certificat de performance énergétique pour les bâtiments d'habitation	9
2.5.	Recommandation d'un contrat-type en matière de certificat de performance énergétique pour les bâtiments fonctionnels	9
3.	Cadre légal	9
3.1.	Législation européenne	9
3.2.	Loi du 2 septembre 2011 sur le droit d'établissement	9
3.3.	Loi et règlements grand-ducaux d'application du 28 juillet 2011 concernant l'aménagement communal et le développement urbain (ACDU)	10
3.4.	Loi du 24 octobre 2007 portant création d'un congé individuel de formation	11
3.5.	Déontologie	11
3.6.	Définition des missions connexes, leur intégration à l'OAI et concertation avec les associations en question	11
3.7.	Ministère des Classes Moyennes : Amendement de la loi OAI	12
3.8.	Régimes de responsabilité en matière de construction	12
3.9.	Règlement grand-ducal « performance énergétique des bâtiments fonctionnels »	12
3.10.	Règlement grand-ducal « performance énergétique des bâtiments d'habitation »	13
3.11.	Régime d'aides pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies	13
3.12.	Législation/réglementation accessibilité des lieux ouverts au public	13
3.13.	Loi du 13 mai 2008 sur le statut unique	13
3.14.	Législation en matière de logement : Pacte Logement, Paquet Logement, Pacte Climat	14
3.15.	Loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés	14
3.16.	Législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs (Travailleurs Désignés)	14
3.17.	Cadre de qualification luxembourgeois	14
3.18.	Eurocodes	14
3.19.	Loi du 29 mars 2013 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales	15
3.20.	Veille législative / Avis de l'Ordre concernant des projets de texte législatif	15
4.	Promotion de la profession	15
4.1.	Bauhärepräis OAI 2012	15
4.2.	Audience au Palais Grand-Ducal par Son Altesse Royale le Grand-Duc pour les nouveaux membres obligatoires et facultatifs de l'OAI.	16
4.3.	Promotion dans les ordres nationaux	16
4.4.	Portail Internet de l'OAI : www.oai.lu	16
4.5.	Bulletin d'information OAI	16
4.6.	Présence de nos professions et de l'OAI dans la presse et les médias	17
4.7.	Affiches OAI	17
4.8.	Foire de l'Etudiant 15-16/11/2012	17
4.9.	Urban Living Differdange 12-14/04/2013	17
4.10.	Oeko-Foire 27-29/09/2013	18
4.11.	Semaine nationale du Logement du 27-30/09/2013	18
4.12.	Foire d'automne du 12-20/10/2013	18
4.13.	Guide OAI 2014 Références Architectes et Ingénieurs-Conseils	18
4.14.	Plaquette de présentation de l'OAI	20
4.15.	Dépliant « Construire : de l'idée à la réalisation avec votre architecte / ingénieur-conseil »	20
4.16.	Campagne sur les professions d'ingénieurs-conseils	20
4.17.	Brochure OAI sur les architectes d'intérieur	20
4.18.	Brochures OAI Energiepass	20
4.19.	Service National de la Jeunesse / OAI : «Festival des Cabanes» 2013	20
4.20.	Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie (FAI)	21
4.21.	LuxREAL : Real Estate Association of Luxembourg asbl	21
4.22.	Publication dans la revue adato	22
4.23.	Publication dans la Revue technique	22
4.24.	EUROKA	22
4.25.	L'architecture et l'ingénierie dans les médias	22
4.26.	Editus	23
4.27.	Yellow.lu	23
4.28.	Carte de membres OAI annuelles	23
4.29.	Collaboration avec l'ONT (Office National de Tourisme)	23
4.30.	Collaboration avec l'ULC (Union Luxembourgeoise des Consommateurs)	24
4.31.	Journées d'information dans l'enseignement secondaire	24
4.32.	Tables rondes «Les lundis de l'OAI»	25
4.33.	Base de données de réalisations de membres OAI	25
4.34.	Fête des Familles OAI	25
4.35.	Veille de la Fête Nationale au Forum da Vinci	25
4.36.	Les Bistrots du Jeudi	25
4.37.	Newsletter «Culture for friends»	26
5.	Action politique et concertations diverses	26
5.1.	Propositions OAI dans le cadre des prochaines élections législatives	26
5.2.	Export des membres de l'OAI	26

	PAGE	
5.3.	Ministère des Classes Moyennes	27
5.4.	Ministère du Développement durable et des Infrastructures	27
5.5.	Ministère du Logement	28
5.6.	Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur	28
5.7.	Ministère de l'Intérieur	28
5.8.	Ministère de la Culture	28
5.9.	Administration de la Gestion de l'Eau	29
5.10.	Administration des Bâtiments Publics	30
5.11.	Administration des Ponts et Chaussées	30
5.12.	Commission des Soumissions	30
5.13.	Syvicol	30
5.14.	Circulaires aux administrations communales	30
5.15.	«Cellule indépendante - Fusions communales» du Ministère de l'Intérieur	31
5.16.	Administration du Cadastre et de la Topographie (ACT)	31
5.17.	Ministère d'Etat / Département de la Simplification administrative	31
5.18.	Institut Luxembourgeois de la Normalisation, de l'Accréditation, de la Sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)	31
5.19.	Portail et «Code» de la Construction	32
5.20.	Inspection du Travail et des Mines (ITM)	32
5.21.	Administration de l'Environnement (AEV)	32
5.22.	Service National de la Sécurité dans la Fonction Publique	32
5.23.	Ministère de l'Education Nationale	32
5.24.	Fédération des Travailleurs Intellectuels Indépendants (FTI)	33
5.25.	Médiatrice du Grand-Duché du Luxembourg	33
5.26.	Aluseau	34
5.27.	Service de la Sécurité Alimentaire du Ministère de la Santé	34
5.28.	Statec	34
5.29.	Conseil des Architectes d'Europe (CAE)	34
5.30.	European Federation of Engineering Consultancy Associations (EFCA)	34
5.31.	Fédération Internationale des Ingénieurs-Conseils (FIDIC)	35
5.32.	European Network of Architects' Competent Authorities (ENACA)	35
5.33.	CRTI-B	35
5.34.	Centre de Recherche Public Henri Tudor (CRP-HT)	35
5.35.	Association des Coordinateurs de Sécurité et de Santé Luxembourg asbl (ACSSL)	36
5.36.	Chambre des Métiers	36
5.37.	Société Nationale des Habitations à Bon Marché	36
5.38.	Assureurs / courtiers	36
5.39.	Réunion annuelle des Présidents honoraires et des membres fondateurs de l'Ordre	36
5.40.	Concertation avec la Chambre de Commerce au sujet de l'affiliation induite des personnes morales, membres OAI, auprès de ladite chambre	37
5.41.	Chambre des Experts	37
5.42.	myenergy	37
5.43.	energieagence	37
5.44.	Bureaux de contrôle / Organisme de Contrôle agréés	38
5.45.	Conseil National de la Construction Durable (CNCD)	38
5.46.	Centre de Médiation Civile et Commerciale (CMCC)	38
5.47.	Neobuild et IFSB	38
5.48.	Publication «Raum für Kinder»	38
6.	Amélioration des prestations	39
6.1.	Formation continue OAI / CRP-Henri Tudor	39
6.2.	Séminaires	39
6.3.	Séances d'information / Conférences	39
6.4.	Collaboration entre membres OAI	42
6.5.	Projet de BTS « Infrastructures et Bâtiments » au Lycée Josy Barthel de Mamer	42
6.6.	Table ronde «Formations pour le secteur de la Construction»	42
6.7.	Université du Luxembourg	43
6.8.	Collaboration avec la Banque et Caisse de l'Etat (BCEE) et Grant Thornton Weber & Bontemps	43
6.9.	Architect@Work 23-24/04/2014	44
6.10.	Voyages d'études OAI	44
6.11.	Documentation OAI	44
6.12.	Newsletter OAI pour les membres	44
6.13.	Contrat de mise à disposition temporaire de collaborateur(s) dédié(s)	45
6.14.	Nouvelles circulaires / notes professionnelles pour les membres	45
B.	SERVICES ET TRAVAUX REALISES PAR LE SECRETARIAT DE L'OAI	46
1.	Plate-forme qui gère les travaux du Conseil, des Comités, des commissions, des groupes de travail, des délégations et des affiliations de l'OAI	46
2.	Centre d'information et de documentation pour les membres	46
3.	Centre d'information et de documentation pour le public (maîtres d'ouvrage en général)	46
4.	Gestion administrative du tableau de l'Ordre	46
5.	Etablissement de certificats et d'attestations d'inscriptions	46
6.	Gestion administrative des dossiers d'inscription au Tableau de l'Ordre	46
7.	Gestion dossiers litiges (maître d'ouvrage / membre et membre / membre)	47
8.	Gestion des délégations et affiliations nationales et internationales de l'Ordre	47
9.	Gestion financière générale, recouvrement des cotisations	48
10.	Gestion des activités de promotion de l'Ordre	48
11.	Secrétariat de la Fédération des Travailleurs Intellectuels indépendants	48
12.	Secrétariat du groupe de travail Euroka «Coopération transfrontalière»	48
13.	Forum da Vinci : nouveau siège ALIAI / ALI / OAI / tema.lu	48
14.	L'équipe du secrétariat OAI	48
C.	ANNEXES : DONNÉES STATISTIQUES OAI AU 30/09/2013	49
1.	Répartition des bureaux d'architectes suivant leur effectif	49
2.	Répartition des bureaux d'ingénieurs-conseils suivant leur effectif	50
3.	Répartition des personnes physiques, membres obligatoires, suivant leur nationalité	51
4.	Répartition des personnes morales, membres obligatoires, siège à Lux., suivant leur forme juridique	51
5.	Tableau de l'Ordre	52

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE OAI 24/10/2013, 17H30, LYCÉE BEL-VAL

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'OAI POUR L'EXERCICE 2012-2013

En complément de notre site Internet www.oai.lu, des newsletters, des circulaires, du bulletin OAI, des insertions OAI dans la *revue adato*, dans la *Revue Technique* et des envois ponctuels, le présent rapport d'activités constitue un **résumé des actions principales** de l'Ordre suivant une **présentation thématique**.

Le secrétariat de l'Ordre a notamment assuré la gestion des activités ci-après :

A. CONSEIL DE L'ORDRE / COMITE DES ARCHITECTES / COMITE DES INGENIEURS-CONSEILS ASSISTES PAR LES COMMISSIONS/GROUPES DE TRAVAIL OAI

Considération préliminaire :

134 membres de l'OAI sont actifs de manière **bénévole** au sein des commissions, groupes de travail, délégations et affiliations de l'OAI. **La liste actuelle à ce sujet est disponible sur le site www.oai.lu rubrique « l'oai » => « liste des commissions, gt, délégations ».**

Lors des **260 réunions** dont

17 réunions du Conseil de l'Ordre,

5 réunions du Comité de la Section des Architectes

dont 1 réunion du Comité élargi

3 réunions du Comité de la Section des Ingénieurs-Conseils,

86 réunions des commissions / groupes de travail au secrétariat de l'OAI,

149 réunions officielles,

sans compter :

- ▶ une vingtaine de réunions concernant la finalisation du Forum da Vinci,
- ▶ les nombreuses réunions des représentants de l'Ordre au sein de diverses commissions dans le cadre des délégations et des affiliations de l'OAI, de la Section des Architectes et de la Section des Ingénieurs-Conseils,
- ▶ ainsi que les diverses réunions du secrétariat de l'OAI,

les thèmes prioritaires suivants ont été traités depuis octobre 2012 :

1. MISSIONS DU SECTEUR PUBLIC

Le secrétariat de l'Ordre se tient à votre disposition pour toute question relative à l'application des contrats, qui sont disponibles dans l'espace membres du site www.oai.lu à la rubrique «contrats-types» => «contrats secteur public».

1.1. CONTRATS-TYPES ARCHITECTES POUR LES SECTEURS ÉTATIQUE ET COMMUNAL

* Etat

Un courrier a été adressé le 22 juin 2012 au **Directeur de l'Administration des Bâtiments Publics (ABP) Jean LEYDER** précisant la position de l'Ordre sur les dernières propositions présentées par le **Ministre du Développement Durable et des Infrastructures Claude WISELER** le 12 octobre 2011 sur le dossier des contrats-types Etat en négociation.

Après étude de la réponse du 27 septembre 2012 de **Jean LEYDER** par le groupe de travail OAI ad hoc, l'OAI a **indiqué au Ministre Claude WISELER** le 15 novembre 2012 **son accord sur la proposition d'honoraires du 12 octobre 2011**, sous réserve que quelques dispositions essentielles proposées dans le courrier du 22 juin 2012 soient introduites dans le texte définitif.

Afin de présenter ce dossier au Conseil de Gouvernement, **Claude WISELER** a demandé à l'ABP d'évaluer l'impact de cette proposition d'honoraires pour les projets retenus dans le programme pluriannuel 2013-2016. L'ABP met également à jour les clauses particulières de ces contrats-types.



CONSEIL DE L'ORDRE

Président : Bob STROTZ, architecte

Vice-président :

Andrea DE CILLIA, ingénieur-conseil

Secrétaire général :

Thierry CRUCHTEN, architecte

Trésorier :

Marc FEIDER, ingénieur-conseil

Membres :

Sala MAKUMBUNDU, architecte

Max VON ROESGEN, architecte

Jacques WEYLAND, ingénieur-conseil

Administration :

Pierre HURT, directeur

Yann JEGU, chargé de missions

Présidents honoraires :

Chrëscht KLEIN, architecte

Jean HERR, architecte

Martin LAMMAR, architecte

Vice-présidents honoraires :

Florent SCHROEDER, ingénieur-conseil

Mike GOBLET, ingénieur-conseil

Gaston FLESCH, ingénieur-conseil

COMITÉ DE LA SECTION DES ARCHITECTES

Président : Bob STROTZ

Secrétaire général : Thierry CRUCHTEN

Trésorier : Max VON ROESGEN

Membre : Sala MAKUMBUNDU

Membres cooptés :

Tom BEILER, Christiane BESCH,

Albert GOEDERT, Christine MULLER,

Gittou MULLER, Yvore SCHILTZ,

Jean-Claude WELTER, Steve WEYLAND

Présidents honoraires :

Chrescht KLEIN

Jean HERR

Martin LAMMAR

COMITÉ DE LA SECTION DES INGENIEURS-CONSEILS

Président : Andrea DE CILLIA

Secrétaire général : Jacques WEYLAND

Trésorier : Marc FEIDER

Membres cooptés :

Gilles CHRISTNACH, Maja DEVETAK,

Marcel HETTO, Marc JUNCKER,

Tanja LAHODA, Michel RUPPERT,

Frank WEYDERT, Robert WILMES,

Dany WINBOMONT, Chantal ZEYEN

Présidents honoraires :

Florent SCHROEDER

Mike GOBLET

Gaston FLESCH

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE OAI 2012



FICHE DE TRAVAIL « MARCHÉS PUBLICS »



Ad contrats-types actuellement en vigueur

Plusieurs membres ont rapporté que l'ABP considère que l'établissement d'un PAP fait partie du contrat de base et ne nécessite donc pas de rémunération supplémentaire. L'OAI avait abordé ce point lors de la réunion du 24 janvier 2012.

Cependant, devant de nouveaux exemples en la matière, l'OAI a adressé le 28 mars 2013 un courrier au Directeur de l'ABP **Jean LEYDER** lui demandant de confirmer que cette prestation est bien à rémunérer en sus d'une mission de base.

Dans sa réponse du 15 avril 2013, **Jean LEYDER** indique qu'il considère que pour tout projet dont la phase des autorisations n'est pas encore achevée, tous les dossiers d'autorisation nécessaires à la réalisation de l'ouvrage sont considérés comme faisant partie intégrante du contrat d'architecte et d'ingénieur.

Dans son courrier du 17 octobre 2013, l'OAI a souligné qu'une telle position est indéfendable.

Les missions de l'architecte ou de l'ingénieur sont celles expressément et exhaustivement définies dans son contrat et conformes à l'usage. C'est en fonction de l'étendue des missions que les honoraires correspondants sont établis.

Si des **prestations spéciales**, de surcroît complexes et longues (telles que des études PAP, la découverte d'une pollution du sol ou d'un problème de vice du sol,..) ne figurent pas au contrat, de telles tâches **sont à l'évidence exclues de la mission de l'architecte ou de l'ingénieur.**

* Communes

Dès finalisation du contrat-type architecte pour le secteur étatique, l'opportunité d'une mise à jour du contrat-type pour les communes sera évaluée.

1.2. CONTRATS-TYPES INGÉNIEURS-CONSEILS POUR LES SECTEURS ÉTATIQUE ET COMMUNAL

* Etat

Cf. sous 1.1 Etat.

* Communes

Cf. sous 1.1 Communes.

1.3. CONTRATS-TYPES AMÉNAGEMENT COMMUNAL (PAP, PAG, ...)

Dossier en cours.

1.4. ATTRIBUTION DES MARCHÉS PUBLICS DE SERVICES D'ARCHITECTES ET D'INGÉNIEURS-CONSEILS (IC)

1.4.1. APPLICATION DE LA LOI SUR LES MARCHÉS PUBLICS

La fiche de travail OAI « Législation sur les marchés publics » est un outil offrant une vue d'ensemble et facilitant l'application pratique de cette législation très complexe.

Elle peut être téléchargée sur le site www.oai.lu à la rubrique « publications professionnelles » => « fiches de travail ». Elle est également disponible en version imprimée au secrétariat de l'OAI sur simple demande par mail à oai@oai.lu (version avant la mise à jour des seuils de janvier 2012).

Elle sera mise à jour en janvier 2014 suite à la publication des nouveaux seuils en matière de marchés publics.

1.4.2. MISE À JOUR DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LES MARCHÉS PUBLICS

L'OAI est membre de l'European Federation of Engineering Consultancy Associations (EFCA) et du Conseil des Architectes d'Europe (CAE), ce qui lui permet d'être informé très tôt des mises à jour des directives européennes.

Les représentants du Conseil des ministres européens, de la Commission et du Parlement sont parvenus fin juin 2013 à un accord sur la révision de la directive marchés publics, dans le cadre des négociations du trilogue. Alors que le COREPER (COREPER = Comité des Représentants Permanents (COREPER) des gouvernements, qui prépare le travail du Conseil des ministres européens) a approuvé cette position commune le 17 juillet 2013. La nouvelle directive sera ensuite officiellement approuvée par le Conseil et le Parlement à l'automne.

Elle comporte 3 **avancées majeures** :

- ▶ **l'abandon du critère du prix le plus bas.** Il ne restera que le critère de l'offre économiquement la plus avantageuse, qui pourra tenir compte des aspects économiques, écologiques et sociaux.

SITE WWW.ARCHITECTOUR.LU



- ▶ le **chiffre d'affaire minimal**, qui peut être requis, le cas échéant, par les Etats membres pour permettre la participation aux marchés publics, **sera limité à 2 fois la valeur du marché**. Il s'agissait d'une demande du CAE soutenue par l'OAI, qui a également plaidé auprès des Commissaires européens **Viviane REDING** et **Michel BARNIER**, pour que cette limite tienne compte de la durée du contrat. Michel BARNIER a d'ailleurs confirmé dans un courrier du 9 août 2013 que notre proposition a été retenue.
- ▶ l'**abandon de la période de 3 ans de validité pour les références** à présenter dans le cadre de candidatures pour les marchés publics de services d'architectes et d'ingénieurs. Les maîtres d'ouvrage pourront donc décider de tenir compte de références datant de plus de 3 ans. Il s'agissait d'une action commune des ordres des architectes du BENELUX (Courrier adressé le 5 décembre 2011 à Michel BARNIER).

Ces avis et courriers peuvent être téléchargés sur le site www.oai.lu à la rubrique «accueil» => «bulletin/avis/newsletter oai» => «avis oai».

1.4.3. RÈGLEMENT GRAND-DUCAL DU 10 JUILLET 2011 FIXANT LES RÈGLES RELATIVES AU DÉROULEMENT DES CONCOURS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, D'URBANISME, D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIERIE

Le projet de **manuel sur les concours d'architecture** a été transmis le 5 octobre 2013 au Ministère du Développement Durable et des Infrastructures et au Syvicol afin qu'ils puissent prendre connaissance de ce texte et transmettre leurs éventuelles remarques.

Une version imprimée du manuel ne sera pas réalisée, afin de pouvoir le mettre à jour rapidement. L'Ordre prépare également un **dépliant de présentation** («teaser») imprimé de ce dossier avec les messages principaux.

Pour mémoire : l'Ordre a mis rapidement en œuvre 4 chantiers suite à la publication au Mémorial A n°149 du 22 juillet 2011 (cf. www.legilux.lu) du règlement grand-ducal du 10 juillet 2011 :

- 1 L'établissement d'un **manuel sur les concours d'architecture**
- 2 La **formation des organisateurs de concours** et une **liste de membres proposant leurs services en la matière**
- 3 La **formation des membres de jury**
- 4 Organisation d'une **séance d'information commune** Syvicol / OAI.

1.4.4. COMMISSION OAI « ATTRIBUTION DES MISSIONS A / IC, CONCOURS... »

* Procédures avisées par l'OAI à la demande du commettant

Pendant l'exercice écoulé, la **commission OAI « Attribution des missions A / IC » a avisé 5 règlements de concours**, consultations d'architectes ; procédure préalable à l'approbation par le Conseil de l'Ordre et à la désignation de délégués OAI au sein d'un jury.

4 dossiers ont été amendés et approuvés :

- ▶ le concours d'idées «De Park» du Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique à Ettelbruck. 2 délégués de l'OAI ont été intégrés au jury de ce concours.
- ▶ le concours d'idées restreint de la Ville d'Esch-sur-Alzette relatif à la rénovation de l'école fondamentale 'Brouch' à Esch-sur-Alzette. 2 délégués de l'OAI ont été intégrés au jury de ce concours. Les résultats seront publiés dans le bulletin OAI n°79.
- ▶ la consultation en 2 phases de la Ville de Luxembourg pour la conception et la construction de logements sociaux et pour la conception, la construction et la vente de logements à coûts modérés aux abords de la rue de l'Avenir à Luxembourg-Limpertsberg. 2 délégués de l'OAI ont été intégrés au jury de ce concours.
- ▶ le concours restreint du Fonds Kirchberg à l'attention des architectes et paysagistes en vue de la construction d'immeubles d'appartements et pour la conception paysagère de l'espace public situés dans le Quartier du Kiem Ouest. 2 délégués de l'OAI ont été intégrés au jury de ce concours.

1 dossier a été désapprouvé :

- ▶ le concours d'architecture pour le projet scolaire « beim Schlass » à Bertrange.

ad Concours d'architecture pour le projet scolaire « beim Schlass » à Bertrange

Extrait du courrier adressé en date du 8 février 2013 au Bourgmestre de la Commune de Bertrange :

« (...) L'Ordre accueille de manière très favorable le fait que vous souhaitiez organiser un concours d'architecture pour ce projet.

Le règlement de votre concours a été analysé avec l'objectif de garantir, par l'application des principes généraux de l'OAI pour l'organisation de concours, au commettant comme aux concurrents une réponse équitable à l'investissement qu'ils auront engagé.

VEILLE DE LA FÊTE NATIONALE

22/06/2013



© Marc SCHREINER

Nous vous remercions d'avoir pris en considération nos remarques en ce qui concerne la composition du jury du concours.

Cependant, l'article 246 (1) du règlement grand-ducal du 3 août 2009 portant exécution de la loi du 25 juin 2009 sur les marchés publics dispose que « les pouvoirs adjudicateurs désireux d'organiser un concours conformément aux articles 42 à 45 de la Loi sur les marchés publics font connaître leur intention au moyen d'un avis de concours ».

En outre, selon l'article 7 (2) du règlement grand-ducal du 10 juillet 2011 fixant les règles relatives au déroulement des concours d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'architecture et d'ingénierie, « le pouvoir adjudicateur peut inviter des participants (...). Leurs noms sont rendus publics dans l'avis de concours. ».

Afin de sélectionner au mieux les participants, il est important que ce choix soit effectué par l'ensemble des membres du jury avec leur expertise, plutôt que tous les participants ne soient présélectionnés.

Bien évidemment, le maître d'ouvrage pourra inviter en plus des participants en qui il a particulièrement confiance.

Les conditions seront ainsi réunies pour obtenir un résultat de concours de qualité.

Dans votre intérêt, nous serions heureux que vous décidiez d'appliquer les prescriptions définies judicieusement par la réglementation en vigueur.

Une autre possibilité est la consultation rémunérée avec publication préalable au moment du lancement de cette procédure.

Au vu des points susmentionnés, l'OAI n'est pas en mesure d'approuver votre procédure en l'état. Nous ne pourrions déléguer des membres au pré-jury et au jury que si une publication conformément à l'article 247 du règlement grand-ducal du 3 août 2009 précité est effectuée. (...) »

* Procédures avisées par l'OAI de sa propre initiative

Appel d'offres du SIVEC pour l'agrandissement de la station d'épuration à Schifflange

L'OAI a adressé le 23 janvier 2013 un courrier au SIVEC indiquant qu'outre le fait que ce cahier des charges comporte des incohérences et des clauses contraires aux efforts déployés par l'OAI dans l'intérêt d'une passation de marchés d'architecture et d'ingénierie dans des conditions équitables tant pour le maître d'ouvrage que pour les membres de l'OAI, il ressort de l'analyse de ce document que le cahier des charges comprend des clauses qui sont contraires à la législation/réglementation sur les marchés publics.

Le cahier des charges a été révisé suite à cette intervention, et des réponses ont été apportées à la plupart des points relevés par l'OAI.

Concours d'idées Möllerdall-Bänk de la Regional Initiativ Möllerdall (RIM).

L'OAI a adressé le 4 février 2013 un courrier à la RIM déplorant le fait qu'il n'y avait pas d'honoraires d'élaboration prévus alors que les participants doivent produire à leurs frais une maquette.

En contrepartie du premier prix d'un montant de 4000€, le lauréat du concours transfère tous ses droits, et notamment ses droits d'auteur à RIM asbl.

Il n'a aucune garantie que le suivi de la réalisation des bancs lui soit confié, et aucune rémunération n'est prévue par pièce produite.

1.4.5. CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION DES MISSIONS IC

Afin de mieux structurer les procédures d'attribution des missions d'ingénieurs-conseils, notamment au niveau des critères de sélection des candidats et des critères d'attribution, un groupe de travail OAI en collaboration étroite avec le Comité des Ingénieurs a préparé un vade-mecum à ce sujet qui a été transmis par mail aux membres de l'OAI le 26 janvier 2011.

Une enquête sur l'application de ce vade-mecum a été lancée le 30 janvier 2013 auprès des bureaux d'ingénieurs-conseils, siège au Luxembourg.

Les 6 bureaux ayant répondu n'ont pas rapporté de problèmes particulier à ce sujet.

1.4.6.PRIVATE PUBLIC PARTNERSHIP (PPP)

Pour mémoire : suite à l'attribution d'une première mission par la procédure PPP, nous avons demandé au Ministre du Développement durable et des Infrastructures de relancer le comité d'évaluation en la matière.

1.4.7.CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DU FONDS BELVAL

Pour mémoire : suite à nos négociations avec le Ministère du Développement durable et des Infrastructures et l'Administration des Bâtiments publics quant à la mise à jour des

BULLETIN OAI



contrats-types d'architecte et d'ingénieurs-conseils pour le secteur étatique, le concept détaillé de la maîtrise d'œuvre « architecte / ingénieur génie civil / ingénieur génie technique » sera largement ancré aux nouveaux contrats en élaboration.

Nous estimons que ces contrats donnent une réponse adéquate et satisfaisante à nos points de discussion restés en suspens, de sorte que ces textes pourront être appliqués dans le cadre des futurs projets lancés par le Fonds Belval.

1.5. CONTRAT-TYPE COORDINATION-PILOTAGE / PROJECT MANAGEMENT

L'objectif principal du groupe de travail OAI est d'établir une définition claire :

- ▶ de la mission de coordination-pilotage intégrée au sein de la maîtrise d'œuvre (concepteurs)
- ▶ de la mission de coordination-pilotage / project management («Bauherrenaufgaben»): tâches de suivi et de décision du maître d'ouvrage dans le développement de son projet, maîtrise d'ouvrage délégué (MOD), assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO),...)

Dès finalisation du contrat, le projet sera soumis au CRTI-B en vue de remplacer le contrat-type actuellement en place.

Les travaux en la matière seront relancés sous peu.

1.6. CONTRATS-TYPES INGÉNIEURS-CONSEILS PONTS ET CHAUSSÉES

Pour mémoire : il existe actuellement des lignes de conduite pour l'établissement des contrats d'études de projets de voirie et d'ouvrages d'art qui sont tout à fait adéquates et efficaces pour régler la relation contractuelle entre les membres de l'OAI et l'Administration des Ponts & Chaussées.

1.7. CONTRAT-TYPE MISSION COORDINATION SÉCURITÉ CHANTIER

Pour mémoire : un GT de l'ACSSL est en train de mettre à jour ce contrat-type.

1.8. TAUX HORAIRES APPROUVÉS PAR L'ÉTAT LUXEMBOURGEOIS POUR LA RÉMUNÉRATION EN RÉGIE DE PRESTATIONS D'ARCHITECTE ET D'INGÉNIEUR POUR LE SECTEUR PUBLIC

Le secrétariat OAI a adressé aux membres les taux horaires mis à jour suivant l'indice 775,17, à appliquer aux prestations exécutées à partir du 01/10/2013, même si les prestations sont fournies dans le cadre de contrats signés avec les instances publiques avant cette date.

Le tableau est disponible sur www.oai.lu rubrique « contrats-types » => « taux horaires ».

2. MISSIONS DU SECTEUR PRIVÉ

2.1. CONTRAT-TYPE ARCHITECTE, RECOMMANDATION POUR LE SECTEUR PRIVÉ

Une relation contractuelle claire, précise et équitable va de pair avec une relation de confiance entre l'architecte et son client.

La **recommandation OAI de contrat-type architecte pour le secteur privé** a été mise à jour en mars 2013 par le Comité des Architectes suite aux retours d'expérience sur le terrain. Elle peut être téléchargée au format pdf ou word sur notre site www.oai.lu rubrique «contrats-types» => «contrats secteur privé».

La **fiche d'ouverture de dossier**, également disponible sur le site www.oai.lu, est destinée à faciliter et à structurer l'entrée en relation contractuelle avec le client.

2.2. CONTRAT-TYPE INGÉNIEUR, RECOMMANDATION POUR LE SECTEUR PRIVÉ

Un groupe de travail OAI ad hoc s'est constitué afin d'élaborer un **contrat cadre** portant sur les clauses générales communes pour le secteur privé et sur des **fiches reprenant les prestations relatives aux différentes spécialisations dans le domaine de l'ingénierie**: Structures; aménagements extérieurs; génie technique (installation thermique et aéraulique; génie technique sanitaire; génie technique électricité); urbanisme (PAP); paysagisme; dossier d'autorisation; études particulières; certification énergétique.

2.3. CONTRAT-TYPE ARCHITECTE D'INTÉRIEUR, RECOMMANDATION POUR LE SECTEUR PRIVÉ

Le groupe de travail OAI «Architectes d'intérieur» élabore une recommandation de contrat-type pour le secteur privé.

FICHE D'OUVERTURE DE DOSSIER



2.4. RECOMMANDATION D'UN CONTRAT-TYPE EN MATIÈRE DE CERTIFICAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE POUR LES BÂTIMENTS D'HABITATION

Pour mémoire : l'OAI a publié en septembre 2010 une recommandation d'un contrat-type en matière de certificat de performance énergétique pour les bâtiments d'habitation.

Ce document est disponible sur notre site www.oai.lu à la rubrique «contrats-types» => « contrats secteur privé ».

2.5. RECOMMANDATION D'UN CONTRAT-TYPE EN MATIÈRE DE CERTIFICAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE POUR LES BÂTIMENTS FONCTIONNELS

Pour mémoire : suite à la publication le 1^{er} octobre 2010 au Mémorial A n°173 du règlement grand-ducal du 31 août 2010 concernant la performance énergétique des bâtiments fonctionnels, et après les premières expériences sur l'application de ces textes, le groupe de travail OAI « CPE » évaluera l'opportunité d'établir une recommandation de contrat-type en la matière (cf. 2.4.).

3. CADRE LÉGAL

3.1. LÉGISLATION EUROPÉENNE

*** Mise à jour de la directive européenne 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles (QP)**

Les négociations sur la modernisation de la Directive de Qualifications Professionnelles ont débuté entre les institutions européennes. Le CAE tire dans l'ensemble un bilan positif du rapport de Bernadette Vergnaud, adopté par la Commission Marché Intérieur (IMCO) du Parlement Européen en janvier 2013.

L'IMCO a décidé le 21 février 2013 d'entamer des négociations avec la Commission Européenne et le Conseil des Ministres afin de trouver un accord en première lecture.

La révision de la Directive Qualifications Professionnelles est l'une des douze priorités identifiées par l'Acte pour le Marché Unique – le plan d'action de la Commission Européenne pour améliorer le fonctionnement du marché unique. Cette Directive, adoptée en 2005, régit la reconnaissance automatique de sept professions sectorielles en Europe, dont la profession d'architecte.

Le CAE soutient la principale innovation de cette révision, à savoir la création d'une Carte Professionnelle Européenne sous la forme d'un certificat électronique. Ce nouvel outil accélérera et simplifiera les procédures de reconnaissance des qualifications professionnelles (et des expériences professionnelles) entreprises par les autorités compétentes dans n'importe quel Etat membre de l'Union.

Selon le rapport adopté par la Commission IMCO, la formation architecturale devra désormais comprendre, soit « un total d'au moins cinq années d'étude à plein temps » (« 5+0 »), soit « au moins quatre années d'étude à plein temps (...) accompagné d'un certificat attestant la réalisation de deux années de stage » (« 4+2 »). Bien que le CAE continue de défendre une formation académique d'une durée minimale de cinq ans, complétée par deux années de stage (« 5+2 ») pour être automatiquement reconnue dans d'autres Etats membres, les options adoptées par la Commission IMCO représentent une amélioration par rapport à la Directive de 2005 (« 4+0 »). Par ailleurs, le CAE a obtenu l'exclusion de la profession d'architecte des dispositions portant sur l'accès partiel et a défendu une approche flexible pour la reconnaissance de différentes formes de stage.

Le Comité des Représentants Permanents (COREPER) du Conseil des ministres européens et la Commission Marché intérieur (IMCO) du Parlement européen ont adopté, respectivement les 26 juin et 9 juillet 2013, l'accord conclu lors des négociations du trilogue, en vue d'un accord en première lecture pour la révision de la Directive Qualifications Professionnelles. Ces accords ouvrent la voie à l'adoption finale de la nouvelle directive par le Parlement et le Conseil dans les mois à venir.

*** Transposition en droit national de la Directive européenne 2006/123/CE du 12/12/2006 relative aux services dans le marché intérieur (SIM)**

Pour mémoire : Cette directive a été transposée en droit national dans la loi du 24 mai 2011 relative aux services dans le marché intérieur (Mémorial A n°108 du 26 mai 2011, cf. www.legilux.lu).

La transposition de la directive SIM ne touche pas aux principes acquis lors de la transposition de la directive « Qualifications professionnelles ».

3.2. LOI DU 2 SEPTEMBRE 2011 SUR LE DROIT D'ÉTABLISSEMENT

*** Considération ad pratique professionnelle**

La proposition de l'OAI d'ancrer dans la loi sur le droit d'établissement l'obligation de suivre une partie de la formation OAI / CRP-Henri Tudor «Management de bureau et Gestion de projets» pendant la pratique professionnelle n'a pas été retenue.

Appel aux personnes débutant dans la profession (stagiaires, personnes en pratique professionnelle)

Nous vous recommandons de suivre le cycle de formations continues OAI / CRP-HT «Management de bureau et Gestions de projets» qui débutera le 5 décembre 2013 avec le module «Législation, déontologie et contrats spécifiques aux professions OAI ; documentation/outils OAI».

Programme et inscription sur www.tudor.lu/Training/OAI.

Le Ministère des Classes Moyennes a cependant suggéré à l'OAI d'établir un règlement concernant le contenu de la pratique professionnelle pour les architectes sous forme d'une recommandation du Conseil de l'Ordre.

La circulaire n°32 aux membres OAI en la matière, a été mise à jour en septembre 2013 avec la publication du **programme 2013-2014 des formations continues OAI / CRP-HT** et peut-être consultée dans la documentation OAI dans l'espace membres du site www.oai.lu.

En outre, le Comité des Architectes est en train d'élaborer un vade-mecum et un carnet de stage pour architecte destinés au stagiaire et au maître de stage.

Afin d'aider les membres obligatoires de l'OAI à encadrer leurs stagiaires ainsi que leurs collaborateurs débutant dans la profession, afin de leur communiquer le **cadre essentiel de la profession**, cette circulaire recommande d'inscrire ces personnes au cycle de formation OAI / CRP-HT pour un tarif préférentiel, notamment dans les modules «Management de bureau et gestion de projets».

* Loi du 30/06/2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aide en faveur du secteur des classes moyennes

Pour mémoire : le règlement grand-ducal du 9 mai 2010 modifiant le règlement grand-ducal du 19 février 2005 portant exécution de l'article 2 de ladite loi a été publié le 12 mai 2010 au Mémorial A n°73.

Après que ces mesures, réservées dans le passé aux seuls secteurs du commerce et de l'artisanat, aient été élargies sur demande de l'OAI aux professions d'architecte et d'ingénieur-conseil, ces derniers ne peuvent solliciter ces aides à ce jour que dans le cas d'un premier établissement. Dès lors, nous demanderons au Ministère des Classes Moyennes que les architectes et les ingénieurs-conseils puissent également obtenir des aides dans la phase de développement de leur structure.

Pour toutes questions en relation avec ce régime d'aide, veuillez contacter directement le Ministère des Classes Moyennes.

3.3. LOI ET RÉGLEMENTS GRAND-DUCAUX D'APPLICATION DU 28 JUILLET 2011 CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT COMMUNAL ET LE DÉVELOPPEMENT URBAIN (ACDU)

*Législation / réglementation ACDU

La loi du 28 juillet 2011 modifiant la loi ACDU et les règlements grand-ducaux d'application ont été publiés au Mémorial A n°157 du 29/07/2011 (cf. www.legilux.lu).

Suite à l'initiative de l'OAI de réunir le 15 juillet 2011 les acteurs en la matière, à savoir Ministère de l'Intérieur / Ministère des Classes moyennes / Université du Luxembourg / OAI / AULa afin d'élaborer une stratégie de transition, **173 personnes à ce jour ont obtenu une autorisation d'établissement en tant qu'urbaniste-aménageur et ont été inscrites au Tableau de l'Ordre.**

Les membres sont priés de transmettre au secrétariat de l'OAI par mail (oai@oai.lu) leurs éventuels retours d'expérience en la matière.

*Fiche de travail Ministère de l'Intérieur / OAI sur les procédures PAG/PAP

La fiche de travail Ministère de l'Intérieur / OAI sur les procédures PAG/PAP, mise à jour suite à la publication de la loi et des règlements grands-ducaux d'application du 28 juillet 2011, a été publiée le 18 mars 2013.

Elle se présente sous forme d'un poster avec d'un côté la procédure PAG, et de l'autre la procédure PAP.

Elle peut être téléchargée sur le site www.oai.lu à la rubrique « publications professionnelles » => « fiches de travail ». Elle est également disponible en version imprimée au secrétariat de l'OAI sur simple demande par mail à oai@oai.lu.

*Règlement-type sur les bâtisses, les voies publiques et les sites

L'avant-projet de règlement-type sur les bâtisses, les voies publiques et les sites a été transmis pour avis à l'OAI le 14 novembre 2012. L'analyse du groupe de travail OAI ad hoc a été envoyée le 30 janvier 2013 au Ministre de l'Intérieur **Jean-Marie HALSDORF**, et présenté le 8 février 2013 à une délégation du Ministère.

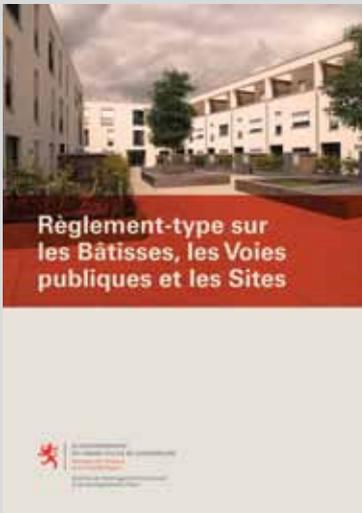
Une nouvelle version du projet de règlement-type sur les bâtisses, les voies publiques et les sites, reçue du Ministère le 2 août 2013, a repris certaines remarques que l'Ordre avait formulées dans son premier avis.

APPEL AUX MEMBRES OAI

NOUVELLE FICHE DE TRAVAIL PAP / PAG



RÈGLEMENT-TYPE SUR LES BÂTISSSES, LES VOIES PUBLIQUES ET LES SITES



Toutefois, force est de constater que des remarques essentielles n'ont pas été considérées dans cette dernière version et que de ce fait, la philosophie du texte ne correspond ni aux attentes ni aux besoins des membres de l'OAI.

Le groupe de travail OAI ad hoc a préparé un nouvel avis, réitérant les demandes de modification de certains articles étayées par quelques commentaires, qui a été envoyé au Ministre de l'Intérieur le 17 septembre 2013.

Le Ministère de l'Intérieur a publié le 7 octobre 2013 sur son site internet le règlement-type sur les bâtisses, les voies publiques et les sites (version du 26/09/2013). Le groupe de travail OAI ad hoc étudie actuellement ce document afin d'évaluer si les propositions de l'OAI ont été intégrées.

Les avis de l'OAI peuvent être téléchargés sur le site www.oai.lu à la rubrique «accueil» => «bulletin/avis/newsletter oai» => «avis oai».

3.4. LOI DU 24 OCTOBRE 2007 PORTANT CRÉATION D'UN CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION

La note professionnelle n°44 à ce sujet a été intégrée dans la documentation OAI en décembre 2012.

Ce congé peut être utilisé pour suivre les formations proposées conjointement par l'OAI et le CRP-Henri Tudor (cf. 6.1.).

Pour mémoire : suite à nos interventions conjointement avec la FTI, les personnes exerçant une activité professionnelle indépendante ou libérale bénéficient d'une indemnité compensatoire payée directement par l'Etat. Elle est fixée sur la base du revenu ayant servi pour le dernier exercice cotisable comme assiette de cotisation pour l'assurance-pension.

Les différents formulaires relatifs à l'octroi d'un congé de formation et à la demande de remboursement de l'employeur sont téléchargeables sur le site Internet du Ministère de l'Education Nationale :

http://www.men.public.lu/sys_edu/form_vie/conge_indiv_formation/index.html

3.5. DÉONTOLOGIE

* Actions disciplinaires de l'OAI

Les décisions du Conseil de discipline contribueront à donner sa véritable valeur au code de déontologie, qui établit les bases essentielles de la profession libérale, à savoir : compétence, indépendance professionnelle, confraternité, intégrité. La déontologie est au service du maître d'ouvrage en l'assurant d'un conseil indépendant exempt de tout conflit d'intérêt.

* Contrôle déontologique des certificats

Le secrétariat de l'OAI continuera son contrôle quant aux demandes de certificats de la part de membres dont le nombre de certificats n'est pas en adéquation avec leur effectif.

Suite à l'indication du numéro cadastral sur la demande de certificat, le secrétariat est mieux outillé pour vérifier le respect de l'article 17 du règlement grand-ducal du 17 juin 1992 déterminant la déontologie des architectes et des ingénieurs-conseils portant sur la succession / reprise de projet (nombre de dossiers traités en la matière : 27).

Le secrétariat de l'OAI a également traité les dossiers sur base de la circulaire n°5 aux membres OAI (activités connexes).

Vous pouvez également consulter le point 7 de la partie B à ce sujet.

3.6. DÉFINITION DES MISSIONS CONNEXES, LEUR INTÉGRATION À L'OAI ET CONCERTATION AVEC LES ASSOCIATIONS EN QUESTION

Pour mémoire : suite à l'entrée en vigueur de la loi du 2 septembre 2011 sur le droit d'établissement, les architectes, les architectes d'intérieur et les ingénieurs-conseils, les urbanistes-aménageurs et les architectes- /ingénieurs-paysagistes sont inscrits au Tableau de l'Ordre.

La rubrique «les membres» du site www.oai.lu reprend les descriptions de ces différentes professions.

L'annuaire des membres permet également de rechercher les membres OAI par profession.

* Brochure sur les architectes d'intérieur

Le groupe de travail OAI «Architectes d'intérieur» a finalisé une brochure de présentation de la profession d'architecte d'intérieur. Elle a été distribuée à la Semaine Nationale du Logement 2013 et à la Foire d'Automne 2013.

Une table ronde à ce sujet sera organisée fin 2013.

5 PROFESSIONS OAI SUR LE SITE WWW.OAI.LU



* Organisation des coordinateurs-pilotes au sein de l'OAI

Afin de mieux organiser la représentation des coordinateurs-pilotes au sein de l'OAI, un groupe de travail ad hoc sous l'impulsion du Comité des Ingénieurs prépare actuellement une concertation avec ces membres. Il importe que les bureaux qui ne présentent que l'activité de coordinateur-pilote, mais aussi ceux dont cette activité ne représente qu'une partie de leur chiffre d'affaires, soient représentés lors de cette concertation. (cf. également 1.5.).

3.7. MINISTÈRE DES CLASSES MOYENNES : AMENDEMENT DE LA LOI OAI

Suite à la publication de la loi du 28 juillet 2011 sur l'aménagement communal et le développement urbain (ACDU) (cf. 3.3.) et de la loi du 2 septembre 2011 sur le droit d'établissement (cf. 3.2), un groupe de travail OAI ad hoc, composé d'un **architecte**, d'un **architecte d'intérieur**, d'un **ingénieur-conseil**, d'un **coordinateur-pilote**, d'un **urbaniste-aménageur** et d'un **ingénieur-paysagiste**, a préparé une proposition de mise à jour de la loi du 13 décembre 1989 régissant l'OAI, visant, entre autres, à une meilleure intégration de toutes les professions reprises au sein de l'OAI.

Ce document a été présenté le 16 juillet 2013 à la Ministre des Classes Moyennes **Françoise HETTO-GAASCH** et ses services, représentés par **Pierre BARTHELME**, Conseiller de Gouvernement 1^{ère} classe, **Marc LEMAL**, Conseiller de direction 1^{ère} classe, et **Gilles SCHOLTUS**, Conseiller de direction.

2 réunions de travail Ministère des Classes Moyennes / OAI à ce sujet ont eu lieu :

- ▶ le 10 septembre 2013 avec Pierre BARTHELME, Conseiller de Gouvernement 1^{ère} classe, Marc LEMAL, Conseiller de direction 1^{ère} classe, et Christian SCHULLER, Conseiller de direction 1^{ère} classe,
- ▶ le 27 septembre 2013 avec Pierre BARTHELME, Conseiller de Gouvernement 1^{ère} classe, et Christian SCHULLER, Conseiller de direction 1^{ère} classe.

Les propositions de l'OAI en la matière ont été accueillies favorablement par le Ministère, et le projet d'amendement de la loi est en cours de finalisation. Il sera alors présenté au Conseil de Gouvernement.

3.8. RÉGIMES DE RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION

Pour mémoire : l'OAI a relancé le Ministre de la Justice au sujet de ce dossier, en lui faisant part de nos préoccupations sur **l'impératif d'une assurance obligatoire généralisée à tous les acteurs de la construction ainsi que les conditions d'exonération dans le cadre d'une responsabilité présumée.**

Des contacts ont été également repris avec les autres acteurs de la construction, tels que la Chambre des Métiers, Fédération des Artisans et le Groupement des Entrepreneurs, afin de faire aboutir ce dossier.

Il convient d'imposer aux constructeurs, dont en particulier les vendeurs d'immeubles à construire, une obligation d'assurance **couvrant également la postériorité**, en d'autres termes garantissant aux consommateurs, dès la conclusion du contrat, une couverture d'assurance couvrant les garanties biennale et décennale.

Ainsi, il importe donc de promouvoir un système tendant à rendre, à l'égard du maître de l'ouvrage, chaque acteur responsable de ses propres fautes et à dues proportions, d'une part, et obligeant toutes les personnes réputées constructeurs à bénéficier d'une couverture d'assurance, d'autre part.

3.9. RÈGLEMENT GRAND-DUCAL « PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS FONCTIONNELS »

L'OAI a publié en avril 2013 la **circulaire n°28 aux membres OAI** concernant la performance énergétique des bâtiments fonctionnels.

Pour mémoire : Le règlement grand-ducal du 31 août 2010 concernant la performance énergétique des bâtiments fonctionnels a été publié au Mémorial A n°173 du 1^{er} octobre 2010.

L'établissement de certificats de performance énergétique pour les bâtiments fonctionnel est ouvert aux architectes et aux ingénieurs-conseils sous réserve de suivre la formation proposée par le Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur en la matière.

Le Ministère organisera également une formation « light » à destination des bureaux d'architectes souhaitant s'informer sur cette réglementation sans pour autant vouloir établir eux même ce type de certificat de performance énergétique.

Le groupe de travail OAI « CPE » évaluera l'opportunité d'établir une recommandation de contrat-type en la matière (cf. 2.5.).

TABLE RONDE BISTROT DU JEUDI «PRIX DU LOGEMENT»

19/09/2013



3.10. RÈGLEMENT GRAND-DUCAL « PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS D'HABITATION »

L'OAI a publié en avril 2013 une mise à jour la **circulaire n°16 aux membres OAI** concernant la performance énergétique des bâtiments d'habitation.

Pour mémoire : Le règlement grand-ducal du 5 mai 2012 modifiant les règlements grand-ducaux concernant la performance énergétique des bâtiments (Mémorial A n°96 du 11/05/2012 sur www.legilux.lu) renforce les exigences sur la performance énergétique des bâtiments d'habitation neufs à partir du 1^{er} juillet 2012.

L'échéancier pour l'amélioration continue de la performance énergétique des bâtiments d'habitation, basée sur les indices maximaux de dépense d'énergie, se présente comme suit :

A partir du	Classe d'isolation thermique	Classe de performance énergétique
1 ^{er} juillet 2012	C	B
1 ^{er} janvier 2015	B	A
1 ^{er} janvier 2017	A	A

Liste OAI des architectes et des ingénieurs-conseils offrant leurs services dans le domaine BAUEN AN ENERGIE : Energiepass...

Cette liste reprend actuellement **211 membres OAI** qui ont répondu à la circulaire de l'Ordre.

Ces bureaux fournissent des prestations de certificat de performance énergétique (CPE) (RGD du 30.11.2007) surtout pour les immeubles existants et de conseil en énergie (RGD du 20.04.2009 et du 12/12/2012).

La liste et la fiche d'inscription sur cette liste se trouvent sur le site www.oai.lu dans la rubrique « accueil » => « energiepass, liste des membres ».

Une recommandation OAI d'un contrat-type en matière de certificat de performance énergétique pour les bâtiments d'habitation a été publiée le 1^{er} octobre 2010 (cf. 2.4.).

3.11. RÉGIME D'AIDES POUR LA PROMOTION DE L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE ET LA MISE EN VALEUR DES ÉNERGIES

Le **règlement grand-ducal du 12 décembre 2012** instituant un régime d'aides pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement a été publié au Mémorial A n°264 du 18 décembre 2012.

Les incitations financières constituent – ensemble avec le renforcement progressif des exigences en matière de performance énergétique des nouveaux bâtiments d'habitation et les efforts menés en matière de sensibilisation, d'information et de conseil – le principal levier pour assurer une contribution substantielle du logement aux objectifs contraignants et ambitieux auxquels le Luxembourg s'est engagé à l'horizon 2020 en matière de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre et en matière de recours aux sources d'énergie renouvelables.

Le nouveau régime, lequel couvre la période 2013 à 2016 inclus, vise les nouveaux logements à performance énergétique élevée, l'assainissement énergétique des logements existants et les installations techniques valorisant les sources d'énergie renouvelables.

Pour mémoire : Une liste de membres OAI fournissant des prestations de certificat de performance énergétique (RGD du 30/11/2007) surtout pour les immeubles existants et de conseil en énergie (RGD du 20/04/2009 et du 12/12/2012) a été publiée sur le site de l'OAI www.oai.lu dans la rubrique « accueil » => « energiepass, liste des membres » afin de répondre aux larges demandes des clients en matière de « Bauen an Energie ». (cf. 3.10.)

3.12. LÉGISLATION/RÉGLEMENTATION ACCESSIBILITÉ DES LIEUX OUVERTS AU PUBLIC

Pour mémoire : règlement grand-ducal du 25 janvier 2008 portant exécution de la loi sur l'accessibilité des lieux ouverts au public ainsi que le **texte coordonné du 17 mars 2008 dudit règlement** (www.legilux.lu).

3.13. LOI DU 13 MAI 2008 SUR LE STATUT UNIQUE

Pour mémoire : **Mutualité des employeurs assurant la « Lohnfortzahlung »**

La FTI est représentée au sein de la mutualité des employeurs.

Les statuts de la mutualité peuvent être consultés sur son site www.mde.lu.

AFFICHE OAI



3.14. LÉGISLATION EN MATIÈRE DE LOGEMENT : PACTE LOGEMENT, PAQUET LOGEMENT, PACTE CLIMAT

- ▶ La loi du 22 octobre 2008 relative au «Pacte logement» peut être consultée au Mémorial A n°159 du 27 octobre 2008 (cf. www.legilux.lu).
Par la signature de ce pacte, l'Etat et la commune s'engagent à unir leurs efforts pour augmenter l'offre de logements.
Les réflexions de l'OAI en la matière ont été publiés sur www.oai.lu rubrique «bulletin/avis/newsletter oai».
- ▶ Suite aux travaux des 4 groupes de travail «Partenariat pour l'environnement et le climat (PEC)», le Ministre du Logement, a présenté le 8 avril 2011 un paquet de mesures visant à lutter contre la pénurie de logements qui résulte notamment d'une croissance démographique accélérée («Paquet Logement»).
- ▶ La loi du 13 septembre 2012 portant création d'un «Pacte Climat» avec les communes a été publiée au Mémorial A n°205 du 20/09/2012 (cf. www.legilux.lu). L'Etat vise à offrir aux communes, à travers ce pacte, un cadre de référence législatif, technique et financier pour faciliter leur intervention ciblée dans la lutte contre le changement climatique.

3.15. LOI MODIFIÉE DU 10 JUIN 1999 RELATIVE AUX ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

Pour mémoire : l'OAI a mis à jour sa note professionnelle n°7 en la matière. Elle comporte une première partie sur les nouveautés introduites par la loi modificative du 13 septembre 2011, et reprend ensuite les anciennes notes de l'OAI en la matière.

Elle peut être consultée dans la documentation OAI dans l'espace membres du site www.oai.lu.

En outre, une séance d'information pour les membres OAI sur les nouveautés de la législation et de la réglementation en matière d'établissements classés (commodo-incommodo), a été organisée le 10 octobre 2012 au siège OAI - Forum da Vinci (cf. 6.3.).

3.16. LÉGISLATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ DES TRAVAILLEURS (TRAVAILLEURS DÉSIGNÉS)

Pour mémoire : l'employeur est obligé d'assurer la sécurité et la santé des travailleurs dans tous les aspects liés au travail. Il intègre les activités de prévention des risques professionnels, d'information et de formation ainsi que la mise en place d'une organisation et de moyens nécessaires (Mémorial A – N°50 du 1^{er} juillet 1998 sur www.legilux.lu).

Tout travailleur désigné doit avoir suivi la formation appropriée avant le 1^{er} septembre 2012.

Les petites et moyennes entreprises, occupant moins de 16 salariés, peuvent suivre la formation online proposée par la Luxembourg School for Commerce (www.lsc-elearning.lu).

Les membres OAI ont été informés à ce sujet dans les newsletters OAI de mars 2012 et d'août 2012 bis.

3.17. CADRE DE QUALIFICATION LUXEMBOURGEOIS

Pour mémoire : L'OAI a transmis le 11 mai 2011 au Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle un avis concernant le projet de cadre de qualification Luxembourgeois.

Cet avis peut être consulté sur le site www.oai.lu à la rubrique «bulletin/avis/newsletter oai».

3.18. EUROCODES

Pour mémoire : L'Organisme luxembourgeois de normalisation (OLN) a mis au point un ensemble de 58 projets d'annexes nationales aux Eurocodes, avec le concours d'un groupe de travail externe.

Ces annexes nationales définissent les paramètres nationaux en regard du programme des Eurocodes Structuraux applicable sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Les Eurocodes et leurs Annexes nationales servent de documents de référence pour prouver la conformité des bâtiments et des ouvrages de génie civil aux exigences de la Directive 89/106/CEE (stabilité et résistance mécanique ainsi que sécurité en cas d'incendie). En outre, ils servent comme base de spécification des contrats pour les travaux de construction et les services techniques associés.

À l'invitation de l'ILNAS, l'OAI a participé au processus de validation des travaux réalisés. La validation et mise en application des Annexes Nationales aux Eurocodes au Grand-Duché de Luxembourg a été publiée au Mémorial A n°202 du 27 septembre 2011.

3.19. LOI DU 29 MARS 2013 CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LE RETARD DE PAIEMENT DANS LES TRANSACTIONS COMMERCIALES

Cette loi transpose la directive européenne 2011/7/UE en droit luxembourgeois (Mémorial A n°67 du 11/04/2013 sur www.legilux.lu) en modifiant la loi modifiée du 18 avril 2004 relative aux délais de paiement et aux intérêts de retard.

Voici les extraits essentiels de la loi modifiée du 18 avril 2004 :

« Section 2. Transactions commerciales entre entreprises

Art. 3 (...)

Section 3.- Transactions commerciales entre entreprises et pouvoirs publics

Art. 4 (...)

(3) Dans des transactions commerciales où le débiteur est un pouvoir public, le délai de paiement ne doit pas excéder les durées suivantes:

i) trente jours après la date de réception, par le débiteur, de la facture ou d'une demande de paiement équivalente;

ii) lorsque la date de réception de la facture ou d'une demande de paiement équivalente est incertaine, trente jours après la date de réception des marchandises ou de prestation des services;

iii) lorsque le débiteur reçoit la facture ou la demande de paiement équivalente avant les marchandises ou les services, trente jours après la date de réception des marchandises ou de prestation des services;

iv) lorsqu'une procédure d'acceptation ou de vérification, permettant de certifier la conformité des marchandises ou des services avec le contrat, est prévue par la loi ou dans le contrat, et si le débiteur reçoit la facture ou la demande de paiement équivalente plus tôt ou à la date de l'acceptation ou de la vérification, trente jours après cette date. La durée maximale de ladite procédure n'excède pas trente jours depuis la date de réception des marchandises ou de prestation des services, à moins qu'il ne soit expressément stipulé autrement par contrat et dans le dossier d'appel d'offres et pourvu que cela ne constitue pas un abus manifeste à l'égard du créancier au sens de l'article 6.

La date de réception de la facture ne peut faire l'objet d'un accord contractuel entre le débiteur et le créancier.

(4) Le délai de paiement fixé dans le contrat ne doit pas excéder les délais prévus au paragraphe (3), à moins qu'il ne soit expressément stipulé autrement par contrat et pourvu que ce soit objectivement justifié par la nature particulière ou par certains éléments du contrat et que le délai n'excède en aucun cas soixante jours.(...) »

Les membres sont priés de transmettre au secrétariat de l'OAI par mail (oai@oai.lu) leurs éventuels retours d'expérience en la matière.

APPEL AUX MEMBRES OAI

3.20. VEILLE LÉGISLATIVE / AVIS DE L'ORDRE CONCERNANT DES PROJETS DE TEXTE LÉGISLATIF

L'Ordre assure une veille législative sur base de ses contacts directs et suite à l'analyse des documents parlementaires.

Les principaux dossiers traités pendant l'exercice écoulé sont repris sous 1.4.1., 1.4.2., 3.1. à 3.4. et 3.7. à 3.19.

4. PROMOTION DE LA PROFESSION

4.1. BAUHÄREPRÄIS OAI 2012

* Expositions itinérantes

Après le très grand succès de l'exposition au Ratskeller en collaboration avec la Ville de Luxembourg (Total : 4084 visiteurs ; une moyenne de 151 visiteurs/jour ; des pointes le weekend jusqu'à 400 visiteurs/jour), les panneaux en rapport avec le logement ont été présentés à la Semaine Nationale du Logement du vendredi 28 septembre au lundi 1^{er} octobre 2012 et les panneaux des lauréats et des mentionnés ont été présentés à lors de la Foire d'Automne du samedi 13 octobre au dimanche 21 octobre 2012 dans les halls de Luxexpo.

L'OAI a proposé aux différentes administrations communales ayant participé à cette édition du Bauhärepräis de présenter cette exposition dans une version réduite aux 23 lauréats et aux 18 mentionnés.

A ce jour, cette exposition a été présentée :

- ▶ du 12 juin au 8 juillet 2012 au Ratskeller à Luxembourg,
- ▶ du 6 au 10 février 2013 au Centre Barblé à Strassen,
- ▶ du 12 au 14 avril 2013 à «Urban Living Differdange»,
- ▶ du 29 avril au 5 mai 2013 à l'Administration communale de Mondorf-les-Bains,



Le livre est disponible au secrétariat de l'OAI et dans de nombreuses librairies au prix de 20 euros TTC ; ou bien en effectuant un virement de 20 euros TTC au CCP de l'OAI IBAN LU73 1111 1012 2049 0000, BIC CCPLULL avec la mention «Bauhärepräis OAI 2012» et votre adresse complète.

SITE INTERNET WWW.OAI.LU



PROMOTION DANS LES ORDRES NATIONAUX

24/06/2013



© Isabella Finzi / Editpress

- ▶ du 16 au 18 mai 2013 à Neuhausen (Commune d'Esch-sur-Sûre),
 - ▶ du 18 au 25 juin 2013 au campus « An der Dällt » à Munsbach (Commune de Schuttrange),
 - ▶ du 17 au 25 juillet 2013 au Kulturhaus de Mersch dans le cadre de la Summerakademie.
- Des contacts sont encore en cours pour une exposition à Esch-sur-Alzette.

* Livre Bauhärepräis OAI 2012 et interviews filmées des maîtres d'ouvrage lauréats :

Le livre « Bauhärepräis OAI 2012 » rassemble les 224 œuvres.

A ce jour, 309 exemplaires de cet ouvrage ont été vendus.

Des interviews filmées des maîtres d'ouvrage lauréats de cette édition sont disponibles sur www.oai.lu rubrique Bauhärepräis 2012.

* Partenaires médias : spots TV, articles de presse

L'OAI a mis en place un partenariat avec RTL Télé Lëtzebuerg pour la télévision et le Luxemburger Wort pour la presse écrite.

RTL a diffusé 19 reportages sur les lauréats du Bauhärepräis OAI 2012.

Ils peuvent être visionnés sur <http://tele.rtl.lu/waatleeft/replay/> en choisissant la rubrique «Bauhärepräis OAI».

Le Luxemburger Wort a publié une série d'articles par catégorie sur les lauréats du Bauhärepräis OAI 2012. Ils peuvent être consultés sur www.oai.lu rubrique Bauhärepräis 2012.

4.2. AUDIENCE AU PALAIS GRAND-DUCAL PAR SON ALTESSE ROYALE LE GRAND-DUC POUR LES NOUVEAUX MEMBRES OBLIGATOIRES ET FACULTATIFS DE L'OAI.

Ces audiences se déroulent à un rythme biannuel. La prochaine aura lieu le 5 décembre 2013.

4.3. PROMOTION DANS LES ORDRES NATIONAUX

Françoise HETTO-GAASCH, Ministre des Classes moyennes et du Tourisme, a procédé le 24 juin 2013 à la remise des décorations décernées aux membres OAI en présence d'Andrea DE CILLIA, Vice-Président de l'OAI et Pierre HURT, Directeur de l'OAI.

Les membres suivants ont été nommés Chevalier de l'Ordre de la Couronne de Chêne : Architectes : Marc DIESCHBOURG, Monique ETIENNE, Marie LUCAS, Jean-Louis SCHARLL, Joseph SCHMUTZER.

Ingénieurs-Conseils : Pierre KALMES, Jean-Claude KIEFFER, Nicolas REYTER.

4.4. PORTAIL INTERNET DE L'OAI : WWW.OAI.LU

Le site www.oai.lu proposera bientôt la possibilité pour les membres d'envoyer en ligne des informations sur leurs projets / réalisations. Cette base de données permettra d'illustrer les différentes activités de promotion de l'Ordre.

Points forts essentiels du site www.oai.lu :

- ▶ **L'annuaire des membres OAI, outil de recherche intuitif et multicritère (métier, activités, localités,...) pour accéder rapidement aux coordonnées des membres,...**
- ▶ une partie en libre accès pour le grand public reprenant des informations sur l'actualité de l'Ordre : avis sur les projets de lois et de règlements, activités (expositions, formations) et publications (Guide OAI « Références Architectes et Ingénieurs-conseils », brochures Energiepass, bulletins), la liste des membres de l'OAI offrant leurs services dans le domaine BAUEN & ENERGIE, la recommandation de contrat-type architecte pour le secteur privé, les formations continues OAI / CRP- Henri Tudor,...
- ▶ une rubrique emploi très active dans laquelle les membres de l'OAI peuvent mettre en ligne leurs offres et les personnes intéressées leurs demandes d'emploi.
- ▶ les expositions de l'OAI qui peuvent être consultées en ligne en pdf.
- ▶ un accès réservé aux membres avec des documents d'intérêt professionnel (circulaires aux membres, notes professionnelles, fiches de travail, documents pour les assemblées générales,...), les concours d'architecture et d'ingénierie publiés au Luxembourg ainsi qu'une sélection de concours étrangers, ...

4.5. BULLETIN D'INFORMATION OAI

L'OAI a publié 4 bulletins dont 1 rapport d'activités.

Ces publications, ainsi que les avis de l'OAI peuvent être consultés dans la rubrique « avis / bulletin / newsletter oai » du site www.oai.lu.

URBAN LIVING DIFFERDANGE

12-14/04/2013



© Claude Piscitelli

4.6. PRÉSENCE DE NOS PROFESSIONS ET DE L'OAI DANS LA PRESSE ET LES MÉDIAS

La liste de 60 articles, interviews et reportages, dont nous avons eu connaissance, est publiée sur le site www.oai.lu à la rubrique «accueil» => «revue presse / médias» => «présence oai presse/médias».

Ces articles sont également publiés sur le site www.oai.lu à la rubrique «accueil» => «revue presse / médias» => «revue oai presse/médias».

Vu le succès considérable des dernières campagnes, l'action de communication de l'OAI en 2014 sera axée sur la présentation de la 10^{ème} édition du Guide OAI 2014 «Références Architectes et Ingénieurs-Conseils» et la 2^{ème} édition d'Architectour.lu.

En outre, l'OAI a participé à diverses publications :

- ▶ Brochure CEDIES : « Dossier CARRIERES : les métiers de l'architecture et de la construction » et « Que faire après le lycée ? »
- ▶ Brochure ACEL : guide du futur diplômé
- ▶ Adato (cf. 4.22.)
- ▶ Revue Technique (cf. 4.23.)
- ▶ Pages Jaunes
- ▶ Marienkalender
- ▶ Paperjam
- ▶ Archiduc
- ▶ Lëtzebuurger Gemengen
- ▶ Wunnen
- ▶ Publications de l'ONT (Agendalux, Destination culture,...)
- ▶ Guide « Construire et Rénover »
- ▶ ...

4.7. AFFICHES OAI

Mises à disposition, entre autres, des administrations communales, elles portent les titres suivants :

- « Wien ökologesch baut, as nêt gréng hannert den Ouren ! »
- « Spuere kann deier gin ! »
- « Verplangt lech nêt ! »
- « Gebaier maache Lëtzebuerg ! »

4.8. FOIRE DE L'ETUDIANT 15-16/11/2012

Afin de donner une meilleure visibilité aux professions techniques, un stand commun avec l'Association Nationale des Etudiants Ingénieurs Luxembourgeois (ANEIL), l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs (ALI) et l'Ordre luxembourgeois des Géomètres (OLG) a été mis en place pour la Foire de l'Etudiant 2012.

Les stands des associations étaient disposés autour d'un forum sur lequel les présentations filmées de professions OAI ont été diffusées. Ces spots peuvent être visionnés sur le site www.oai.lu à la rubrique «les membres» => «présentations filmées des professions oai».

Edition 2013

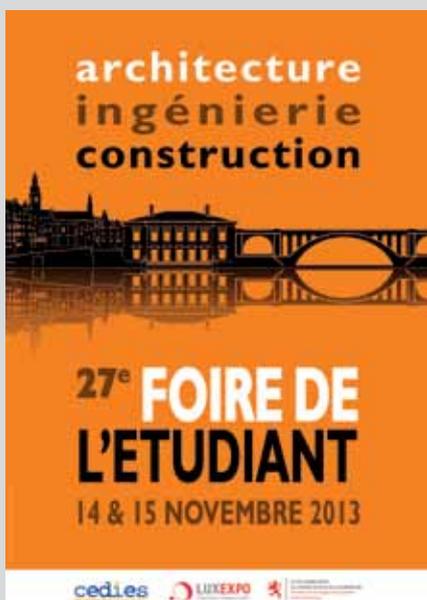
Suite à la demande de l'OAI, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le CEDIES ont accepté la proposition de mettre la Foire de l'Etudiant 2013, qui aura lieu les 14 et 15 novembre 2013, sous le thème «Architecture, Ingénierie, Construction».

Lors de la réunion de concertation du 18 janvier 2013 avec une délégation du CEDIES emmenée par Jerry LENERT, Coordinateur, il a été retenu de mettre en place un groupe de travail composé par l'OAI, l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs (ALI), l'Association Nationale des Étudiants Ingénieurs Luxembourgeois (ANEIL), l'Ordre Luxembourgeois des Géomètres (OLG), NEOBUILD/IFSB, la Chambre des Métiers et le CRP-Henri Tudor afin de former l'îlot central de la participation thématique pour 2013. Ce groupe de travail s'est réuni le 22 février 2013.

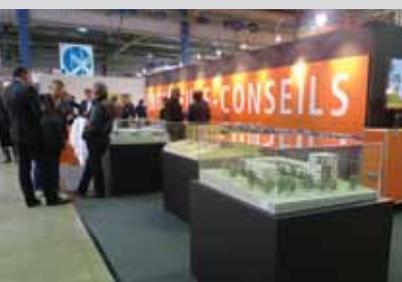
Les brochures « Dossier CARRIERES : les métiers de l'architecture et de la construction » et « Que faire après le lycée ? » seront rééditées par le CEDIES. Les professions OAI seront présentes dans ces brochures, notamment avec des liens vers le site www.oai.lu et les présentations filmées des professions OAI.

4.9. URBAN LIVING DIFFERDANGE 12-14/04/2013

Lors de la 5^{ème} édition de « Urban Living Differdange », l'OAI a présenté l'exposition des 23 lauréats et de 18 mentionnés du Bauhårepräis OAI 2012.



SEMAINE NATIONALE DU LOGEMENT 27-30/09/2013



4.10. OEKO-FOIRE 27-29/09/2013

Du fait que la Semaine Nationale du Logement et l'Oeko-Foire ont eu lieu en même temps cette année, l'OAI n'a pu participer qu'à la Semaine Nationale du Logement.

4.11. SEMAINE NATIONALE DU LOGEMENT DU 27-30/09/2013

Encouragé par le succès considérable de ses expositions précédentes dans le cadre de la Semaine Nationale du Logement (SNL), l'OAI a proposé cette année en collaboration avec le Ministère du Logement une exposition consacrée à la parution de la **10^{ème} édition du Guide OAI Références 2014**.

La diversité des professions regroupées au sein de l'OAI est illustrée par des projets d'architectes et d'ingénieurs du génie civil et du génie technique, mais également par ceux des architectes d'intérieur, des urbanistes-aménageurs et architectes-/ingénieurs-paysagistes.

Des maquettes ainsi qu'un film de projets de logement ont permis au public de se faire une idée de la création architecturale et sont autant de sources d'inspiration pour les futurs maîtres d'ouvrage souhaitant réaliser leur rêve.

Le Guide OAI Références 2014 a été proposé en exclusivité sur le stand de l'OAI à la Semaine Nationale du Logement.

Une réception a eu lieu le 27 septembre 2013 sur notre stand en présence de M. **Marco SCHANK**, Ministre du Logement, et de nombreuses autres personnalités politiques.

4.12. FOIRE D'AUTOMNE DU 12-20/10/2013

L'Ordre a participé à la foire d'Automne 2013 du 12 au 20 octobre 2013 dans les halls de Luxexpo à Luxembourg-Kirchberg avec la même exposition que pour la Semaine Nationale du Logement (cf. 4.11.)

4.13. GUIDE OAI 2014 RÉFÉRENCES ARCHITECTES ET INGÉNIEURS-CONSEILS

Cette édition-anniversaire, placée sous le haut patronage des Ministres des Classes moyennes, du Développement Durable et des Infrastructures, de l'Intérieur, du Logement et de l'Economie et du Commerce extérieur, **constitue l'occasion de revenir sur 20 ans de réalisations des membres de l'OAI**, dont les réponses contextuelles, adaptées aux spécificités sociale, environnementale et économique d'un projet, génèrent une réelle plus-value pour notre cadre de vie.

Elle reprend un résumé des **discussions entre des représentants de la presse écrite et des membres de l'OAI sur l'évolution architecturale et urbanistique au Luxembourg** pendant la période couverte par les 10 éditions du Guide OAI Références.

Passant de 85 participants pour la première édition en 1994, à 202 participants aujourd'hui, les 10 volumes documentent **l'évolution quantitative mais surtout l'évolution qualitative des projets au Luxembourg** sur cette période.

La **diversité des professions regroupées au sein de l'OAI** est illustrée par les projets et réalisations de 137 bureaux d'architectes et 43 bureaux d'ingénieurs-conseils, mais aussi 5 bureaux d'architectes d'intérieur, 14 bureaux d'urbanistes-aménageurs et 3 bureaux d'architectes-/d'ingénieurs-paysagistes, professions qui ont rejoint l'OAI depuis peu. Autant d'acteurs indépendants qui travaillent dans le but de façonner et d'agir sur le cadre de vie pour trouver des solutions intelligentes et durables.

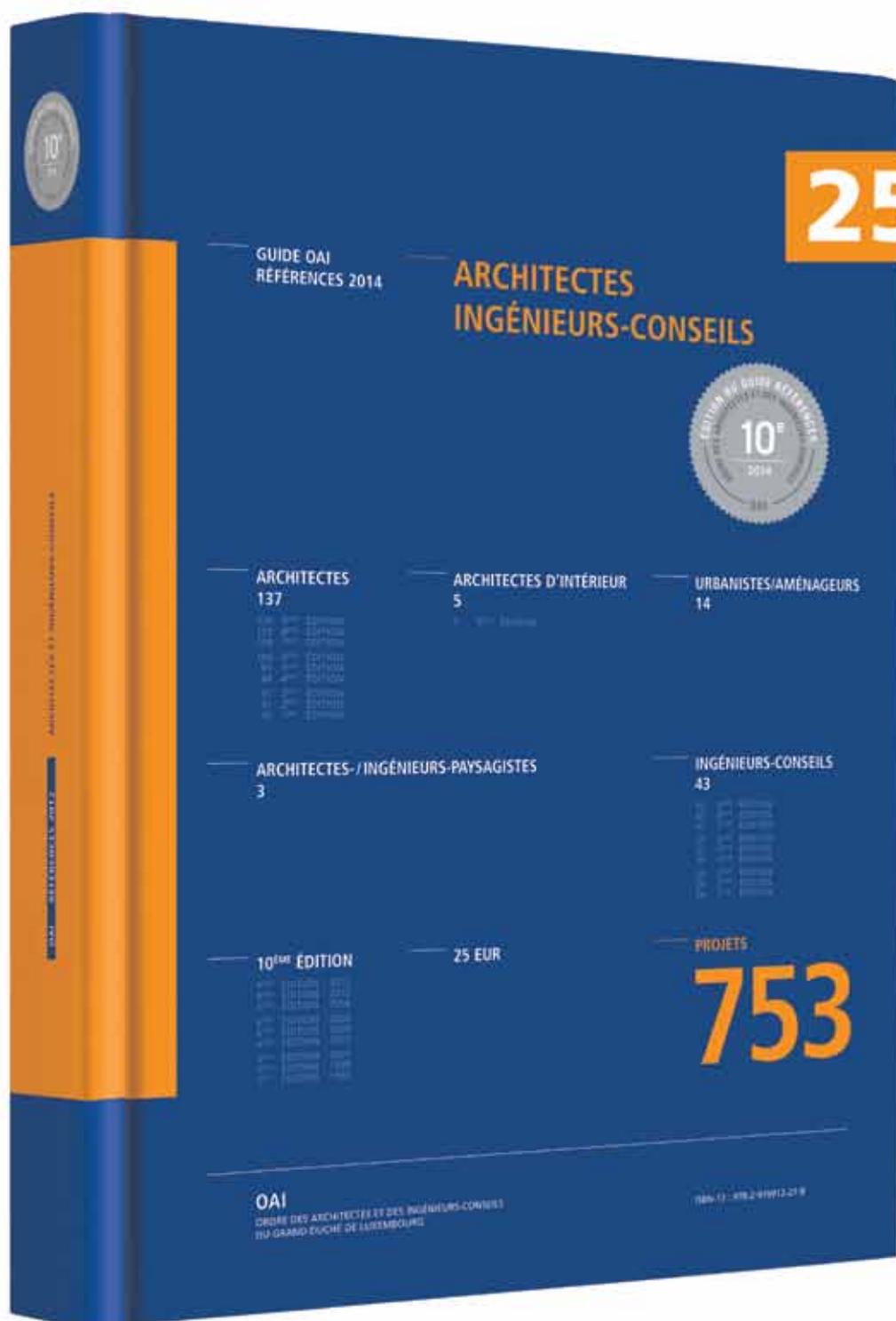
Les **753 références de cet ouvrage** permettent au grand public de faire un tour d'horizon de l'actualité construite avec le concours des membres de l'OAI, et de disposer d'un outil efficace pour pouvoir entrer en contact avec ces hommes de l'art, qui conçoivent et matérialisent des idées individuelles avec leurs clients.

L'Ordre va envoyer à ses frais 1000 exemplaires du guide auprès des députés luxembourgeois, députés européens, ministres luxembourgeois, ambassades luxembourgeoises à l'étranger, ambassades étrangères au Luxembourg, bourgmestres et services techniques des administrations communales, administrations et instances publiques luxembourgeoises, organismes culturels luxembourgeois, divers ordres, chambres, instituts, associations, fédérations, écoles et universités.

PRÉSENTATION DU GUIDE OAI RÉFÉRENCES 2014 25/09/2013



753 PROJETS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'INGÉNIERIE



VIENT DE PARAÎTRE : GUIDE OAI 2014 RÉFÉRENCES ARCHITECTES ET INGÉNIEURS-CONSEILS

Le livre est disponible au secrétariat de l'OAI au prix de 25 euros TTC (6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg / Tél. +352 42 24 06 / Fax +352 42 24 07 / oai@oai.lu / www.oai.lu (Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8.30 à 12.00hrs et de 13.30 à 17.00hrs) et dans de nombreuses librairies; ou bien en effectuant un virement au CCP de l'OAI IBAN LU73 1111 1012 2049 0000, BIC CCPLLULL avec la mention «Guide 2014» et votre adresse complète.

SOUS LE HAUT PATRONAGE DU MINISTÈRE DES CLASSES MOYENNES ET DU TOURISME
DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET À LA GRANDE RÉGION
DU MINISTÈRE DU LOGEMENT
DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR

© OAI 2013

OAI

ORDRE DES ARCHITECTES
ET DES INGÉNIEURS-CONSEILS

BROCHURE OAI «IL Y A DU GÉNIE DANS VOTRE QUARTIER»



4.14. PLAQUETTE DE PRÉSENTATION DE L'OAI

Cette plaquette présentant l'Ordre et les professions d'architecte et d'ingénieur-conseil est téléchargeable sur le site www.oai.lu à la rubrique «publications grand public» => «brochures d'information».

4.15. DÉPLIANT « CONSTRUIRE : DE L'IDÉE À LA RÉALISATION AVEC VOTRE ARCHITECTE / INGÉNIEUR-CONSEIL »

Cette brochure, illustrant d'une manière très conviviale le déroulement d'un projet de construction par la description des différentes phases, est disponible au secrétariat de l'OAI pour chaque membre en vue d'une distribution à ses clients et téléchargeable sur le site www.oai.lu à la rubrique «accueil» => «publications grand public» => «brochures d'information».

4.16. CAMPAGNE SUR LES PROFESSIONS D'INGÉNIEURS-CONSEILS

*Brochure «Il y a du Génie dans votre quartier»

L'OAI a publié sa brochure «Il y a du Génie dans votre quartier» sur les professions d'ingénieurs-conseils. L'objectif de la présente démarche est de sensibiliser le grand public à l'ingénierie sous toutes ses facettes et sa plus-value pour notre cadre de vie durable et de qualité.

Les cibles spécifiques sont les clients - maîtres d'ouvrage potentiels, les jeunes étudiants vu la pénurie actuelle de diplômés en ingénierie et les instances publiques étatiques et surtout communales.

Le contenu est décliné sur plusieurs supports : la brochure couleur présentant les messages-clés ; le site internet OAI avec des renseignements plus approfondis sur les nombreuses facettes de l'ingénierie ; les activités publiques de l'OAI, Oeko-Foire, Semaine du Logement, Foire d'Automne, Foire des Etudes et dans le cadre des activités au siège OAI.

La brochure est disponible au secrétariat OAI et téléchargeable sur le site www.oai.lu à la rubrique.

Elle a été adressée en avril 2012, puis à nouveau en septembre 2013 aux SPOS des différents lycées à travers le pays, ainsi qu'aux associations de parents d'élèves.

*Site www.unbonplanpourtonavenir.lu

En vue de solliciter les futurs étudiants à s'engager dans les carrières d'avenir d'architectes et d'ingénieurs, l'Ordre a mis en place un site www.unbonplanpourtonavenir.lu et une brochure présentant l'intervention des membres OAI dans la construction d'un nouveau quartier.

4.17. BROCHURE OAI SUR LES ARCHITECTES D'INTÉRIEUR

Le groupe de travail OAI «Architectes d'intérieur» a finalisé une brochure de présentation de la profession d'architecte d'intérieur.

Elle a été distribuée à la Semaine Nationale du Logement 2013 et à la Foire d'Automne 2013.

Une table ronde à ce sujet sera organisée fin 2013.

4.18. BROCHURES OAI ENERGIEPASS

Les 2 brochures éditées par l'OAI à ce sujet sont en cours de mise à jour :

- ▶ La performance énergétique pour les nouvelles constructions avec l'architecte et l'ingénieur-conseil.
- ▶ La performance énergétique dans l'habitat existant avec l'architecte et l'ingénieur-conseil.

4.19. SERVICE NATIONAL DE LA JEUNESSE / OAI : « FESTIVAL DES CABANES» 2013

Suite au succès des deux premières éditions du « Festival des cabanes », le Service National de la Jeunesse et l'OAI ont invité à découvrir du 13 au 28 juillet 2013 la troisième édition du festival, placée sous le thème du travail.

Le site du Ellergronn à Esch-sur-Alzette a été choisi non seulement pour la belle réserve naturelle, mais aussi pour le lien avec le thème du concours. La Mine Cockerill avec son musée représente parfaitement le secteur sidérurgique qui occupe une place particulière dans l'histoire du pays et de la Grande Région.

Les constructions étaient issues d'un appel à participation pour deux concours parallèles. «Suite à l'appel lancé en 2012, plus de 90 projets de cabanes temporaires ont été remis»,

BROCHURE OAI SUR LES ARCHITECTES D'INTÉRIEUR



FESTIVAL DES CABANES SNJ / OAI 2013 13-28/07/2013



Plus de 500 jeunes au sein de
94 équipes ont participé à ce
concours.

3000 visiteurs au Ellergronn !

résume **Georges METZ**, directeur du SNJ. Ces projets ont été élaborés par des jeunes âgés de 12 à 25 ans. Il s'agit de groupes formés au sein de classes scolaires, de maisons de jeunes, d'organisations de jeunesse ou de groupes librement constitués. 18 architectes et ingénieurs-conseils de l'OAI s'étaient déclarés prêts à aider bénévolement les groupes de jeunes.

35 cabanes temporaires ont été retenues par le jury et 32 cabanes ont finalement été construites par les 130 jeunes eux-mêmes sur le site du Ellergronn.

Le deuxième concours s'adressait aux jeunes étudiants en architecture ou ingénierie et aux élèves de l'enseignement secondaire – régime technicien – division « génie civil », ayant moins de 27 ans. Dans cette catégorie, le jury a choisi une **cabane durable**, qui servira à partir d'automne 2013 comme abri-bus pour l'arrêt « Ellergronn » du réseau des transports publics d'Esch-sur-Alzette.

Pour l'OAI, le concours poursuit un triple objectif. Selon **Pierre HURT**, directeur de l'OAI, « il s'agit d'offrir aux jeunes un moyen d'expression créative dans un domaine original, les préparer à leur responsabilité en tant que futur maître d'ouvrage, acte souvent unique dans la vie d'un citoyen, ayant néanmoins un impact important sur notre cadre de vie, et éveiller leur intérêt à embrasser une carrière d'avenir proposée par les professions regroupées au sein de l'OAI – architecte, ingénieur-conseil, architecte d'intérieur, urbaniste-aménageur, architecte- et ingénieur-paysagiste. »

Le vernissage a eu lieu le 12 juillet 2013, en présence, entre autres, de **Laurent MOSAR**, Président de la Chambre des Députés, ainsi que de nombreux jeunes.

Après l'accueil par **Georges METZ**, Directeur du SNJ, et **Bob STROTZ**, architecte, Président de l'OAI, **Françoise HETTO-GAASCH**, Ministre des Classes moyennes, **Marc SPAUTZ**, Ministre de la Famille et de l'Intégration, **Lydia MUTSCH**, Bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, et **Michel WOLTER**, Directeur de l'Administration de la Nature et des Forêts, ont tenu une allocution.

Les 3000 visiteurs du festival tout au long des 2 semaines ont profité pleinement du programme d'animation mis en place en collaboration avec la Ville d'Esch-sur-Alzette et l'Administration de la Nature et des Forêts.

Un catalogue retraçant toute l'aventure du Festival des Cabanes sera publié fin 2013. Des informations complémentaires peuvent être consultées sur www.cabanes.lu.

* Brochure «Jugendliche im öffentlichen Raum»

Suite à la conférence «Jugendlicher am öffentlichen Raum» organisée par le SNJ en collaboration avec le Syvicol et l'OAI le 8 février 2012 au Forum da Vinci, le SNJ a publié en mai 2013 une brochure reprenant les thèmes développés lors de cette manifestation, comme, par exemple, comment les jeunes s'approprient l'espace public et comment l'espace public peut être conçu avec les jeunes. **Thierry CRUCHTEN**, architecte, Secrétaire général de l'OAI, a préfacé cette brochure.

Cette brochure peut être consultée sur le site www.snj.lu et dans la documentation OAI.

4.20. FONDATION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'INGÉNIERIE (FAI)

2 délégués de l'Ordre siègent au conseil d'administration de la FAI.

1 réunion de concertation sur la collaboration entre la FAI et l'OAI a eu lieu le 21 novembre 2012.

1 réunion de concertation entre la FAI, la Revue Technique Luxembourgeoise, l'ALIAI et l'OAI a eu lieu le 25 février 2013. Les possibilités d'actions communes, la recherche de synergie et la nécessité de coordonner les agendas des différentes associations ont notamment été discutées.

4.21. LUXREAL : REAL ESTATE ASSOCIATION OF LUXEMBOURG ASBL

L'OAI est partenaire de coopération de LuxReal Real Estate Association of Luxembourg asbl. Cette association organise régulièrement des conférences, dont la conférence "FORUM Sustainability-The jigsaw of green certification", qui a eu lieu le 31 janvier 2013 au Forum da Vinci.

Après un mot d'accueil par **Sandra MÜLLER**, Présidente de LuxReal, et par **Bob STROTZ**, Président de l'OAI, **Laurent ROUACH**, PwC, a proposé une comparaison des systèmes de certification de bâtiments en Europe.

Tom EISCHEN, Commissaire de Gouvernement à l'Energie, a ensuite présenté un exposé sur le lien entre la certification de bâtiments et les certifications nationales en matière d'énergie.

Dr. Thomas BEYERLE, **Tom EISCHEN**, **Martin LAMMAR**, **Fernand ROTH** et **François THIRY** ont alors participé à une table ronde sur les thèmes exposés.

Le programme des activités de LuxReal peut être consulté sur www.luxreal.lu.

CONFÉRENCE LUXREAL® «FORUM SUSTAINABILITY»

31/01/2013



JOURNÉE OAI «PRESSE, MÉDIAS»

04/06/2013



Proposition d'info-box pour article de presse

Maître d'ouvrage:
Architecte:
Ingénieurs-Conseils:
Surface / volume:
Coût:
Durée de construction:

4.22. PUBLICATION DANS LA REVUE ADATO

Plusieurs insertions OAI portant sur le cycle de formations continues OAI / CRP-HT 2013-2014 et le Bauhärepräis OAI 2012 ont été réalisées.

4.23. PUBLICATION DANS LA REVUE TECHNIQUE

Plusieurs articles portant sur les activités de promotion de l'OAI telles que le Bauhärepräis OAI 2012, le Festival des Cabanes 2013, la séance d'information sur les professions OAI au Lycée Josy Barthel et le cycle de formations continues OAI / CRP-HT 2013-2014 ont été publiées dans les Revues Techniques.

4.24. EUROKA

EUROKA est un **groupement professionnel de réflexion, de travail et d'échanges**, constitué des organisations professionnelles officielles de 7 régions frontalières voisines appartenant à 4 pays : provinces belges de Liège et de Luxembourg, Rhénanie Palatinat et Sarre, Alsace et Lorraine, Grand-Duché de Luxembourg.

Un représentant de chacune de ces organisations a siégé au jury du Bauhärepräis OAI 2012.

Les travaux d'Euroka seront relancé en 2014. Des réflexions sont en cours afin de lancer une initiative similaire pour les ingénieurs-conseils.

4.25. L'ARCHITECTURE ET L'INGÉNIERIE DANS LES MÉDIAS

*3^{ème} Journée OAI « Presse, Médias / Architecture, Ingénierie, Urbanisme »

Une 3^{ème} Journée OAI « Presse, Médias / Architecture, Ingénierie, Urbanisme » a eu lieu le 4 juin 2013 **au siège de l'OAI - Forum da Vinci**. Cette rencontre entre journalistes, architectes et ingénieurs-conseils au sujet du respect des droits d'auteur des concepteurs et d'une meilleure communication entre la presse / médias et le monde de l'architecture et de l'ingénierie, a rassemblé une vingtaine de personnes.

Après l'accueil des participants par **Bob STROTZ**, Président de l'OAI, **Fernand WEIDES**, Président du Conseil de Presse, et **Pierre HURT**, Directeur de l'OAI, ont rappelé les points principaux de la charte OAI / Conseil de Presse : «**Droits d'auteur des architectes et des ingénieurs-conseils et Communication entre concepteur et journaliste**», la **note sur les droits d'auteur en matière d'architecture et d'ingénierie**, et l'**aide-mémoire «présentation d'articles / reportages relatifs à des projets / réalisations de membres OAI»**.

Thierry CRUCHTEN, architecte, Secrétaire général de l'OAI, a présenté le **travail de l'architecte et ses différentes «casquettes» au cours d'un projet**, à la fois artiste, psychologue, sociologue, négociateur, équilibriste, économiste, « gestionnaire de fortune », médiateur,...

Pierre HURT a proposé une sélection de moyens pour se documenter sur l'architecture / l'ingénierie / l'urbanisme / l'aménagement du territoire pour répondre au besoin d'une critique architecturale au service d'un débat public sur la qualité de notre cadre de vie.

Philippe NATHAN, co-auteur de l'exposition au Pavillon luxembourgeois à la Biennale de Venise 2012, et **Andrea RUMPF**, Directrice de la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie (FAI) ont présenté le programme du Festival de l'Architecture qui est placé cette année sous le thème «FUTURA BOLD?».

* Support pour les membres OAI

Afin d'aider les membres dans leur relation avec les médias, et notamment la presse écrite, l'OAI a préparé un **aide-mémoire «Présentation d'articles / reportages relatifs à des projets / réalisations de membres OAI»**, disponible en français et en allemand dans l'«espace membres» du site www.oai.lu à la rubrique «dossier presse».

*Droits d'auteur des membres OAI

Un courrier a été adressé le 28 mars 2013 au Ministère du Développement durable et des Infrastructures, à l'Administration des Bâtiments publics, au Ministère de l'Intérieur, au Ministère de la Famille, à l'Administration des Ponts et Chaussées, aux CFL et le 13 mars 2013 aux communes (circulaire n°13) rappelant l'**importance du respect des droits d'auteur des membres OAI** et de la **mention du nom des concepteurs dans les dossiers de presse** qui sont préparés par leurs services dans le cadre d'activité en rapport avec la communication sur tout projet d'architecture, d'ingénierie et d'urbanisme (inauguration,...).

Ces courriers peuvent être téléchargés sur le site www.oai.lu à la rubrique «accueil» => «bulletin/avis/newsletter oai» => «avis oai».

BROCHURE ARCHITECTOUR.LU



SPOTS ARCHITECTOUR.LU SUR RTL TV



4.26. EDITUS

Le formulaire de référencement standardisé pour les pages blanches et les pages jaunes permettant une présentation homogène et à prix raisonnable pour les membres OAI, en limitant tous les suppléments au strict minimum a été mis en place. Dans les pages blanches, l'insertion de chaque membre obligatoire sera munie de la mention «membre de l'OAI».

En outre, cette démarche a pour objectif :

- ▶ de vous informer en détail sur vos droits en matière d'insertions gratuites
- ▶ de faciliter largement les relations avec les services d'EDITUS (1 seul interlocuteur averti)
- ▶ de vous faire bénéficier d'une remise de 20% sur les tarifs de base pour les annuaires papier et de 15% sur l'annuaire en ligne
- ▶ d'assurer l'utilisation obligatoire et exclusive de ce formulaire par la société EDITUS dans leur relation avec les membres de l'OAI
- ▶ de vous proposer de participer à la rubrique « la visite » du magazine Habiter.lu.

La circulaire OAI aux membres n°24 en la matière est disponible dans l'«espace membres» du site www.oai.lu rubrique «documentation oai» ou «circulaires aux membres».

4.27. YELLOW.LU

A l'instar de ce qui se fait avec EDITUS, l'OAI a mis en place des référencements standardisés avec la société Yellow.lu dans le but d'assurer la présence de ses membres dans le respect de la déontologie.

Cette démarche a pour objectif :

- ▶ de vous informer sur vos droits en matière d'insertions gratuites
- ▶ d'assurer une présentation homogène des membres
- ▶ de vous faire bénéficier d'une remise de 15% sur les tarifs de base.

La circulaire OAI aux membres n°30 en la matière est disponible dans l'« espace membres » du site www.oai.lu rubrique « circulaires aux membres ».

4.28. CARTES DE MEMBRES OAI ANNUELLES

Les cartes de membres sont adressées chaque année en mars aux membres obligatoires ayant leur siège au Luxembourg.

4.29. COLLABORATION AVEC L'ONT (OFFICE NATIONAL DE TOURISME)

Architectour.lu

La deuxième édition du **guide d'architecture contemporaine du Luxembourg** est prévue en 2014. Un appel aux membres sera lancé en novembre 2013 afin qu'ils soumettent des réalisations dans la future base de données sur le site www.oai.lu.

Pour mémoire : Ce premier guide d'architecture contemporaine du Luxembourg présente huit itinéraires à travers le Grand-Duché et vous propose la découverte de 118 réalisations.

En accord avec les maîtres d'ouvrages, un groupe de travail a créé **plusieurs itinéraires régionaux de découvertes** facilitant le repérage de la création architecturale de qualité et à caractère innovateur. Certains de ces itinéraires facilitent la découverte en randonnée pédestre ou à vélo.

En collaboration avec l'OAI, **RTL TV a diffusé 40 spots Architectour.lu**, basé sur le guide d'architecture contemporaine du Luxembourg. Chaque spot présente en images un des 118 projets représentant la diversité architecturale du pays.

Ils peuvent être revus sur le site <http://tele.rtl.lu/waatleeff/replay/> en choisissant la rubrique «Architectour.lu».

Le Luxemburger Wort a publié **6 articles** sur des réalisations issues d'Architectour.lu.

Editus.lu a également publié dans sa revue Habiter.lu **3 reportages sur des réalisations d'Architectour.lu**.

La brochure peut être téléchargée sur le site www.architectour.lu. Elle est également disponible dans les bureaux touristiques au Grand-Duché. En outre, elle vous sera envoyée sur simple demande par courriel ou par télécopie à l'ONT (info@visitluxembourg.lu; fax : (+352) 42 82 82 38) ou à l'OAI (oai@oai.lu; fax : (+352) 42 24 07).

PRÉSENTATIONS FILMÉES DES PROFESSIONS OAI

27/03/2012



APPEL AUX MEMBRES OAI

SÉANCE D'INFORMATION SUR LES PROFESSIONS OAI

18/12/2012



4.30. COLLABORATION AVEC L'UNION LUXEMBOURGEOISE DES CONSOMMATEURS (ULC)

L'OAI et l'ULC se concertent régulièrement en vue d'optimiser la protection du consommateur dans un cadre de vie durable et de qualité.

4.31. JOURNÉES D'INFORMATION DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

* Journées d'information dans les lycées

L'OAI tient à disposition des lycées une **liste des 34 membres de l'OAI** qui sont prêts à participer aux **journées d'information dans les lycées** afin de sensibiliser et de renseigner les lycéens sur les professions OAI. Les différents lycées peuvent se mettre directement en contact avec les membres en question.

Cette liste n'est évidemment pas définitive, et tout membre intéressé est prié de s'inscrire par mail (oai@oai.lu).

Ainsi l'architecte **Christian BARSOTTI** a participé à la journée du 23 février 2013 au Lycée Classique d'Echternach, l'architecte **Albert GOEDERT** à la matinée du 23 février 2013 au Lycée du Nord à Wiltz, les architectes **Jos DELL** et **Max VON ROESGEN**, et l'ingénieur-conseil **Marcel HETTO** à la matinée du 16 mars 2013 au Lycée Aline MAYRISCH à Luxembourg, ainsi que l'architecte **Marc WAGNER** et les ingénieurs-conseils **Gilles CHRISTNACH** et **Marc MERSCH** à la journée du 16 avril 2013 au Lycée Nic BIEVER à Dudelange.

Les membres ayant déjà participé à des actions de sensibilisation dans les écoles sur base de contact privé sont priés de contacter l'OAI. En effet, l'OAI souhaite vous aider en vous fournissant des supports (notamment une présentation PowerPoint), et coordonner ses actions en disposant d'un pool de personnes actives dans ce domaine.

* Séance d'information sur les professions OAI le 18 décembre 2012 au Lycée Josy Barthel de Mamer

9 x 5 minutes pour vous présenter les professions OAI sous toutes leurs facettes

Après le succès de la première édition de cette manifestation en mars 2012, l'OAI a organisé le 18 décembre 2012 au Lycée Josy Barthel de Mamer une séance d'information à destination des lycéens sur les professions reprises au sein de l'OAI.

Après l'accueil par **Claude CHRISTNACH**, Directeur du Lycée Josy Barthel, les présentations des différentes professions ont été assurées par **Max VON ROESGEN** (architecte), **Tanja LAHODA** (ingénieur en génie civil), **Marc FEIDER** (ingénieur infrastructure), **Jacques WEYLAND** (ingénieur en génie technique), **Isabelle VAN DRIESSCHE** (urbaniste-aménageur), **Maja DEVETAK** (ingénieur-paysagiste), **Robert WILMES** (ingénieur en environnement), **Jill STREITZ** (architecte d'intérieur) et **Marc ORBAN** (géomètre).

Les membres de l'OAI constituent un pilier essentiel au développement durable de l'économie et de la société dans son ensemble. Experts indépendants et innovants, ils regroupent autant de professions qu'ils couvrent de domaines spécifiques. Des urbanistes aux paysagistes en passant par les géomètres, les ingénieurs d'infrastructure, du génie civil et du génie technique, les architectes et les architectes d'intérieurs, les différentes professions s'articulent de manière interdépendante et complémentaire.

Pierre HURT, Directeur de l'OAI, a conclu en présentant les différents supports de la démarche de l'OAI visant à sensibiliser le grand public et surtout les jeunes à l'architecture et à l'ingénierie et à montrer les nombreux débouchés dans ce secteur, qui offre des carrières intéressantes et passionnantes. Les orateurs ont réaffirmé que des jeunes diplômés en possession d'un bac technique ou général, ont de réelles chances d'emploi sur le marché, le secteur étant toujours demandeur de jeunes gens motivés et bien qualifiés.

Concrètement, cette démarche se traduit par l'avènement de nouveaux outils de communication. Citons notamment le site Web www.unplanpourtonavenir.lu dédié aux jeunes, mais aussi la brochure «**Il y a du Génie dans votre quartier - Focus sur les ingénieurs-conseils**», le site www.oai.lu avec, entre autres, son annuaire des membres et la rubrique emploi, la présence sur la Foire de l'Etudiant, le Festival des Cabanes en collaboration avec le SNJ, la brochure et le site Architectour.lu ou le Guide OAI Références Architectes et Ingénieurs-Conseils.

La matinée fut donc couronnée de succès : les jeunes bacheliers ont reçu une multitude d'informations ainsi que la brochure «**Il y a du Génie dans votre quartier**» et un exemplaire du Guide OAI «**Références Architectes et Ingénieurs-Conseils**». Une séance d'information similaire est d'ores et déjà prévue pour l'année prochaine.

Les présentations du 27 mars 2012 ont été filmées et peuvent être visionnées sur le site www.oai.lu à la rubrique «les membres» => «présentations filmées des professions oai».

TABLE RONDE OAI / RADIO 100,7 «MISSION IMPOSSIBLE?»

26/11/2012



TABLE RONDE OAI «INTELLIGENT RENOVÉIEREN A BAUEN»

02/07/2013



4.32. TABLES RONDES «LES LUNDIS DE L'OAI»

Dans le cadre de son nouveau siège, l'OAI a lancé, entre autres, l'organisation de tables rondes «Les Lundis de l'OAI» sur divers sujets.

* «Mission impossible?» le 26 novembre 2012 en collaboration avec Radio 100,7

L'OAI et Radio 100,7 ont organisé lundi 26 novembre 2012 au Forum da Vinci une table ronde intitulée : «Mission impossible?», axée sur les oppositions qui peuvent exister entre rêves et aspirations d'une part, intérêts et contraintes d'autre part. En d'autres termes, l'obligation faite aux concepteurs d'intégrer dans leurs projets les positions des maîtres d'ouvrage, des utilisateurs, et au-delà les exigences des règlements et de l'intérêt public.

Après un mot de bienvenue par **Bob STROTZ**, président de l'OAI, **José DA COSTA**, promoteur, **Georges ENGEL**, bourgmestre de la commune de Sanem, **Patrick GILLEN**, président du Fonds d'urbanisme et d'aménagement du plateau du Kirchberg, **Nico STEINMETZ**, architecte, **Fernand WEIDES**, directeur de Radio 100,7, et **Isabelle VAN DRIESSCHE**, urbaniste, ont échangé sous la modération de **Lucien KAYSER**.

50 personnes ont assisté aux débats. Un article du modérateur à ce sujet peut être consulté dans le bulletin OAI n°75.

* «Intelligent renovéieren a bauen» le 2 juillet 2013.

L'OAI a organisé le 2 juillet 2013 au Forum da Vinci une table ronde sur le thème «Intelligent renovéieren a bauen».

Après l'accueil par **Bob STROTZ**, président de l'OAI, **Dr. Thorsten HOOS** a présenté la thèse «Einsparpotential und ökonomische Analyse der energetischen Sanierung staatlicher Gebäude in Luxemburg».

Marco SCHANK, Ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, **Tom EISCHEN**, Commissaire de Gouvernement à l'Energie, **John VONCKEN**, architecte, Service des Sites et Monuments nationaux, **Luc EVERLING**, Architecte-Directeur de la Ville d'Esch-sur-Alzette, **Gilbert THEATO**, Directeur du GIE myenergy, **Roland KUHN**, Président de la Chambre des Métiers et **Thierry CRUCHTEN**, architecte, Secrétaire général de l'OAI ont échangé autour des pistes de réflexions proposées par l'architecte **Albert GOEDERT**, modérateur de la table ronde.

140 personnes ont assisté aux débats. Un article à ce sujet peut être consulté dans le bulletin OAI n°77.

4.33. BASE DE DONNEES DE REALISATIONS DE MEMBRES OAI

L'OAI lancera sous peu la possibilité pour les membres d'envoyer leurs réalisations via le site www.oai.lu afin de créer une base de données. Elle permettra de chercher facilement par des mots-clés des projets correspondant à certains critères et pouvant servir dans le cadre des activités de promotion de l'OAI (expositions,...).

4.34. FÊTE DES FAMILLES OAI

La troisième édition de la Fête des Familles de l'OAI le 7 juillet 2013 à l'Auberge de Jeunesse du Lac d'Echternach a connu à nouveau un beau succès avec la **participation de 107 personnes dont 44 enfants**.

L'ensemble des infrastructures était réservé pour l'OAI : les trampolines, les murs d'escalade mais aussi les animations (jeux, bricolages) ont ravi les petits et les grands.

Retenez dès à présent la date du dimanche 6 juillet 2014 pour la prochaine édition de cette manifestation au même endroit.

4.35. VEILLE DE LA FÊTE NATIONALE AU FORUM DA VINCI

Suite au succès de cette manifestation en 2011 et en 2012, l'OAI a organisé une troisième édition de la réception avec vue ouverte sur le feu d'artifice depuis la terrasse du Skybox au Forum da Vinci pour la veille de la Fête Nationale le 22 juin 2013.

Les membres du Conseil de l'Ordre et des Comités des Architectes et des Ingénieurs-Conseils, ainsi que les membres actifs de manière bénévole au sein des différents groupes de travail de l'OAI et des partenaires de certaines activités de l'OAI ont été invités à cet événement convivial.

4.36. LES BISTROTS DU JEUDI

Dans le cadre de ses «Bistrots du Jeudi», l'hebdomadaire Le Jeudi a organisé, en collaboration avec l'OAI, une table ronde le 19 septembre 2013 à 18h au Forum da Vinci sur le thème «**Les prix du logement: qui en profite ?**».

Le délégué de l'OAI lors de cette manifestation était l'architecte **Michel PETIT**.

FAMILJEFEST OAI

07/07/2013



LANCEMENT DU FIABCI WORD CONGRESS

03/10/2013



4.37. NEWSLETTER « CULTURE FOR FRIENDS »

Le bureau de traduction Euro Business Translations publie régulièrement la newsletter «Culture for Friends».

L'édition du 30 avril 2013 de cette newsletter, à laquelle a participé l'OAI, est consacrée **au Luxembourg et à son architecture**. Elle peut être consultée à l'adresse suivante : <http://issuu.com/josevers/docs/cff111?e=6452363/2751900>.

5. ACTION POLITIQUE ET CONCERTATIONS DIVERSES

5.1. PROPOSITIONS OAI DANS LE CADRE DES PROCHAINES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES : CONSTRUISONS ENSEMBLE NOTRE CADRE DE VIE

À l'instar des initiatives prises lors des précédentes élections législatives, l'OAI a fait parvenir ses propositions aux partis politiques en lice.

Ayant opté pour une nouvelle approche, à savoir ne plus établir un simple catalogue de revendications, nous avons lancé un appel général à des **actions collaboratives avec le concours des membres OAI**.

Discutées au sein du Conseil de l'Ordre, nos préoccupations s'articulent autour de quatre thèmes essentiels :

1. **Concevons, construisons et utilisons durablement notre cadre de vie**
2. **Simplifions intelligemment le carcan administratif surtout de la construction**
3. **Exigeons de notre formation initiale qu'elle permette une activité professionnelle responsable soutenue par une formation continue volontaire**
4. **Permettons l'accès à un logement digne pour tous**

Ces propositions ont été publiées dans le bulletin OAI n°77. **Les réponses des partis politiques sont publiées au centre du présent rapport d'activités et ont été adressées aux membres de l'OAI par mail avant l'échéance électorale.**

Suite à l'analyse approfondie de l'accord de coalition, l'OAI engagera les démarches requises auprès du nouveau Gouvernement et des groupes parlementaires afin de donner des suites concrètes à nos préoccupations.

5.2. EXPORT DES MEMBRES DE L'OAI

Le Conseil de l'Ordre a relancé le **groupe de travail OAI ad hoc** et a lancé une **enquête auprès des membres**, dont les résultats démontrent le fort intérêt de nos professions à s'engager dans la voie de l'export. En effet, sur 670 bureaux contactés, 70 souhaitent effectuer des prestations à l'export.

L'objectif général de l'OAI est d'aider ses membres à s'exporter:

- ▶ dans la Grande Région
- ▶ en Europe
- ▶ en dehors de l'Europe.

Il importe de montrer le dynamisme du secteur des architectes et des ingénieurs-conseils au Luxembourg surtout des 20 dernières années.

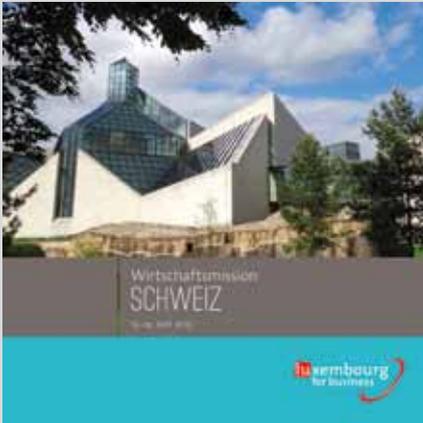
Les membres de l'OAI ont de nombreux atouts à faire valoir en la matière : multi-culturalité, maîtrise des langues (polyglotte), études à l'étranger, application / adaptation à différents cadres légaux, réglementaires, normatifs, compréhension interne des systèmes français et allemand, qualité de la phase conception, qualité de la phase exécution (détails sur chantier),...

Les axes suivants seront poursuivis par l'OAI :

1. Publications de nos membres dans des revues spécialisées internationales
2. Participations de nos membres à des prix prestigieux à l'étranger, à des concours internationaux, à des jurys de concours internationaux
3. Conférences de nos membres à l'étranger
4. Contacts auprès des ambassades / consulats
5. Diffusion encore plus suivie des publications OAI dans des revues spécialisées internationales
6. Initiatives similaires aux systèmes en F et D :
AFEX <http://www8.archi.fr/afex/>,
NAX <http://www.architekturexport.de/>
Proposer la création d'une asbl « ALEX - Architectes et Ingénieurs-Conseils luxembourgeois à l'export »
7. Relance de LUXBUILD
Initiative lancée dans les années 90, entre autres, par la Chambre de Commerce, le Ministère des Affaires étrangères, le Ministère de l'Economie : recueil présentant

BROCHURE DISTRIBUÉE LORS DE LA MISSION ÉCONOMIQUE EN SUISSE

13-14/06/2013



- des concepteurs et des entreprises de construction, à présenter lors de missions économiques, à transmettre aux ambassadeurs / consuls luxembourgeois à l'étranger
8. Meilleure utilisation des voies de communication des universités étrangères
 9. Participation aux voyages officiels à l'étranger organisés par la Chambre de Commerce
 10. Contacts avec le Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur
 11. Contacts avec le Ministère des Classes Moyennes
 12. Contacts avec le Ministère des Affaires Etrangères
 13. Contacts avec l'Office du Dueroire (Luxembourg Export Credit Agency)
 14. Participation au « branding » for Luxembourg : Contact avec Luxembourg for Business
 15. Contacts avec le Ministère du Tourisme (architecture et ingénierie : atouts pour présenter le Luxembourg à l'étranger...)
 16. Contacts avec le Ministère de la Culture (architecture et ingénierie : fait culturel)
 17. Mise en place d'un cadre juridique et d'informations pour favoriser l'export (cf. statuts-types GIE, GEIE, documentation OAI avec des informations sur les autorisations de bâtir en France, en Belgique,...)
 18. Constitution d'un réseau luxembourgeois « Export du secteur de la construction » regroupant les acteurs des domaines suivants: promotion, financement, conception, construction, exploitation, recyclage, ...
Cf. initiative LUXBUILD (9)
Contact avec : Chambre de Commerce, Chambre des Métiers, Chambre Immobilière, Groupement des Entrepreneurs, Fédération des Artisans, Fedil, UEL, LuxREAL, Luxembourg for Finance,...

Une entrevue a été demandée au Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur pour lui présenter la liste des membres OAI souhaitant effectuer des prestations à l'étranger.

Lors de la réunion de concertation du 9 août 2013, **Tom THEVES**, Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur (MECE), et **Pierre FRANCK**, Conseiller de Légation adjoint au MECE détaché du Ministère des Affaires Etrangères, ont indiqué accueillir favorablement les propositions d'initiative de l'OAI en matière d'export. Ils ont apporté des informations complémentaires en la matière.

Premières initiatives en matière d'export

* Mission économique en Suisse du 13 au 14 juin 2013.

Le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et la Chambre de Commerce ont proposé à l'OAI de participer à cette mission économique.

Les organisateurs ont été surpris de l'intérêt considérable des membres de l'OAI autant pour l'établissement du programme que pour participer à ce voyage.

Toutes les demandes n'ont pu être malheureusement satisfaites, et seule une **vingtaine de membres a participé à ce voyage**.

La mission économique en Suisse a constitué un voyage de formation continue très intéressant. Pour les prochaines missions, les participants ont souligné l'importance de disposer d'un temps de préparation suffisant, notamment pour déceler des pistes de contacts professionnels.

* FIABCI Word Congress du 17 au 22 mai 2014 à Luxembourg

La Fédération Internationale des Professions Immobilières FIABCI organisera son 65^{ème} congrès mondial du 17 au 22 mai 2014 à Luxembourg en collaboration avec l'OAI.

La conférence de lancement de ce congrès a eu lieu le 3 octobre 2013 au Forum da Vinci. **Bob STROTZ**, architecte, président de l'OAI, a présenté les initiatives de l'OAI en matière d'export. **Nadine GUTENSTEIN**, architecte, membre du groupe de travail OAI «Export» a exposé des projets et réalisations de membres de l'OAI à l'étranger.

Les présentations de l'OAI lors de cette manifestation peuvent être consultées sur le site www.oai.lu à la rubrique «actualités».

5.3. MINISTÈRE DES CLASSES MOYENNES

Les concertations avec le Ministère des Classes moyennes peuvent être retrouvées principalement aux points 3.2. et 3.7.

5.4. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES

Les concertations avec le Ministère du Développement Durable et des Infrastructures peuvent être retrouvées principalement aux points 1.1. et 1.4.3.

BROCHURE SNJ

ETUDES & CONFÉRENCES

Jugendliche
im öffentlichen
Raum

5.5. MINISTÈRE DU LOGEMENT

Les concertations avec le Ministère du Logement peuvent être retrouvées principalement au point 3.14.

Certification LUNAZ

A la demande du Ministère du Logement, l'OAI a délégué 6 membres pour tester la certification „Luxemburger Nachhaltigkeits-Zertifizierung für Wohngebäude“ (LUNAZ), basée sur le DGNB allemand, sur des exemples concrets.

L'OAI a demandé au Ministère les résultats de cette phase de test.

5.6. MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR

* Direction générale Promotion du Commerce extérieur et des investissements

cf. 5.2. Export

* Direction Générale de l'Energie

Le projet de label myenergy pour les conseillers en énergie, remanié suite aux réunions du 27 juin 2012 avec myenergy et du 16 juillet 2012 avec Tom EISCHEN, a été présenté lors d'une réunion avec la Direction Générale de l'Energie le 5 octobre 2012.

Plusieurs revendications de l'Ordre ont été prises en compte, entre autres, en ce qui concerne une diminution du coût annuel de cette certification, et l'interdiction faite notamment aux conseillers (non membres OAI) de communiquer sur le fait qu'ils sont certifiés afin d'éviter une distorsion de concurrence, les membres de l'OAI étant soumis à un code de déontologie leur interdisant de faire de la publicité payante.

La demande de l'Ordre de faire encore un effort sur la contribution annuelle pour les personnes faisant moins de 10 conseils par an n'a cependant pas été retenue par myenergy.

Les membres de l'OAI sont libres d'obtenir ou non cette certification selon votre analyse de son intérêt.

5.7. MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Les concertations avec le Ministère de l'Intérieur peuvent être retrouvées principalement au point 3.3.

5.8. MINISTÈRE DE LA CULTURE

* Commission des Sites et Monuments Nationaux (COSIMO)

En 2010, bien que l'OAI n'ait pas été appelé à désigner officiellement des délégués, des architectes exerçant à titre d'indépendant ont été invités à siéger au sein de cette Commission à titre personnel.

Lors du dernier renouvellement de la COSIMO en mai 2013, l'OAI n'a pas été consulté. En outre, il n'y a pas eu de nomination à titre personnel d'architectes exerçant à titre d'indépendant.

Ainsi, la Commission des Sites et Monuments nationaux comporte à présent moins d'architectes exerçant à titre d'indépendant qu'auparavant, à savoir 5 en 2010 et 3 en 2013.

L'OAI a adressé le 25 juillet 2013 un courrier à ce sujet à la Ministre de la Culture Octavie MODERT. Dans sa réponse du 12 septembre 2013, la Ministre a indiqué qu'elle était ouverte à toute proposition de renforcement de la COSIMO par des personnes compétentes. Dès lors, l'OAI a proposé d'intégrer l'architecte **Arlette SCHNEIDERS** à la COSIMO.

* Forum Européen des Politiques Architecturales (EFAP) en 2015

L'OAI et la FAI ont présenté le projet d'organisation d'un Forum EFAP lors de la présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne au deuxième semestre de 2015 lors d'une réunion avec la Ministre de la Culture **Octavie MODERT** le 22 mai 2013.

La Ministre soutient ce projet et le présentera au Gouvernement et plus particulièrement au Ministère des Affaires étrangères.

Cette manifestation sera organisée à LuxCongress par le Ministère de la Culture, l'OAI et la FAI, qui se rencontreront en janvier 2014 afin de définir le programme et les modalités d'organisation de cette manifestation.

BROCHURE OAI «POUR UNE POLITIQUE ARCHITECTURALE»



* Groupe interministériel et interprofessionnel «Pour une politique architecturale»

Pour mémoire : suite à une réunion de relance, qui a eu lieu le 29 octobre 2010 avec **Octavie MODERT**, Ministre de la Culture, le groupe interministériel et interprofessionnel «Pour une politique architecturale» s'est réuni le 27 juin 2011, le 9 décembre 2012 et le 19 septembre 2012.

4 groupes de travail ont été lancés dans ce cadre afin de traiter plus particulièrement les points suivants :

- ▶ Reflexion au sujet des moyens et des enjeux de la politique architecturale.
- ▶ Encourager la création contemporaine de qualité, ainsi que son intervention dans le domaine de la restauration du patrimoine historique et industriel.
- ▶ Dans la passation de marchés publics de services, développer les procédures qui permettent de désigner les concepteurs, architectes et ingénieurs, sur base de critères mettant en avant la qualité de l'architecture, et de son impact sur l'environnement bâti et le paysage.
- ▶ Valoriser, dans les programmes de l'enseignement primaire et secondaire, la sensibilisation au cadre de vie et à l'architecture.

5.9. ADMINISTRATION DE LA GESTION DE L'EAU (AGE)

* Guide technique pour la gestion des eaux de pluie «Regenwasserleitfaden»

L'AGE a relancé les travaux du groupe de travail ad hoc auquel participe l'OAI pour mettre à jour le guide technique «Leitfaden für den Umgang mit Regenwasser in Siedlungsgebieten Luxemburgs».

Dans ce cadre, l'OAI a consulté ses membres sur les exigences de projets dans le domaine de l'évacuation des eaux en milieu urbain en avril 2012.

Nous remercions les membres qui ont participé à cette enquête, dont les résultats peuvent être consultés dans l'espace membres du site www.oai.lu à la rubrique «envoi aux membres» => «2012».

L'OAI a transmis ces résultats à l'AGE ainsi qu'au groupe de travail ad hoc, et les a présentés à une délégation de l'AGE emmenée son directeur **André WEIDENHAUPT** lors d'une réunion qui a eu lieu le 3 octobre 2012.

L'OAI a également été reçu le 14 janvier 2013 par la même délégation de l'AGE pour faire le point sur l'avancement des travaux du groupe de travail «Mise à jour du guide technique «Leitfaden für den Umgang mit Regenwasser in Siedlungsgebieten Luxemburgs», préparer la table ronde du 21/01/2013 au Ministère de l'Intérieur sur la gestion des eaux pluviales et échanger au sujet de l'attribution de missions aux membres de l'OAI aux termes de la législation et de la réglementation sur les marchés publics.

Dès finalisation du «Regenwasserleitfaden», une séance d'information pour les membres OAI à ce sujet sera organisée.

Le Ministre de l'Intérieur **Jean-Marie HALSDORF** a réuni tous les acteurs impliqués dans la gestion des eaux pluviales le 21 janvier 2013. Une discussion ouverte a eu lieu lors de cette table ronde.

Il a été convenu de réunir à nouveau une telle table ronde après finalisation des travaux de mise à jour du guide technique «Leitfaden für den Umgang mit Regenwasser in Siedlungsgebieten Luxemburgs».

L'OAI a également adressé le 12 juin 2013 à **Jean-Paul LICKES**, Directeur-adjoint de l'AGE et président du groupe de travail ad hoc un avis sur les principes de gestion des eaux pluviales.

Cet avis a également été présenté à **Paul SCHROEDER**, Conseiller de direction adjoint à la Direction de la Gestion de l'Eau du Ministère de l'Intérieur, le 22 juillet 2013.

Le Regenwasserleitfaden a été publié le 7 octobre 2013 sur le site de l'Administration de la Gestion de l'Eau (www.eau.public.lu).

* Tarification de l'eau

Le Ministre de l'Intérieur **Jean-Marie HALSDORF** a adressé le 20 décembre 2012 un questionnaire à l'OAI concernant la tarification de l'eau.

Cependant, s'agissant d'une question d'ordre politique, l'OAI a indiqué le 29 janvier 2013 qu'il estimait qu'il ne lui revient pas d'émettre un avis en la matière.

AFFICHE OAI



* Révision du plan de gestion des districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse (partie luxembourgeoise)

Le Ministre de l'Intérieur Jean-Marie HALSDORF a adressé pour avis le 21 décembre 2012 le calendrier, le programme de travail et les questions importantes en matière de gestion de l'eau pour les districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse (partie luxembourgeoise) pour l'information du public en la matière.

L'OAI a indiqué le 18 juin 2013 son accord en la matière, le calendrier proposé et les remarques qui l'accompagnent reflétant les expériences de nos membres sur le terrain.

5.10. ADMINISTRATION DES BÂTIMENTS PUBLICS

Les concertations avec l'Administration des Bâtiments Publics peuvent être retrouvées principalement au point 1.1.

5.11. ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES

Les concertations avec l'Administration des Ponts et Chaussées peuvent être retrouvées principalement au point 1.7.

5.12. COMMISSION DES SOUMISSIONS

Dans le cadre du cycle 2013-2014 des formations continues OAI / CRP-HT, un module «Recommandations et bonnes pratiques pour l'établissement d'un dossier de soumission» aura lieu le 16 janvier 2014. Une réunion de préparation en la matière aura lieu le 9 décembre 2013.

Pour mémoire : lors de l'échange de vues entre l'OAI et la Commission des Soumissions du 19 mars 2012, le Président de la Commission des Soumissions **Marc SCHLOESSER** a rappelé que l'attribution principale de la Commission est de veiller à l'application correcte du point de vue juridique de la législation et de la réglementation sur les marchés publics.

Des dossiers touchant les architectes et les ingénieurs-conseils (prestations intellectuelles) sont très rarement traités par la Commission. La grande majorité des dossiers touche les travaux/fournitures et les autres services.

5.13. SYVICOL

L'OAI a rencontré le 14 janvier 2013 une délégation du SYVICOL composée d'**Emile EICHER**, Président, **Xavier BETTEL**, Vice-président, **Pierre MELLINA**, Vice-président, **Ern WALERIUS**, Vice-président, **Paul WEIDIG**, Vice-président, **Mireille COLBACH-CRUCHTEN**, Conseillère, **Laurent DEVILLE**, Secrétaire et **Johanne FALLECKER**, conseillère juridique.

Les contributions de l'OAI en matière de simplification administrative, l'application de la loi «aménagement communal et développement urbain» et de la loi sur la gestion de l'eau, ainsi que le projet de règlement-type sur les bâtisses, les voies et les sites ont notamment été abordés lors de cette réunion.

Une séance d'information commune SYVICOL / OAI pour les administrations communales sera organisée au Forum da Vinci dès la finalisation du manuel OAI sur les concours d'architecture.

5.14. CIRCULAIRES AUX ADMINISTRATIONS COMMUNALES

L'OAI a transmis aux administrations communales les circulaires suivantes :

- ▶ n°6¹³ (mise à jour) concernant la dispense au recours obligatoire (article 5 de la loi du 13 décembre 1989)
- ▶ n°7² (mise à jour) concernant les certificats OAI « demandes d'autorisation de bâtir » + 1 annexe
- ▶ n°12 (nouvelle) concernant les professions OAI
- ▶ n°13 (nouvelle) concernant les droits d'auteur des membres de l'OAI + 2 annexes.

Les circulaires OAI aux administrations communales peuvent être consultées sur le site www.oai.lu à la rubrique «législation» => «circulaires adm.com.».

5.15. «CELLULE INDÉPENDANTE – FUSIONS COMMUNALES» DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Cette cellule poursuit actuellement ses travaux.

Pour mémoire : Jean-Marie HALSDORF, Ministre de l'Intérieur a demandé à l'OAI de participer à la cellule indépendante – fusions communales.

Mike URBING, délégué effectif, et Uta TRUFFNER, déléguée suppléante de l'OAI ont intégré cette cellule composée de Tilly METZ, coordinatrice de la cellule, d'une déléguée du SYVICOL Mireille COLBACH-CRUCHTEN, et du bourgmestre de la commune de Schengen Ben HOMAN.

5.16. ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT)

Un groupe de travail commun Administration du Cadastre et de la Topographie (ACT) / OAI a établi des lignes directrices en matière de délimitation des lots pour l'établissement du cadastre vertical.

Ce document a été publié en mai 2013 dans la partie « note professionnelle » de la documentation OAI. Une partie introductive est encore en préparation.

Il vient en complément du guide pratique du cadastre vertical et de la liste des natures associées aux parties privatives d'un immeuble bâti en copropriété publiés par l'ACT (note professionnelle OAI n°14).

Après les premières expériences des membres OAI dans l'utilisation de ce document, une séance d'information avec l'ACT sera organisée par l'OAI.

Le guide pratique du cadastre vertical ainsi que d'autres informations sur le service du cadastre vertical peuvent être retrouvés sur le site www.oai.lu rubrique « législation » => « législation oai ».

5.17. MINISTÈRE D'ETAT / DÉPARTEMENT DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Convention d'expertise et d'assistance technique pour la Cellule de Facilitation relative aux autorisations dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement

Le Département de la Simplification Administrative (DSA), sous la direction de Christiane MANGEN, et l'OAI ont signé en décembre 2011 une convention d'expertise et d'assistance technique dans le cadre de la mise en place de la Cellule de facilitation relative aux autorisations dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement (CFUE), placée sous la coordination de Paulette LENERT.

Dans le cadre de ce contrat, un questionnaire-guide permettant de déterminer les procédures d'autorisation applicables au cas pour cas a été développé sur base du Code de l'Environnement par le groupe de travail OAI « DSA », présidé par l'ingénieur-conseil Claude BELCHE, sous la forme d'un outil informatique sur mesure.

Cette application web «guide des procédures en matière d'urbanisme et d'environnement» a les 3 objectifs suivants :

- ▶ Regrouper l'ensemble des contextes déclencheurs de procédures d'autorisation en matière d'urbanisme et d'environnement dans un seul et même outil.
- ▶ Permettre une vue d'ensemble des procédures et autorisations requises en matière d'urbanisme et d'environnement pour un projet.
- ▶ Faciliter l'analyse d'un projet par rapport aux différents contextes.

Les auteurs de projets pourront recourir à cet outil pour apprécier les éléments déclencheurs de procédures.

Après une phase de test par les membres du groupe de travail OAI, l'outil sera présenté aux différentes administrations et organismes professionnels.

Les suggestions reçues suite à ces présentations seront répercutées dans le logiciel avant d'en ouvrir l'accès à tous les membres de l'OAI en mai 2014.

Les travaux de l'OAI en la matière ont été accueillis de manière très favorable par le DSA et la CFUE, et des discussions sont d'ores et déjà en cours concernant des missions futures pour, entre autres, la veille réglementaire et la mise à jour du logiciel.

L'arrêté grand-ducal du 25 avril 2013 déterminant les attributions et l'organisation d'une Cellule de facilitation relative aux autorisations dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement a été publié au Mémorial A n°86 du 13 mai 2013 (cf. www.legilux.lu).

5.18. INSTITUT LUXEMBOURGEOIS DE LA NORMALISATION, DE L'ACCREDITATION, DE LA SÉCURITÉ ET QUALITÉ DES PRODUITS ET SERVICES (ILNAS)

Depuis le 1^{er} juin 2008, l'Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance (OLAS) et le Service de l'Énergie de l'Etat (SEE), entre autres, sont regroupés sous l'appellation commune de l'ILNAS : l'Institut Luxembourgeois de la Normalisation, de l'Accréditation, de la Sécurité et qualité des produits et services.



SÉANCE D'INFORMATION «BUREAUX DE CONTRÔLE ET ORGANISMES DE CONTRÔLE AGRÉÉS»

21/11/2012



L'appel de l'ILNAS pour recenser les besoins en normes nationales nouvelles a été transmis aux membres de l'OAI via la newsletter de juillet 2013.

5.19. PORTAIL ET «CODE» DE LA CONSTRUCTION

5.19.1. PORTAIL DE LA CONSTRUCTION

Cette demande de longue date de l'OAI a été relancée dans le cadre des discussions avec le Ministère d'Etat en matière de simplification administrative notamment afin d'intégrer ce portail dans le cadre de l'outil développé par l'OAI (cf. 5.17.).

5.19.2. «CODE» DE LA CONSTRUCTION

Cette demande de longue date de l'OAI a été relancée dans le cadre des discussions avec le Ministère d'Etat en matière de simplification administrative (cf. 5.17.). Ce Code pourra être établi en prolongement du Code de l'Environnement déjà existant.

5.20. INSPECTION DU TRAVAIL ET DES MINES (ITM)

* Séances d'informations OAI

cf. 6.3.

* Amiante

Suite à la réunion du 15 janvier 2013 avec **Robert HUBERTY**, Directeur adjoint de l'ITM, l'OAI a lancé dans la newsletter un appel aux membres OAI pour qu'ils s'inscrivent à un échange de vues sur leurs expériences et suggestions de simplification de la procédure en relation avec l'amiante.

* Agréments en matière de coordination de sécurité et de santé sur les chantiers

Pour mémoire : suite à l'octroi par le Ministère du Travail en avril 2011 des agréments en matière de coordination de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles, l'OAI a rencontré le 30 juin 2011 **Robert HUBERTY**, Directeur adjoint de l'ITM.

Il importe notamment que les membres OAI recommandent aux maîtres d'ouvrage la désignation d'un coordinateur sécurité disposant du niveau d'agrément requis afin d'éviter tout problème en cas de contrôle de l'ITM, et de se retourner vers l'ITM en cas de questions quant à la situation d'un coordinateur déjà désigné ne disposant pas du niveau d'agrément requis par la taille du chantier (phase de transition...).

L'OAI a mis à jour sa circulaire aux membres n°13 en la matière en octobre 2011. Ce document peut être consulté dans l'«espace membres» du site www.oai.lu à la rubrique «circulaires aux membres».

5.21. ADMINISTRATION DE L'ENVIRONNEMENT (AEV)

* Séances d'informations OAI

cf. 6.3.

* Règlement grand-ducal du 18 février 2013 relatif à l'octroi des aides financières en vue de l'amélioration de l'isolation acoustique des bâtiments d'habitation contre le bruit aérien en provenance de l'aéroport du Luxembourg

Suite à la publication de ce règlement grand-ducal au Mémorial A n°65 du 09/04/2013 (cf. www.legilux.lu) et à la demande de l'AEV, les membres de l'OAI ont été informés concernant les nouveaux agréments en matière d'isolation acoustique des bâtiments :

- J1 : Conseil en matière d'amélioration de l'isolation acoustique de bâtiments et supervision de travaux d'amélioration.
- J2 : Réception de travaux d'amélioration de l'isolation acoustique de bâtiments.

5.22. SERVICE NATIONAL DE LA SÉCURITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE

cf. 6.3.

5.23. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Pour mémoire : **Claude SEVENIG**, de la Division de l'Innovation pédagogique au Ministère de l'Éducation Nationale, a consulté l'OAI sur son projet d'un texte de base destiné à guider les autorités et les spécialistes lors de constructions scolaires futures (enseignement fondamental).

Ce projet sera encore affiné par le Ministère qui le soumettra encore pour avis à l'OAI.

FOIRE D'AUTOMNE

12-20/10/2013



5.24. FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS INTELLECTUELS INDÉPENDANTS (FTI)

* Propositions de la FTI dans le cadre des élections législatives 2013

A l'instar des initiatives prises lors des précédentes élections législatives, la FTI a fait parvenir ses propositions aux partis politiques en lice.

7 points ont été développés dans le cadre de ce document :

- ▶ Valorisons l'apport des indépendants, professions libérales, dans le cadre de leurs missions d'intérêt public.
- ▶ Promouvons le secteur des professionnels libéraux implantés au Luxembourg.
- ▶ En l'absence d'une chambre professionnelle, instaurons au moins la consultation préalable obligatoire des représentants des professions libérales au sujet des projets de loi.
- ▶ Éliminons les pénalisations des professions libérales par rapport aux autres acteurs économiques, afin de soutenir l'attractivité de ce secteur d'activité et sa plus-value pour notre société.
- ▶ Harmonisons les mesures fiscales concernant les pensions.
- ▶ Généralisons le principe des sociétés professionnelles, réexaminons le dossier des responsabilités et généralisons l'obligation d'assurances RCP,...
- ▶ En vue de redynamiser notre économie, utilisons les expériences des professions libérales pour opérer une simplification efficace de notre cadre administratif

Les propositions de la FTI, ainsi que les réponses des partis politiques peuvent être consultées sur le site www.fti.lu.

* Conseil Economique et Social

Comme tous les 4 ans, la composition du Conseil économique et social a été renouvelée. La délégation de la Fédération des Travailleurs intellectuels indépendants (FTI) est maintenant composée des membres effectifs **Werner WEYNAND**, membre du Conseil de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, et **Pierre HURT**, Directeur de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils et Coordinateur FTI, et des membres suppléants **Pierre LENTZ**, président de l'Ordre des Experts-Comptables, et **Me Gaston STEIN**, avocat.

La composition du Conseil économique et social a été publiée au Mémorial B n°30 du 11 mars 2013 (cf. www.legilux.lu).

* Union des Entreprises Luxembourgeoises

La FTI a rencontré le 10 octobre 2012 et le 30 janvier 2013 une délégation de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) présidée par son directeur **Pierre BLEY**.

L'UEL et la FTI ont échangé, entre autres, sur la préparation des revendications de l'UEL et de la FTI pour les élections législatives, sur la réforme du statut de l'indépendant, et sur leurs activités avec le Département de la Simplification Administrative.

* Association des Compagnies d'Assurances (ACA)

Lors de la réunion du 22 février 2013, une délégation de l'ACA, composée de son président **Pit HENTGEN** et de son directeur **Marc HENGEN**, a présenté ses propositions de réforme législative en vue de moderniser le régime complémentaire de pension qui peut être mis en place par l'employeur pour ses salariés (2^{ème} pilier), de manière à ce que les indépendants et les professions libérales, qui sont exclus du système actuel, puissent en bénéficier.

L'ACA réfléchit également à une réforme du 3^{ème} pilier (Prévoyance personnelle) afin notamment de relever les plafonds déductibles des impôts en la matière.

* Conseil Européen des Professions Libérales (CEPLIS)

Membre du CEPLIS, la FTI est régulièrement informée des dossiers européens touchant ses membres.

Vous trouverez plus d'informations sur le CEPLIS sur le site www.ceplis.org.

5.25. MÉDIATEURE DU GRAND-DUCHÉ DU LUXEMBOURG

Lydie ERR, Médiateure du Grand-Duché de Luxembourg, a adressé le 1^{er} juillet 2013 un courrier demandant les suites apportées par l'OAI à sa proposition de création d'une structure interne de médiation et le suivi d'une formation initiale et continue en médiation par les membres d'une telle structure.

Dans sa réponse du 8 août 2013, l'OAI a demandé si la Médiateure entend traiter les différentes professions libérales de manière nuancée en fonction des organes déjà existants au sein de l'ordre professionnel en question.

En effet, lors de notre entrevue du 2 avril 2012, l'OAI avait présenté le Conseil de Discipline OAI et la Commission OAI « Déontologie », cette dernière jouant déjà au sein de l'OAI le rôle de structure interne de médiation.

5.26. ALUSEAU

Une délégation de l'ALUSEAU, composée de son Président **Raymond ERPELDING** (SIACH), **Patrick KOSTER** (DEA), **Nico PUNDEL** (VDL), **Roland SCHAACK** (SIDEN) et **Jean WEICHERING** (SIDERO) a été reçue par l'OAI le 24 juin 2013.

La collaboration des membres de l'OAI avec les membres de l'ALUSEAU a notamment été discutée.

5.27. SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Suite à la réunion de concertation du 13 juillet 2012 avec une délégation de la Direction de la Santé emmenée par **Patrick HAU**, chef du Service de la Sécurité Alimentaire, une note explicative et un dossier type sur les exigences en matière de sécurité alimentaire ont été préparés par la Direction de la Santé.

Ces documents ont été publiés dans la partie « note professionnelle » de la documentation OAI en juin 2013.

5.28. STATEC

Le groupe de travail OAI « BKI » a rencontré une délégation du STATEC le 29 janvier 2013.

Le STATEC a indiqué ne pas disposer de ressources en vue de participer à la mise en place d'un système équivalent au Baukostenindex (BKI) allemand au Luxembourg. En outre, faute d'uniformité sur la façon de calculer les surfaces et les volumes, les données récoltées par le STATEC en matière de coût de construction peuvent difficilement être analysées.

Une solution pour rendre ces données plus pertinentes serait d'intégrer le formulaire correspondant du STATEC aux documents à remplir avec la demande d'autorisation de bâtir.

5.29. CONSEIL DES ARCHITECTES D'EUROPE (CAE)

L'Ordre suit les travaux du CAE surtout au niveau des directives européennes touchant plus particulièrement nos professions (cf. 1.4. et 3.1.).

Une délégation de l'OAI a participé à l'assemblée générale du CAE du 30 novembre au 1^{er} décembre 2012 à Bruxelles.

Vous trouverez plus d'informations sur le CAE sur le site www.ace-cae.org.

5.30. EUROPEAN FEDERATION OF ENGINEERING CONSULTANCY ASSOCIATIONS (EFCA)

L'Ordre suit les travaux de l'EFCA surtout au niveau des directives européennes touchant plus particulièrement nos professions (cf. 1.4. et 3.1.).

Le «Directors & Secretaries Meeting» de l'European Federation of Engineering Consultancy Associations (EFCA) a été organisé les 16 et 17 novembre 2012 au Forum da Vinci.

Des représentants des associations professionnelles d'ingénieurs-conseils d'Allemagne, de Belgique, du Danemark, d'Espagne, de Finlande, de France, du Portugal, de Serbie et de Suisse ont participé à cette réunion.

Lors de la réunion du 16 novembre 2012, le suivi de la directive européenne sur les marchés publics, la coopération FIDIC-EFCA et la collaboration entre architectes et ingénieurs-conseils ont été discutés.

Des visites de la Ville de Luxembourg ont été organisées le 17 novembre 2012, dont notamment une visite du plateau du Kirchberg avec **Marianne BRAUSCH**, architecte au Fonds Kirchberg.

Une délégation de l'OAI a participé à l'assemblée générale de l'EFCA le 31 mai 2013 à Bruxelles.

Vous trouverez plus d'informations sur l'EFCA sur le site www.efcanet.org.

Pour mémoire : **Gaston FLESCH**, ingénieur-conseil, vice-président honoraire de l'OAI, a été élu le 29 mai 2011 membre du Board of Directors EFCA pour 3 ans.

D&S MEETING EFCA

16-17/11/2012



EXPOSITION BAUHÄREPRÄIS OAI 2012 DANS LES COMMUNES



5.31. FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES INGÉNIEURS-CONSEILS (FIDIC)

La Fédération Internationale des Ingénieurs-Conseils (FIDIC) a été créée il y a 100 ans par des ingénieurs-conseils de Belgique, de France et de Suisse.

Elle est surtout connue pour ses contrats-types qui sont utilisés dans les grands projets internationaux.

Une délégation de l'OAI a participé au congrès organisé à Barcelone du 15 au 18 septembre 2013 à l'occasion des 100 ans de cet organisme.

Les 3 brochures de la FIDIC «Rethink Cities», «The project sustainability Logbook» et «Project sustainability Management» ont été présentées.

Vous trouverez plus d'informations sur la FIDIC sur le site www.fidic.org.

5.32. EUROPEAN NETWORK OF ARCHITECTS' COMPETENT AUTHORITIES (ENACA)

L'ENACA est le réseau européen des points de contacts pour la reconnaissance des architectes en Europe. L'OAI a participé à la réunion de l'ENACA du 28 février au 1^{er} mars 2013 à Helsinki.

L'organisation de la formation et de la pratique professionnelle, ainsi que de la définition de la prestation de service occasionnelle dans les différents pays de l'Union Européenne ont notamment été abordées lors de cette réunion.

5.33. CRTI-B

Plusieurs membres de l'OAI ont participé aux différents groupes de travail portant sur l'élaboration des clauses du CRTI-B.

L'architecte **Jos DELL**, délégué de l'OAI, participe au comité de gestion du CRTIB, qui a été instauré suite à une analyse stratégique quant à la restructuration du CRTI-B.

Une réunion de concertation avec une délégation du CRTI-B, emmenée par son président **Thierry HIRTZ**, a eu lieu le 20 septembre 2013. La restructuration du CRTI-B et le dossier du CRTI-weB ont notamment été discutés. Les tarifs pour les utilisateurs du CRTI-weB devront être justes notamment pour les petits bureaux qui n'ont pas des moyens illimités d'investir dans ce type de produits.

* CRTI-weB ®

Pour mémoire : le CRTI-B a poursuivi la mise en place d'un forum électronique pour le secteur de la construction. Il se compose actuellement de 2 modules :

- ▶ **Module CRTI-weB «Compte-rendu»** : outil Web destiné à faciliter la rédaction et la consultation des rapports de chantier grâce à une structuration standard des «briques» composantes du document.
- ▶ **Module CRTI-weB «Documents»** : outil permettant le partage de documents entre tous les participants d'un projet de construction.

* Séance d'information du 12 octobre 2012 sur les services CRTI-B

Dans le cadre du cycle 2012-2013 des formations continues OAI / CRP-HT, une séance d'information sur les services proposés par le CRTI-B a été organisée le 12 octobre 2012 au siège OAI - Forum da Vinci.

Dans le cadre de cette séance, présentée par **Thierry HIRTZ**, Président du CRTI-B, **Christian REDING**, Secrétaire du CRTI-B, **Sylvain KUBICKI** et **Annie GUERRIERO**, CRP-Henri Tudor, et **Miguel RAIMUNDO**, M3 Architectes, les points suivants ont été abordés :

- ▶ Présentation générale du CRTI-B
- ▶ Les dossiers de soumissions élaborés par le CRTI-B
- ▶ La plate-forme de communication CRTI-weB®

5.34. CENTRE DE RECHERCHE PUBLIC HENRI TUDOR (CRP-HT)

* Formations continues OAI / CRP-HT

cf. 6.1.

* Système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels

Les participants aux formations continues OAI / CRP-HT ont indiqué la nécessité d'une définition du contenu, des objectifs attendus par les participants, et de la transmission de ces contenus par les orateurs des formations continues OAI / CRP-HT.

RÉUNION ANNUELLE DES PRÉSIDENTS HONORAIRES DE L'ORDRE

24/05/2013



La mise en place du système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET) est actuellement étudiée. Elle permet de subventionner jusqu'à 50% par l'Union Européenne le coût des formations.

5.35. ASSOCIATION DES COORDINATEURS DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ LUXEMBOURG ASBL (ACSSL)

L'OAI a rencontré une délégation de l'Association des Coordinateurs de Sécurité et de Santé Luxembourg (ACSSL) composée d'**Erwin BRUCH**, Président ACSSL, et **Christian WATTE**, Vice-Président ACSSL, le 15 avril 2013.

La mise en pratique des 3 niveaux d'agrément A-B-C, les pratiques et dérives lors d'appels d'offres publics et les clauses techniques du CRTI-B en matière de mesures de sécurité de chantier ont notamment été discutées lors de cette réunion.

5.36. CHAMBRE DES MÉTIERS

L'OAI a été reçu par une délégation de la Chambre des Métiers emmenée par son président **Roland KUHN** le 12 avril 2013.

Les revendications respectives dans le cadre des élections législatives de 2014, les travaux de l'OAI en matière de simplification administrative et la mise à jour de la directive européenne sur les marchés publics ont notamment été abordés lors de cette réunion.

Une collaboration plus régulière entre la Chambre des Métiers et l'OAI sur les thèmes d'intérêt commun a été convenue. Ainsi, une seconde réunion a eu lieu le 26 juin 2013. La publication d'une mise à jour de la **résolution commune Chambre des Métiers / OAI** de 1997 «Le secteur de la construction : Réflexions stratégiques pour son développement dans la région» a, entre autres, été discutée lors de cette réunion.

5.37. SOCIÉTÉ NATIONALE DES HABITATIONS À BON MARCHÉ

Les contacts avec la SNHBM concernant le **recours obligatoire aux architectes et aux ingénieurs-conseils** et divers autres sujets (**Certificat de performance énergétique, Carnet de l'Habitat, promotion de la profession,...**) seront poursuivis.

5.38. ASSUREURS / COURTIERS

MARSH SA, courtier de l'OAI, a indiqué que les assureurs ont accepté de revenir sur la clause d'exclusion suivante (ancienne clause 4.15) des conditions générales de la police-type d'assurance de la Responsabilité Civile professionnelle :

« Les dommages consécutifs à une infraction grave aux réglementations de bâtir, aux réglementations applicables en matière d'environnement, aux directives de l'Inspection du Travail et des Mines ainsi qu'aux normes internationales reconnues en matière de construction ».

En effet, la validité de la clause était douteuse, car elle laissait une trop grande place à l'interprétation.

La mise à jour la police-type pour l'assurance responsabilité civile professionnelle des membres de l'OAI (Doc 6) a été publiée en mai 2013.

Elle peut également être téléchargée sur le site www.oai.lu à la rubrique « législation » => « assurance rcp » et dans la documentation OAI (rubrique « documentation oai » de l'espace membres).

*Pour mémoire : l'OAI a signé une convention de collaboration avec Marsh, qui met en place un service gratuit pour les membres de l'OAI : votre interlocuteur chez Marsh, **Stéphane BORRES** se tient à votre disposition pour répondre à toutes questions relatives aux assurances/responsabilités par mail stephane.borres@marsh.com ou par courrier 16, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg avec copie à l'OAI (oai@oai.lu).*

5.39. RÉUNION ANNUELLE DES PRÉSIDENTS HONORAIRES ET DES MEMBRES FONDATEURS DE L'ORDRE

La réunion annuelle des Présidents honoraires et des membres fondateurs de l'Ordre s'est tenue le 24 mai 2013 à Dudelange.

Les réflexions ont porté sur les propositions OAI dans le cadre des élections législatives de 2014, la mise à jour de la loi régissant l'OAI, les contrats-types, la collaboration entre membres OAI et l'export des membres OAI.

ANNUAIRE DES MEMBRES



5.40. CONCERTATION AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE AU SUJET DE L'AFFILIATION INDUE DES PERSONNES MORALES, MEMBRES OAI, AUPRÈS DE LADITE CHAMBRE

Pour mémoire : le dossier de l'affiliation non obligatoire des membres de l'OAI à la Chambre de Commerce devra être intégré dans la future révision de la loi régissant l'OAI (cf. 3.7.).

Plusieurs circulaires OAI à ce sujet ont été adressées aux membres concernés.

5.41. CHAMBRE DES EXPERTS

Pour mémoire : au niveau des fiches de renseignements, l'OAI demandera dorénavant si ses membres sont également membres de la Chambre des Experts (cf. www.expert.lu) et s'ils sont experts assermentés.

5.42. MYENERGY

* Concertation générale

Une réunion de concertation avec une délégation de myenergy emmenée par son directeur **Gilbert THEATO** a eu lieu le 24 avril 2013.

Les thèmes centraux à mettre en avant au niveau du développement de qualité et durable de notre cadre de vie et la table ronde OAI du 2 juillet 2013 «Intelligent renovieren a bauen» ont notamment été discutés.

* Certification myenergy pour conseiller en énergie

Le projet de label myenergy pour les conseillers en énergie, remanié suite aux réunions du 27 juin 2012 avec myenergy, et du 16 juillet 2012 avec **Tom EISCHEN**, Commissaire de Gouvernement à l'Energie, a été présenté lors d'une réunion ensemble avec la Direction Générale de l'Energie le 5 octobre 2012.

Plusieurs revendications de l'Ordre ont été prises en compte, entre autres, en ce qui concerne une diminution du coût annuel de cette certification, et l'interdiction faite notamment aux conseillers (non membres OAI) de communiquer sur le fait qu'ils sont certifiés afin d'éviter une distorsion de concurrence, les membres de l'OAI étant soumis à un code de déontologie leur interdisant de faire de la publicité payante.

La demande de l'Ordre de faire encore un effort sur la contribution annuelle pour les personnes faisant moins de 10 conseils par an n'a cependant pas été retenue par myenergy.

Les membres de l'OAI sont libres d'obtenir ou non cette certification selon votre analyse de son intérêt.

La certification myenergy a été lancée le 11 avril 2013.

* Myenergy days

myenergy a également organisé les myenergy days du 1^{er} au 3 mars 2013. L'OAI était présent avec un stand sur lequel les membres actifs dans le domaine du conseil en énergie pouvaient se présenter.

En outre, les architectes **Francis HOFFMANN** et **James CUMMING** ont présenté des projets lors de la journée professionnelle des myenergy days.

* LuxBUILD2020

Ce projet de myenergy suivi par **Christiane CONRADY** vise à l'élaboration d'une feuille de route pour la formation continue des artisans en vue de respecter les objectifs à l'horizon 2020 en matière d'efficacité énergétique.

L'OAI a adressé une lettre de soutien le 1^{er} février 2012.

« Intelligent Energy Europe » a accepté ce projet qui bénéficie ainsi d'un soutien financier.

Suite au lancement officiel de ce projet le 24 janvier 2013, plusieurs réunions de travail, auxquelles a participé l'architecte **Max VON ROESGEN**, délégué de l'OAI, ont été organisées.

5.43. ENERGIEAGENCE

L'énergieagence participe à l'élaboration des modules de la partie « Construction durable » des cycles de formation OAI / CRP-HT.

Une réunion de concertation avec une délégation de l'énergieagence, emmenée par son directeur **Pierre WOLFF**, a eu lieu le 11 octobre 2013.

VOYAGE D'ÉTUDES OAI À BUDAPEST 08-12/05/2013



PUBLICATION «RAUM FÜR KINDER»



Les membres de l'OAI constituant 2/3 des participants des formations organisées par l'énergieagence, la collaboration sera intensifiée afin que l'OAI participe à la définition des contenus de ces formations.

5.44. BUREAUX DE CONTRÔLE / ORGANISMES DE CONTRÔLE AGRÉÉS (GOCAL ASBL)

cf. 6.3.

5.45. CONSEIL NATIONAL DE LA CONSTRUCTION DURABLE (CNCD)

L'objectif du futur Conseil National de la Construction Durable (CNCD) par rapport à d'autres organismes déjà existants est de constituer un organe opératif qui doit promouvoir la construction durable et notamment l'adaptation de manière intelligente de certifications existantes au contexte luxembourgeois.

Une réunion avec le porteur de ce projet **Christian RECH** a eu lieu le 29 juillet 2013. Les statuts et financement du CNCD ont, entre autres, été discutés.

Pour mémoire : l'OAI a adressé le 25 juin 2012 à **Etienne SCHNEIDER**, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, un courrier apportant son soutien à la création d'un Conseil National de la Construction Durable (CNCD).

5.46. CENTRE DE MÉDIATION CIVILE ET COMMERCIALE (CMCC)

L'OAI a rencontré le Centre de Médiation Civile et Commerciale (CMCC) le 3 octobre 2012. Une future collaboration entre l'OAI et le CMCC a notamment été abordée.

Cependant, étant donné la Commission OAI « Déontologie » traite déjà les dossiers en la matière, l'OAI n'adhèrera pas à la CMCC à ce stade.

En outre, lors du Conseil d'Administration de la Chambre des Experts du 12/12/2012, il a été décidé de créer une section « Médiation » transversale.

Cette section demandera de devenir membre « observateur » du CMCC. Ainsi, les membres de l'OAI ayant une activité dans ce domaine et étant largement affiliés à la Chambre des Experts, seront également représentés au sein du CMCC.

Une adhésion de l'OAI ferait alors double emploi.

5.47. NEOBUILD ET IFSB

Une réunion de concertation avec Neobuild a eu lieu le 24 octobre 2012. Les principales activités de Neobuild ont été présentées.

Les axes de collaboration suivants ont été discutés :

- ▶ **Table ronde « Formations du secteur de la construction »** initiée par l'OAI et le CRP Henri Tudor
- ▶ **Co-organisation d'événements** : l'OAI est tout à fait disposé à co-organiser avec NEOBUILD des événements présentant un intérêt commun pour les acteurs intervenant de la conception à la réalisation. Ces propositions seront étudiées au cas par cas, notamment afin de s'assurer que l'aspect commercial de la présentation de produits ou services par les orateurs ne soit pas prépondérant.
- ▶ **Portail NEOBUILD** : les informations concernant le Portail NEOBUILD seront transmises pour information aux membres de l'OAI.
- ▶ **Participation dans certains projets RDI** : le Conseil de l'Ordre ne voit aucune objection à ce que des membres de l'OAI participent à de tels projets de NEOBUILD. Nous estimons d'ailleurs que l'approche holistique des concepteurs sera particulièrement bénéfique pour des projets de recherche.

5.48. PUBLICATION «RAUM FÜR KINDER»

Pour mémoire : L'Ordre a participé à la publication du livre «Raum für Kinder» de Manuel ACHTEN du Ministère de la Famille et Danielle SCHRONEN de Caritas.

Le livre est présenté du point de vue de l'enfant et de ses besoins dans des institutions telles que les maisons-relais etc... Le contenu est basé sur des acquis dans d'autres pays européens adaptés aux besoins au Luxembourg. Le livre comporte 150 pages bien illustrées.

La publication peut être consultée dans la plupart des grandes bibliothèques.

REMISE DES CERTIFICATS AUX PARTICIPANTS DES FORMATIONS OAI / CRP-HT

16/09/2013



FORMATION «DURCHFÜHRUNG VON BAUVERTRÄGEN NACH VOB UND CRTI-B»

05/06/2013



6. AMÉLIORATION DES PRESTATIONS

6.1. FORMATION CONTINUE OAI / CRP-HENRI TUDOR

La Commission scientifique des formations continues OAI / CRP-HT se réunit régulièrement afin de suivre les formations et de définir les contenus des différents modules. La délégation de l'OAI au sein de cette commission sont **Andrea DE CILLIA**, **Max VON ROESGEN** et **Pierre HURT**.

Le Comité de Pilotage OAI / CRP-HT définit les grandes lignes et le suivi financier de ce programme de formations. La dernière réunion a eu lieu le 4 septembre 2013.

Les 24 modules du cycle de formations continues OAI / CRP-HT 2012-2013 ont connu un beau succès avec la participation de 310 professionnels du secteur de la construction venant de 137 sociétés différentes.

Le taux de satisfaction avoisine les 90% ce qui est excellent et ce qui montre aussi l'importance de faire évoluer constamment le programme avec les enjeux du secteur.

La **remise des certificats aux participants du cycle 2012-2013** a eu lieu le 16 septembre 2013 en présence d'**Etienne SCHNEIDER**, Ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur.

Le programme du cycle 2013-2014 a été présenté lors de cette manifestation. Il peut être consulté sur le site www.tudor.lu/training/OAI.

6.2. SÉMINAIRES

Une journée de formation «**Durchführung von Bauverträgen nach VOB und CRTI-B für Baupraktiker**» tenue par Dr.-Ing. Helmuth DUVE et Prof. Dr.-Ing. Torsten EBNER de la Hochschule Trier le 5 juin 2013. **43 personnes y ont participé.**

6.3. SÉANCES D'INFORMATION / CONFÉRENCES

La conférence et les séances d'informations suivantes ont été organisées lors de cet exercice :

- a) Conférence «**LowEx-Gebäude : Energieeinsparung mittels intelligenter und ökonomisch sinnvoller Gebäudeplanung**» du professeur Dr. Hansjürg LEIBUNDGUT de l'ETH Zürich le 1^{er} février 2013. **75 personnes y ont assisté.**
- b) **Séance d'information** OAI du 10 octobre 2012 tenue par Claude GEIMER, Directeur-adjoint de l'Administration de l'Environnement (AEV), Gaston SCHMIT, Coordinateur du service AEV « Autorisations établissements classés et déchets », Robert HUBERTY, Directeur-adjoint de l'Inspection du Travail et des Mines (ITM), Jean-Jacques MERTZIG, Chef de la Division « Etablissements classés » à l'ITM portant sur les **nouveautés de la législation et de la réglementation en matière d'établissements classés** (commodo-incommodo). **160 personnes y ont participé.**
- c) **Séance d'information** OAI / CRP-HT du 12 octobre 2012 tenue par Thierry HIRTZ, Président du CRTI-B, Christian REDING, Secrétaire du CRTI-B, et Sylvain KUBICKI, CRP-Henri Tudor sur les **services du CRTI-B**. **120 personnes y ont participé.**
- d) **Séance d'information** OAI du 21 novembre 2012 tenue par Claude GEIMER, Directeur-adjoint de l'Administration de l'Environnement (AEV), Robert HUBERTY, Directeur-adjoint de l'Inspection du Travail et des Mines (ITM), Jean-Claude CONTER, Inspecteur général de la Sécurité dans la Fonction publique, Christophe EISCHEN, Vice-Président de l'asbl GOCAL, et Patrick COUNOTTE, représentant des bureaux de contrôle, portant sur les **métiers de bureau de contrôle (BC) et d'organismes de contrôle agréés (OCA)**. **70 personnes y ont participé.**
- e) **Séance d'information** OAI du 15 janvier 2013 tenue par Bruno BARBONI, myenergy, et Marcel KLESEN, Luxinnovation, sur le thème «**Fördermöglichkeiten von Bauvorhaben (für Privatpersonen und Unternehmen)**». **80 personnes y ont participé.**
- f) **Séance d'information** OAI du 19 mars 2013 tenue par Romain BONTEMPS, Expert-comptable Grant Thornton Weber & Bontemps, et Léon TOUSSAINT, BCEE, sur la **transmission d'entreprise**. **60 personnes y ont participé.**
- g) **Séance d'information** OAI du 24 septembre 2013 tenue par l'architecte Jos DELL, et les ingénieurs-conseils Marc FEIDER et Jacques WEYLAND, sur la **optimisation de la collaboration entre membres OAI**. **60 personnes y ont participé.**
- h) **Séance d'information** OAI du 8 octobre 2013 tenue par Romain BONTEMPS, Expert-comptable Grant Thornton Weber & Bontemps, et Léon TOUSSAINT, BCEE, sur la **fiscalité dans l'immobilier**. **50 personnes y ont participé.**

▶ Histoire de l'architecture

Modules 1-4
(+ 1 visite)

▶ Management de bureau et gestion de projets

Modules 5-13*

* Entre autres, recommandés aux stagiaires OAI et aux personnes débutant dans les professions OAI

▶ Confort et Bien-être

Modules 14-17

▶ Construction durable
Nachhaltiges Bauen

Modules 18-24

▶ **Organisé par | Organisiert von**
Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils
Centre de Recherche Public Henri Tudor

OAI
ORDRE DES ARCHITECTES
ET DES INGÉNIEURS-CONSEILS

tudor
CENTRE DE RECHERCHE PUBLIC HENRI TUDOR

▶ **Novembre 2013 - Juin 2014**
November 2013 - Juni 2014

▶ en partenariat avec | in Zusammenarbeit mit



Service des sites et
monuments nationaux



MINISTÈRE DE LA CULTURE
CNRA

Centre national de recherche en Patrimoine

MUSÉE
D'HISTOIRE
DE LA VILLE
DE LUXEMBOURG

CRTI-B



AGENDA 2013-2014

	THEME THEMA	DATE DATUM	HORAIRE UHRZEIT	LIEU ORT
FR	Module 1 NEW Patrimoine architectural et archéologique : procédures légales et réglementaires à respecter, recommandations	07/11/2013	14h00 à 18h00	CRP Henri Tudor
FR	Module 2 NEW Bâtiments anciens : techniques de rénovation et pathologies des enduits et badigeons	15/11/2013	14h00 à 18h00	CRP Henri Tudor
FR	Module 3 NEW Screening historique de bâtiment : critères d'évaluation	21/11/2013	14h00 à 18h00	MHVL
FR	Module 4 NEW Patrimoine bâti et efficacité énergétique	29/11/2013	14h00 à 18h00	CRP Henri Tudor
FR	Visite Visite du Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg	12/12/2013	18h00 à 19h00	MHVL
FR	Module 5 Législation, déontologie et contrats spécifiques aux professions OAI; documentation/outils OAI	05/12/2013	14h00 à 18h00	Siège OAI
FR	Module 6 Droit des sociétés, droit du travail et responsabilités dans la construction	13/12/2013	14h00 à 18h00	Siège OAI
FR	Module 7 Législation et jurisprudence dans un projet de construction et d'infrastructure	17/12/2013	14h00 à 18h00	Siège OAI
FR	Module 8 Gestion administrative et financière du bureau	09/01/2014	14h00 à 18h00	Siège OAI
FR	Module 9 NEW Recommandations et bonnes pratiques pour l'établissement d'un dossier de soumission	16/01/2014	14h00 à 18h00	Siège OAI
FR	Module 10 NEW La programmation : une méthode de définition des projets au bénéfice de la qualité architecturale	23/01/2014	14h00 à 18h00	Siège OAI
FR	Modules 11+12 1 JOUR Gestion de projet de construction et d'infrastructure dans le cadre de la collaboration Architectes-Ingénieurs	31/01/2014	08h00 à 18h00	CRP Henri Tudor
FR	Module 13 Législation et jurisprudence dans un projet d'urbanisme	07/02/2014	14h00 à 18h00	Siège OAI
FR	Module 14 Le confort acoustique	13/02/2014	14h00 à 18h00	CRP Henri Tudor
FR	Module 15 NEW La qualité de l'air	27/02/2014	14h00 à 18h00	CRP Henri Tudor
FR	Module 16 NEW L'inertie thermique	21/03/2014	14h00 à 18h00	CRP Henri Tudor
FR	Module 17 NEW Le confort visuel et l'éclairage naturel	27/03/2014	14h00 à 18h00	CRP Henri Tudor
DE	Modul 18 NEW Nullenergie- und Energieplusgebäude - Erwartungen/Realität/Infragestellung	24/04/2014	14:00 - 18:00	CRP Henri Tudor
DE	Modul 19 NEW Nutzen von Kommunikationstechnologien zur Energieeinsparung in Gebäuden	16/05/2014	14:00 - 18:00	CRP Henri Tudor
FR	Module 20 NEW Conception et aménagement durable d'éco-quartiers : énergie et mobilité	23/05/2014	14h00 à 18h00	CRP Henri Tudor
FR	Module 21 NEW Cradle-to-Cradle : une démarche d'eco-conception de bâtiments et de quartiers	06/06/2014	14h00 à 18h00	CRP Henri Tudor
DE	Modul 22 Projektmanagement von nachhaltigen Bauvorhaben (integrale Planung) – Management von stadtplanerischen Bauvorhaben	12/06/2014	14:00 - 18:00	CRP Henri Tudor
FR	Module 23 Introduction à l'Analyse du Cycle de Vie dans le secteur de la construction	20/06/2014	14h00 à 18h00	CRP Henri Tudor
FR	Module 24 NEW L'autonomie énergétique des bâtiments	27/06/2014	14h00 à 18h00	CRP Henri Tudor

SÉANCE D'INFORMATION «OPTIMISATION DE LA COLLABORATION ENTRE MEMBRES OAI»

24/09/2013



FICHE DE TRAVAIL GÉNÉRALE «COLLABORATION ENTRE MEMBRES OAI»



6.4. COLLABORATION ENTRE MEMBRES OAI

Pour gagner en efficacité et en rentabilité, il faut une meilleure communication afin de pouvoir traiter les problèmes le plus en amont possible (Gestion des modifications, répartition des tâches, synchronisation, définition du prix au m3...), et une meilleure connaissance mutuelle des intervenants.

Un groupe de travail OAI ad hoc a préparé un **tableau reprenant toutes les missions à réaliser au cours d'un projet** pour vérifier les attributions des différents intervenants architectes, ingénieurs-conseils et autres professionnels, ainsi que des **misés à jour de fiches de travail existantes et de nouvelles fiches de travail** qui formalisent certaines procédures.

Ces documents peuvent être téléchargés dans l'«espace membres» du site www.oai.lu à la rubrique «collaboration entre membres OAI».

S'agissant d'un **processus continu** qui sera nourri par vos apports que nous espérons abondants, **les documents ne seront publiés qu'en ligne** afin de d'assurer une parfaite réactivité aux nouvelles données.

Une première séance d'information, destinée aux administrateurs / gérants de bureaux membres de l'OAI, afin de leur permettre d'organiser une **transmission efficace** à l'intérieur de leur structure, a eu lieu le 24 septembre 2013 au siège OAI - Forum da Vinci.

Les membres sont priés de transmettre au secrétariat de l'OAI par mail (oai@oai.lu) toutes leurs suggestions pour propager ces informations au sein de leurs bureaux, afin d'atteindre leurs salariés.

Des séances d'information à ce sujet pour les salariés des bureaux membres de l'OAI seront encore organisées.

L'assemblée générale OAI du 25 octobre 2012 a voté l'ajout suivant au règlement d'ordre intérieur de l'OAI :

Article 33 §2 (Rapport entre membres de différentes disciplines) : Ajout 2ème alinéa :

« Afin d'optimiser leur collaboration, les membres de l'OAI s'engagent à communiquer au sein de leurs bureaux les recommandations de l'Ordre reprises dans l'outil OAI «Collaboration entre membres» et de les appliquer au niveau de leur travail quotidien.»

6.5. BTS « INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS » AU LYCÉE JOSY BARTHEL DE MAMER

Actuellement, il y a 9 étudiants inscrits au 3^{ème} semestre (2^{ème} année) et 10 étudiants inscrits au 1^{er} semestre (1^{ère} année).

Les membres OAI, disposés à tenir des cours au sein de ce BTS en tant que chargé de cours, sont priés de contacter le secrétariat de l'OAI par mail (oai@oai.lu).

Pour mémoire : un groupe de travail OAI présidé par le professeur **Michel PUNDEL** a identifié qu'une formation BTS «Infrastructures et Bâtiments» au Luxembourg serait la bienvenue pour les membres de l'OAI. Une telle formation pourra s'inspirer largement des cursus en place en France. Elle sera organisée au Lycée Josy Barthel de Mamer.

Ce nouveau BTS, ouvert aux détenteurs d'un diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques et menant au **diplôme de brevet de technicien supérieur «Conducteur de projets»**, comportera des cours obligatoires et des cours facultatifs pour permettre la flexibilité et l'orientation nécessaire. Il sera axé sur l'apprentissage d'une méthodologie de travail plutôt que de donner une formation pointue et spécialisée dans un domaine.

Le programme d'études est structuré en cinq chapitres:

1. Etudes d'un projet bâtiment
2. Etudes d'un projet infrastructures
3. Parties communes aux projets bâtiment et infrastructures
4. Enseignement général spécifique
5. Stage et Mémoire

Suite à l'accréditation par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de cette formation, les cours ont commencé en septembre 2012.

Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur le site www.ljbm.lu.

6.6. TABLE RONDE «FORMATIONS POUR LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION»

La mise en place d'une **page web dédiée aux formations du secteur de la construction** a été étudiée lors de réunions de travail à l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC).

La table ronde «Formations pour le secteur de la construction» se réunira à nouveau le 11 novembre 2013.

NAISSANCE D'UNE ACADEMIE



Elle traitera notamment les points suivants :

- ▶ **Groupe de travail INFPC** : Compte rendu des séances de travail et présentation d'une page spécifique pour les formations «construction» sur le portail Life Long Learning.
- ▶ Information sur l'**organisation d'une formation «transverse» (concepteur / constructeur)** sur le thème « les systèmes de ventilation et leurs impacts sur la santé » par la Chambre des Métiers et l'OAI. Un tour de table sur d'autres propositions de formations transversales sera effectué.
- ▶ Etat de l'inventaire des **formations en relation avec les aspects énergétiques** au Luxembourg.
- ▶ Mise en place d'une **base de contacts formateurs et de formations** commune au sein de la table ronde.
- ▶ Propositions de nouvelles activités.

Pour mémoire : Les professionnels du bâtiment sont confrontés à des ruptures importantes en termes de réglementation et de règles de l'art, de matériaux et technologies, d'organisation et de processus entre acteurs. Ces ruptures entraînent un besoin fort de partage et de mise à jour des connaissances et nécessiteront un accompagnement important, tant au niveau de l'information que de la formation de l'ensemble des acteurs du domaine de la construction.

L'organisation et la diffusion des connaissances issues de la recherche, de l'évaluation et des retours d'expérience constituent par conséquent un enjeu important.

Aujourd'hui déjà un certain nombre d'acteurs luxembourgeois ont intégré cet enjeu et propose des formations pour le secteur de la construction. Dans le but de mieux coordonner les différentes offres de formation et de mutualiser les efforts, **l'OAI, représenté par Max VON ROESGEN, et le CRP Henri Tudor ont organisé une table ronde «Formations pour le secteur de la construction».**

L'objectif de ces réunions est, d'une part que chaque acteur ait une vue globale de l'offre de formation luxembourgeoise dédiée au domaine de la construction et d'autre part de dégager des pistes afin de mieux coordonner nos activités respectives, d'identifier des collaborations potentielles et de mieux communiquer vers le secteur.

SÉANCE D'INFORMATION FISCALITÉ DANS L'IMMOBILIER

08/10/2013



6.7. UNIVERSITÉ DU LUXEMBOURG

*Formation Continue en Aménagement du Territoire (FCAT)

Vous trouverez plus d'informations sur cette formation sur le site <http://fcata.uni.lu/>.

* Master en architecture

Lors de la réunion du 12 juin 2013 avec Prof. Dr. **Georg MEIN**, doyen de la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Education de l'Université du Luxembourg, l'OAI lui a remis un courrier indiquant que l'OAI est tout à fait d'accord pour que les cours du futur « Master in Architecture, European Urbanisation and Globalisation » soient organisés au sein de la commune de Schengen, notamment afin que ce Master puisse débiter en septembre 2014.

Une réunion de concertation avec l'architecte **Carole SCHMIT**, coordinatrice de ce master, a eu lieu le 19 juillet 2013.

* Masters en ingénierie

Le Conseil de Gouvernance de l'Université du Luxembourg a approuvé les 2 masters suivants, qui seront lancés en **septembre 2014** :

- ▶ Master of Science in Engineering, Sustainable Product Creation
- ▶ Master of Science in Civil Engineering, Megastructure Engineering with Sustainable Resources

L'OAI appuie pleinement la mise en place de ces Masters, notamment au vu du domaine très dynamique de la construction et de son marché de l'emploi assez tendu au Luxembourg.

6.8. COLLABORATION AVEC LA BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT (BCEE) ET GRANT THORNTON WEBER & BONTEMPS

Des séances d'information OAI sur la **transmission d'entreprise** le 19 mars 2013 et sur la **fiscalité dans l'immobilier** le 8 octobre 2013 ont été tenues par **Romain BONTEMPS**, expert-comptable Grant Thornton Weber & Bontemps, et par **Léon TOUSSAINT**, BCEE.

SAVE THE DATE

SAVE THE DATE

DOCUMENTATION OAI



6.9. ARCHITECT@WORK 23-24/04/2014 À LUXEXPO

KORTRIJK Xpo, organisateur d'**Architect@Work** à travers le monde, a présenté ce concept à l'OAI le 4 février 2013 afin d'évaluer l'intérêt d'organiser une telle manifestation au Luxembourg.

Il s'agit d'un salon professionnel à destination principalement des prescripteurs. De telles manifestations ont déjà été organisées avec succès en Belgique, aux Pays-Bas, en France, en Allemagne, au Royaume Uni et en Chine.

Les exposants sont sélectionnés par un comité technique composé de représentants de l'organisateur et de représentants de l'Ordre local.

Chaque exposant ne dispose que d'un petit stand sur lequel il ne peut présenter que des nouveautés et des innovations techniques. Seuls les producteurs, ou, le cas échéant, les distributeurs exclusifs des produits présentés, pourront participer (pas de revendeurs).

L'OAI a décidé de s'associer à l'organisation de ce salon qui aura lieu les 23 et 24 avril 2014 dans les halls de Luxexpo (Luxembourg-Kirchberg). Elle aura pour thème «Architecture et Minéralité». L'OAI sera le partenaire unique de cette foire.

Vous trouverez plus d'informations sur cette manifestation sur le site www.architectatwork.lu.

6.10. VOYAGES D'ÉTUDES OAI

L'Ordre a organisé un voyage d'études à **Budapest** du 8 au 12 mai 2013. 24 personnes ont participé à ce voyage passionnant.

En 2014, les voyages suivants seront organisés :

- ▶ du 28 mai au 1^{er} juin 2014 : **Moscou**
- ▶ du 18 au 21 septembre 2014 : **Marseille**.

Pour l'organisation de ses voyages d'études, l'OAI fait souvent appel à l'organisme Guiding Architects. Cette association de bureaux d'architectes organise des excursions et voyages d'études à destination des architectes.

Vous trouverez plus d'information sur cette association sur le site www.guiding-architects.net.

6.11. DOCUMENTATION OAI

Plus de 180 documents à jour disponibles de manière conviviale par un simple clic.

Les nouveaux membres de l'Ordre reçoivent une clé USB reprenant un document Word actif permettant d'accéder à la documentation OAI et un dossier avec toutes les pièces y mentionnées.

Le sommaire comporte les parties suivantes :

- ▶ Présentation en résumé de la documentation OAI
- ▶ Textes légaux
- ▶ Informations sur l'OAI et ses membres
- ▶ Circulaires aux membres
- ▶ Circulaires aux communes
- ▶ Contrats-types
- ▶ Notes professionnelles aux membres
- ▶ Liste des documents concernant les sociétés

Cette clé sera mise à jour au fur et à mesure de l'actualisation des documents et de la publication dans la newsletter d'informations permanentes d'intérêt dans votre pratique professionnelle.

Le contenu de cette clé peut être téléchargé dans le menu « services » du site www.oai.lu à la rubrique « documentation oai ». Nous vous recommandons d'installer ce dossier **sur votre réseau ou sur une clé USB** afin de pouvoir accéder rapidement à l'ensemble de ces documents.

ATTENTION : les liens ne fonctionnent que si vous avez installé l'ensemble du fichier (sommaire + dossier contenant toutes les pièces).

6.12. NEWSLETTER OAI POUR LES MEMBRES

Une newsletter reprenant l'agenda de l'OAI, le calendrier des formations, des informations utiles sur des thèmes d'actualités, et des communications de divers organismes et administrations est envoyée au moins une fois par mois aux membres de l'OAI (sur l'exercice 2012-2013 : **16 newsletters** ont été envoyées).

NEWSLETTER OAI



6.13. CONTRAT DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE DE COLLABORATEUR(S) DÉDIÉ(S)

Pour mémoire : Cette recommandation d'un contrat-type encadrant l'échange de collaborateurs, développée en collaboration avec le conseiller juridique de l'OAI, est destinée à faciliter les échanges de collaborateurs en cas de surcharge ou de baisse de charge de travail au sein des bureaux.

Elle peut être consultée sur le site www.oai.lu à la rubrique « législation et contrats-types » => « autres contrats ».

6.14. NOUVELLES CIRCULAIRES / NOTES PROFESSIONNELLES POUR LES MEMBRES

*Circulaires pour les membres OAI

L'OAI a publié les circulaires aux membres suivantes :

- ▶ circulaire n°33 concernant la **non-inclusion des prestations d'ingénieurs-conseils dans les positions de l'entrepreneur** au niveau des cahiers des charges.
- ▶ circulaire n°28 concernant la **performance énergétique des bâtiments fonctionnels**.

L'OAI a mis à jour les circulaires aux membres suivantes :

- ▶ circulaire n°16 aux membres OAI concernant la **performance énergétique des bâtiments d'habitation**
- ▶ circulaire n°25 concernant le **délaï de conservation des archives** : ajout d'une partie sur l'archivage électronique.
- ▶ circulaire n°27 sur le **recouvrement des honoraires**. Le Centre de Médiation du Barreau de Luxembourg a été renommé en Centre de Médiation Civile et Commerciale suite à l'entrée en vigueur de la loi sur la médiation en matière civile et commerciale du 24 février 2012 (Mémorial A n°37 du 05/03/2012 sur www.legilux.lu).
- ▶ circulaire n°32 concernant la **pratique professionnelle pour architecte / ingénieur-conseil / urbaniste-aménageur** suite à la publication du programme du cycle 2013-2014 des formations continues OAI / CRP-HT.

La circulaire n°26 sur les servitudes et la mitoyenneté est en cours de finalisation.

Les circulaires peuvent être consultées dans l'«espace membres» du site www.oai.lu à la rubrique «circulaires aux membres» et dans la documentation OAI.

*Notes professionnelles OAI

La documentation OAI dans l'espace membres du site www.oai.lu est mise à jour régulièrement avec de nouveaux documents préparés par l'OAI ou par d'autres instances. Ces notes peuvent apporter une aide intéressante aux membres dans leur travail quotidien (p.ex. Cofinancement de la formation et congé individuel de formation, Lignes directrices en matière de délimitation des lots pour l'établissement du cadastre vertical établies par l'Administration du Cadastre et de la Topographie et l'OAI,...).

Voici quelques chiffres sur les activités du secrétariat OAI pendant l'exercice écoulé :

- ▶ Réception de +/- 6900 appels téléphoniques et visites
- ▶ 1973 courriers expédiés
- ▶ 9 envois aux membres par courrier
- ▶ 42 envois aux membres par mail
- ▶ 16 newsletters aux membres
- ▶ 4 bulletins d'information

B. SERVICES ET TRAVAUX REALISES PAR LE SECRETARIAT DE L'OAI

1. PLATE-FORME QUI GÈRE LES TRAVAUX DU CONSEIL, DES COMITÉS, DES COMMISSIONS, DES GROUPES DE TRAVAIL, DES DÉLÉGATIONS ET DES AFFILIATIONS DE L'OAI

Le directeur de l'OAI assiste à toutes les réunions du Conseil de l'Ordre, du Comité des Architectes, du Comité des Ingénieurs-Conseils, des Commissions, aux réunions officielles et à la plupart des réunions des groupes de travail. Il organise avec l'équipe du secrétariat la gestion des réunions en question (préparation et recherches préalables, convocations, procès-verbaux, exécution des décisions prises, recherches de documentation et d'information, suivis, ...). Ainsi, par sa vue d'ensemble des nombreux dossiers interconnectés traités par l'OAI, le directeur de l'OAI s'assure de la cohérence des actions politiques, professionnelles et de sensibilisation engagées par le Conseil de l'Ordre.

2. CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION POUR LES MEMBRES

Sur demande, le secrétariat de l'Ordre fournit aux membres tous les renseignements utiles concernant l'exercice de leur profession.

Des informations régulières sont diffusées, entre autres, par les **newsletters**, les **envois ponctuels généralisés**, les **circulaires** du Conseil, le **bulletin** et notamment à rythme journalier sur le site Internet www.oai.lu et son « espace membres » dans les rubriques :

- ▶ « publications officielles », basée sur l'analyse systématique du Mémorial A et B et des publications de l'ITM et de la Sécurité dans la Fonction Publique, etc., concernant les textes législatifs et réglementaires applicables à la profession.
- ▶ « concours ».

Le secrétariat maintient à jour la documentation OAI (cf. 6.11.) et le site www.oai.lu sur lequel ces documents peuvent être téléchargés (cf. 4.4.).

Le secrétariat se tient à disposition pour toute question relative à l'application de la législation et de la réglementation touchant nos professions, des contrats-types, etc.

3. CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION POUR LE PUBLIC (MAÎTRES D'OUVRAGE EN GÉNÉRAL)

Sur demande, le secrétariat de l'OAI fournit aux instances publiques et aux maîtres d'ouvrage privés toutes informations utiles concernant l'exercice des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil.

Les listes des membres architectes et ingénieurs-conseils, les adresses des membres sur étiquettes / support informatique, les contrats types architectes et ingénieurs-conseils, la recommandation de l'Ordre relative aux concours d'architecture, les guides-références et autres publications de l'OAI sont diffusés par le secrétariat.

Assisté par la Commission OAI «Concours», le secrétariat renseigne les maîtres d'ouvrage publics et privés quant à l'organisation de concours.

4. GESTION ADMINISTRATIVE DU TABLEAU DE L'ORDRE

Tenue de la banque de données, publication des listes, annuaire en ligne, Mémorial,...

5. ETABLISSEMENT DE CERTIFICATS ET D'ATTESTATIONS D'INSCRIPTIONS

3402 **certificats «projet»** (du 01/10/2012 au 30/09/2013)

(exercices précédents : 2967, 2862, 2839, 3041, 2887, 3007, 3087, 3184, 3306, 3299, 3325, 3301, 2893, 3147, 3530, 3207).

1286 attestations d'inscription (du 01/10/2012 au 30/09/2013).

6. GESTION ADMINISTRATIVE DES DOSSIERS D'INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE

6.1. Inscriptions de membres obligatoires* du 01.10.12 au 30.09.13 (dont nouvelles inscriptions) :	Architectes	Ingénieurs- Conseils	Architectes d'intérieur
- bureaux siège social au Luxembourg	53 / 22	36 / 15	11 / 9
- bureaux siège à l'étranger (occasionnels)	34 / 29	5 / 4	0
Membres facultatifs (fonctionnaires/salariés)	19 / 14	21 / 19	1 / 1
Stagiaires	24 / 24	2 / 2	0
Membres n'exerçant pas	1	6	0

BROCHURE OAI «CONSTRUIRE»



Inscriptions de membres obligatoires* du 01.10.12 au 30.09.13 (dont nouvelles inscriptions) :	Urbanistes Aménageurs	Arch.- Ing. paysagistes
- bureaux siège social au Luxembourg	33 / 5	1 / 0
- bureaux siège à l'étranger (occasionnels)	0	1 / 1
Membres facultatifs (fonctionnaires/salariés)	1 / 1	0
Stagiaires	0	0
Membres n'exerçant pas	0	0

6.2. Démissions, omissions de membres obligatoires* du 01.10.12 au 30.09.13 :	Architectes	Ingénieurs- Conseils	Architectes d'intérieur
- bureaux siège social au Luxembourg	36	17	1
- bureaux siège à l'étranger (occasionnels)	21	2	0
Membres facultatifs (fonctionnaires/salariés)	8	18	0
Stagiaires	2	0	0
Membres n'exerçant pas	4	2	0
Membres honoraires	3	0	0

Démissions, omissions de membres obligatoires* du 01.10.12 au 30.09.13 :	Urbanistes Aménageurs	Arch.- Ing. paysagistes
- bureaux siège social au Luxembourg	8	0
- bureaux siège à l'étranger (occasionnels)	0	0
Membres facultatifs (fonctionnaires/salariés)	1	0
Membres n'exerçant pas	0	0
Membres honoraires	0	0

* Personnes morales et personnes physiques

Dossiers d'inscription en cours : 120 (71 architectes (dont 6 architectes d'intérieur) et 49 ingénieurs-conseils). **104 dossiers d'inscription** ont été envoyés à des candidats membres au cours de l'exercice 2012-2013.

Les dossiers d'inscription sont contrôlés par la Commission OAI «Inscriptions».

Le secrétariat veille notamment à l'application correcte des lois / règlements du :

- ▶ 17 juin 1963 ayant pour objet de protéger les titres d'enseignement supérieur,
- ▶ 19 juin 2009 ayant pour objet la transposition de la directive «Qualifications Professionnelles»
- ▶ 2 septembre 2011 concernant le droit d'établissement,
- ▶ 13 décembre 1989 portant organisation des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil,
- ▶ 17 juin 1992 déterminant la déontologie des architectes et des ingénieurs-conseils.

7. GESTION DOSSIERS LITIGES (MAÎTRE D'OUVRAGE / MEMBRE ET MEMBRE / MEMBRE)

Assisté par la Commission OAI «Déontologie», le secrétariat propose des médiations / conciliations / expertises aux parties engagées.

Nombre de dossiers traités en 2012-2013 : 44 suivant les thèmes : publicité (7), litige maître d'ouvrage / membre (21), litige membre / membre (6), exercice illicite (1), activités incompatibles (2), divers (5), missions CPE (2).

En outre, un contrôle déontologie des certificats émis par l'OAI est effectué tout au long de l'exercice.

Vous pouvez également consulter le point 3.5. de la partie A à ce sujet.

8. GESTION DES DÉLÉGATIONS ET AFFILIATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES DE L'ORDRE

CRTI-B, FTI, CEPLIS, ALIAI, CAE, EFCA, ENACA, FIDIC, UIA, EUROKA, ACSL etc. représentent des sources d'information très utiles dont les renseignements essentiels sont communiqués aux membres par le secrétariat de l'Ordre.

FORUM DA VINCI



SITE INTERNET WWW.FORUMDAVINCI.LU



9. GESTION FINANCIÈRE GÉNÉRALE, RECOUVREMENT DES COTISATIONS

Le secrétariat de l'Ordre assure tous les travaux de comptabilité. Le bilan est contrôlé par une fiduciaire et les deux réviseurs de caisse.

10. GESTION DES ACTIVITÉS DE PROMOTION DE L'ORDRE

Le secrétariat de l'OAI assure le suivi de toutes les actions de promotion de l'Ordre : publications diverses, foires, guides, expositions, campagnes de presse,...

11. SECRÉTARIAT DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS INTELLECTUELS INDÉPENDANTS

Le directeur OAI assure la fonction de coordinateur de la FTI.

12. SECRÉTARIAT DU GROUPE DE TRAVAIL EUROKA «COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE»

Le directeur OAI assure la fonction de secrétaire du groupe de travail en question.

13. FORUM DA VINCI : NOUVEAU SIÈGE ALIAI / ALI / OAI / TEMA.LU

Lors de ces contacts avec ses différents interlocuteurs, l'OAI a présenté le Forum da Vinci afin que de nombreuses activités y soient organisées.

Citons, par exemple, le jury et la proclamation des résultats du Festival des Cabanes SNJ/OAI 2013 le 27 février 2013, la table ronde du 19 septembre 2013 sur le thème «Les prix du Logement, qui en profite?» dans le cadre des Bistrot du Jeudi ou la conférence de lancement du FIABCI Word Congress le 3 octobre 2013.

Pour mémoire : Avec une surface de 1440 m² et réparti sur 3 étages, le bâtiment, situé au 6 boulevard Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg, affirme de par sa forme et sa façade, habillée d'un métal déployé en cuivre, sa présence sur une des artères principales à proximité du centre de la ville et illustre parfaitement la solidité des professions représentées par les Associations et l'Ordre légal copropriétaires.

La Salle da Vinci au rez-de-chaussée, d'une capacité maximale de 180 places assises et disposant de l'équipement technique nécessaire, peut-être louée pour toute sorte d'événements (conférences, séminaires, expositions...) présentant un rapport avec les différentes associations et l'ordre légal copropriétaires.

Il vous est loisible de contacter à cet effet le secrétariat de l'ALIAI (Tél : 45 13 54; mail : aliaiasbl@pt.lu).

L'agenda des activités à venir peut être consulté sur www.forumdavinci.lu.

14. L'ÉQUIPE DU SECRÉTARIAT OAI

L'équipe du secrétariat de l'OAI se compose de :

- ▶ Pierre HURT, directeur
- ▶ Yann JEGU, chargé de missions
- ▶ Gabriella VENTRICE, chargée de missions
- ▶ Annie HENRY, secrétaire-comptable
- ▶ Catarina DIAS, chargée de missions
- ▶ Christiane BREISCH, secrétaire de direction.

Nous vous invitons à nous adresser vos réactions ou appréciations sur le travail réalisé et vos suggestions à intégrer aux tâches de l'Ordre.

Le secrétariat tient à remercier les membres du Conseil, des comités, des commissions et des groupes de travail pour leur soutien et le travail précieux fournis dans l'intérêt général des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil.

Pierre HURT
Directeur

AFFICHE OAI



C. ANNEXES : DONNÉES STATISTIQUES OAI AU 30/09/2013

1. REPARTITION DES BUREAUX D'ARCHITECTES SUIVANT LEUR EFFECTIF (AU 30/09/2013)

Effectif (employeur + employés)	Bureaux A Siège au Lux.		Bureaux A Siège à l'étranger	
	Nbr.	%	Nbr.	%
1	185	39,70%	53	35,81%
2	63	13,52%	15	10,14%
3	54	11,59%	15	10,14%
4	35	7,51%	13	8,78%
5	22	ST*:77,04% 4,72%	7	4,73%
6	18	3,86%	11	7,43%
7	13	2,79%	2	1,35%
8	11	2,36%	1	0,68%
9	13	2,79%	1	0,68%
10	6	ST*:90,13% 1,29%	3	2,03%
11	7	1,50%	1	0,68%
12	3	0,64%	4	2,70%
13	6	1,29%	2	1,35%
14	6	1,29%	1	0,68%
15	1	ST*:95,06% 0,21%	0	0,00%
16	1	0,21%	1	0,68%
17	3	0,64%	0	0,00%
18	4	0,86%	1	0,68%
19	0	0,00%	3	2,03%
20	1	ST*:97,00% 0,21%	0	0,00%
21	0	0,00%	1	0,68%
22	1	0,21%	0	0,00%
23	2	0,43%	2	1,35%
24	1	0,21%	0	0,00%
25	0	0,00%	2	1,35%
27	3	0,64%	0	0,00%
31	1	0,21%	0	0,00%
32	1	0,21%	0	0,00%
33	1	0,21%	0	0,00%
34	1	0,21%	1	0,68%
35	1	0,21%	0	0,00%
37	0	0,00%	1	0,68%
41	0	0,00%	1	0,68%
44	0	0,00%	1	0,68%
45	1	0,21%	0	0,00%
50	0	0,00%	1	0,68%
52	1	0,21%	0	0,00%
74	0	0,00%	1	0,68%
86	0	0,00%	1	0,68%
110	0	0,00%	1	0,68%
216	0	0,00%	1	0,68%
Totaux	466	100,00%	148	100,00%

Pour information : Total des effectifs (siège Lux.) = 2 071 personnes
 Remarque : Effectif 1 = bureau d'architecte ou collaborateur libre

* ST = SOUS-TOTAL

SITE
WWW.UNBONPLANPOURTONAVENIR.LU



2. REPARTITION DES BUREAUX D'INGENIEURS-CONSEILS SUIVANT LEUR EFFECTIF (AU 30/09/2013)

Effectif au Lux. (employeurs + employés)	Bureaux IC siège au Lux.		Bureaux IC siège à l'étranger	
	Nbre	%	Nbre	%
1	61	32,11%	7	15,91%
2	29	15,26%	8	18,18%
3	15	7,89%	2	4,55%
4	16	8,42%	1	2,27%
5	2	ST*:64,74% 1,05%	1	2,27%
6	9	4,74%	4	9,09%
7	4	2,11%	1	2,27%
8	2	1,05%	0	0,00%
9	5	2,63%	1	2,27%
10	7	ST*:78,95% 3,68%	2	4,55%
11	1	0,53%	2	4,55%
12	5	2,63%	1	2,27%
13	5	2,63%	1	2,27%
14	1	0,53%	0	0,00%
15	1	ST*: 85,79% 0,53%	2	4,55%
17	2	1,05%	0	0,00%
18	0	ST*: 86,84% 0,00%	1	2,27%
21	1	0,53%	0	0,00%
22	2	1,05%	0	0,00%
23	3	1,58%	0	0,00%
24	2	1,05%	0	0,00%
25	0	0,00%	1	2,27%
26	1	0,53%	0	0,00%
27	0	0,00%	1	2,27%
29	2	1,05%	0	0,00%
33	1	0,53%	0	0,00%
34	0	0,00%	1	2,27%
38	2	1,05%	0	0,00%
39	2	1,05%	0	0,00%
44	0	0,00%	1	2,27%
46	0	0,00%	1	2,27%
55	1	0,53%	0	0,00%
57	1	0,53%	0	0,00%
59	1	0,53%	0	0,00%
68	0	0,00%	1	2,27%
75	1	0,53%	0	0,00%
87	1	0,53%	0	0,00%
100	1	0,53%	0	0,00%
111	1	0,53%	0	0,00%
118	0	0,00%	1	2,27%
143	1	0,53%	0	0,00%
170	0	0,00%	1	2,27%
174	0	0,00%	1	2,27%
200	0	0,00%	1	2,27%
230	1	0,53%	0	0,00%
Totaux :	190	100,00%	44	100,00%

Pour information : Total des effectifs (siège Lux.) = 2 020 personnes

Remarque : Effectif 1 = bureau d'ingénieur-conseil ou collaborateur libre

* ST = SOUS-TOTAL

AFFICHE OAI



3. RÉPARTITION DES PERSONNES PHYSIQUES, MEMBRES OBLIGATOIRES, SUIVANT LEUR NATIONALITÉ EN DATE DU 30/09/2013

ARCHITECTES + ARCHITECTES D'INTERIEUR

Nationalités	Siège au Luxembourg	Siège à l'étranger	Total
Luxembourg	248 (43,74%)	2 (1,16%)	250 (33,83%)
Belgique	117 (20,63%)	52 (30,23%)	169 (22,87%)
Allemagne	97 (17,11%)	82 (47,67%)	179 (24,22%)
France	29 (5,11%)	18 (10,47%)	47 (6,36%)
Autres	76 (13,40%)	18 (10,47%)	94 (12,72%)
Total	567	172	739

INGÉNIEURS-CONSEILS

Nationalités	Siège au Luxembourg	Siège à l'étranger	Total
Luxembourg	105 (43,39%)	0 (0,00%)	105 (36,08%)
Allemagne	57 (23,55%)	36 (73,47%)	93 (31,96%)
Belgique	44 (18,18%)	9 (18,37%)	53 (18,21%)
France	23 (9,50%)	2 (4,08%)	25 (8,59%)
Autres	13 (5,37%)	2 (4,08%)	15 (5,15%)
Total	242	49	291

4. RÉPARTITION DES PERSONNES MORALES, MEMBRES OBLIGATOIRES, SIÈGE À LUXEMBOURG SUIVANT LEUR FORME JURIDIQUE EN DATE DU 30/09/2013

ARCHITECTES

53% des bureaux d'architectes au Luxembourg exercent en tant que personne morale.

Sur 245 sociétés :

76% en tant que SARL

20% en tant que SA

2% en tant que société civile

1% en tant qu'association de fait

INGÉNIEURS-CONSEILS

83% des bureaux d'ingénieurs-conseils au Luxembourg exercent en tant que personne morale.

Sur 158 sociétés :

66% en tant que SARL

33% en tant que SA

1% en tant que société civile

1% en tant qu'association de fait

5. TABLEAU DE L'ORDRE**STATISTIQUES DES INSCRIPTIONS EN DATE DU 30/09/2013****A) TABLEAU DE L'ORDRE (MEMBRES OBLIGATOIRES, MEMBRES FACULTATIFS)****NOMBRE DE PERSONNES PHYSIQUES INSCRITES AU TABLEAU DE L'ORDRE :**

Architectes :	} cf. *	922
Architectes d'intérieur :		37
Ingénieurs :	cf. **	458
Total :		1417

SECTION DES ARCHITECTES

Membres obligatoires :		
Bureaux d'architectes :		614
▶ Siège social au Luxembourg :		466
▶ Exerçant occasionnellement au Lux. :		148 (24%)
Bureaux d'architectes d'intérieur :		32
▶ Siège social au Luxembourg :		32
▶ Exerçant occasionnellement au Lux. :		0
Membres oblig. personnes physiques :		739 *
Membres facultatifs et honoraires :		220 *

SECTION DES INGENIEURS-CONSEILS

Membres obligatoires :		
Bureaux d'ingénieurs-conseils :		234
▶ Siège social au Luxembourg :		190
▶ Exerçant occasionnellement au Lux. :		44 (19%)
Membres oblig. personnes physiques :		291 **
Membres facultatifs et honoraires :		167 **

EFFECTIF DES BUREAUX AYANT LEUR SIEGE AU LUXEMBOURG

Rem : effectif = employeur / associés + employés	
Bureaux d'architecture :	2020 personnes
Bureaux d'architecture d'intérieur :	64 personnes
Bureaux d'ingénierie :	2071 personnes
Total effectif :	4155 personnes

B) AUTRES LISTES**LISTE DES MEMBRES N'EXERÇANT PAS**

Architectes + Architectes d'intérieur :	49
Ingénieurs-conseils :	13

LISTE DES STAGIAIRES

Architectes + Architectes d'intérieur :	32
Ingénieurs-conseils :	1

TOTAL DES PERSONNES INSCRITES A L'OAI : 1512

Le prochain bulletin OAI INFO sera publié en décembre 2013.

ELECTIONS LÉGISLATIVES 2013

RÉPONSES DES PARTIS POLITIQUES AUX PROPOSITIONS OAI «CONSTRUISONS ENSEMBLE NOTRE CADRE DE VIE»

Publication selon la numérotation officielle des listes électorales.

dei Lénk

adr
ALTERNATIV DEMOKRATESCH
REFORMPARTEI

DP
DEMOKRATESCH
PARTEI

dei greng

LSAP
SOZIALISTEN

CSV

A l'instar des actions menées lors des dernières élections législatives, l'OAI a adressé ses propositions sous le thème général «**Construisons ensemble notre cadre de vie**» aux partis politiques en lice pour les élections législatives 2013.

Les réponses respectives des partis politiques à nos 4 propositions ont été compilées ci-dessous suivant la numérotation officielle des listes électorales.

A titre d'information, nous vous indiquons ci-après les sites Internet des partis politiques ayant répondu à nos propositions, sites sur lesquels il vous est loisible de consulter leurs programmes complets :

www.dei-lenk.lu ; www.adr.lu ; www.dp.lu ; www.greng.lu ; www.lsap.lu ; www.csv.lu

Pour mémoire : www.kp-l.org ; www.piratepartei.lu ; www.pid.lu

Action OAI après la constitution du gouvernement :

Sur base d'une analyse approfondie de l'accord de coalition, l'OAI va engager les démarches requises auprès du nouveau gouvernement et des groupes parlementaires afin de donner des suites concrètes à nos préoccupations.

L'OAI et ses membres : **Un pilier solide de notre société**

Constitué en mars 1990 aux termes de la loi du 13 décembre 1989, l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) regroupe **5 professions libérales**, à savoir

architecte, architecte d'intérieur, ingénieur-conseil, urbaniste-aménageur et architecte-/ingénieur-paysagiste.

Un secteur très dynamique en plein essor:

En 20 ans, le nombre de **bureaux d'architectes a presque triplé** (457 en 2013) et le nombre de **bureaux d'ingénieurs-conseils a plus que quadruplé** (186 en 2013) ⁽¹⁾. Ces bureaux, établis au Luxembourg, **emploient actuellement plus de 4.000 personnes**.

Au-delà de ses **missions légales, d'organisation professionnelle ainsi que d'intérêt public**, l'OAI valorise la véritable dimension du travail de ses membres, au niveau économique, social, artistique et culturel, pour un cadre de vie durable et de qualité.

Propositions OAI

1. **Concevons, construisons et utilisons durablement notre cadre de vie**
2. **Simplifions intelligemment le carcan administratif surtout de la construction**
3. **Exigeons de notre formation initiale qu'elle permette une activité professionnelle responsable soutenue par une formation continue volontaire**
4. **Permettons l'accès à un logement digne pour tous**

⁽¹⁾ Ces chiffres ne prennent pas en compte les 142 bureaux d'architectes et les 43 bureaux d'ingénieurs-conseils ayant leur siège à l'étranger et exerçant occasionnellement au Luxembourg. Plus d'infos sur www.oai.lu rubrique « l'oai » => « statistiques ».

Voici nos propositions suivies des réponses apportées par les partis :

1. Concevons, construisons et utilisons durablement notre cadre de vie

Evitons de créer aujourd'hui les crises de demain en tombant dans le piège des solutions de facilité à première vue.

Les défis complexes d'aujourd'hui ne peuvent pas être relevés en restant figés dans la pensée unique et dans un conformisme sans audace ni imagination.

Utilisons les vrais talents des concepteurs, architectes, ingénieurs-conseils et urbanistes pour réfléchir et agir de manière holistique au profit de notre cadre de vie.

Faisons confiance à l'approche contextuelle, globale, créative, innovatrice, indépendante, intègre, impartiale, intégratrice, cohérente et responsable des concepteurs pour façonner notre environnement bâti ⁽²⁾.

Non seulement au vu des restrictions budgétaires actuelles, mais par conviction et compréhension de leurs missions d'intérêt public, **nos professions marquent leur ferme volonté à contribuer à construire de manière plus économe. Une conception intelligente permet de bâtir moins onéreux.**

Le développement durable ne se résume pas au seul aspect de l'énergie et à la frénésie «isolationniste», mais englobe d'autres facteurs aussi importants, tels que qualité de vie, santé, bien-être, esthétique, patrimoine, identité, production, transport, matériaux, «Life cycle cost», utilisation, entretien, flexibilité, recyclage,... ⁽³⁾

En outre, **les utilisateurs doivent être sensibilisés** à l'usage correct des technologies mises à leur disposition afin que les avantages de ces technologies soient effectivement mis en application.

Dans un monde d'une technicité débridée et d'une complexité galopante, **laissons le temps aux concepteurs et aux maîtres d'ouvrage** d'imaginer, de programmer, de budgétiser le projet et ses implications à court, moyen et long terme, selon la règle «**First design, then build**».

Reconnaissons les compétences et qualités de nos **entreprises locales, voire régionales** en favorisant leur accès au marché.

Osons dès maintenant appliquer pour les marchés publics et privés le **critère de l'offre économiquement** ⁽⁴⁾ **la plus avantageuse**, privilégiant les considérations de qualité et d'investissement pérenne, d'autant plus que l'Europe entend abolir enfin le critère du prix le plus bas ⁽⁵⁾.

Brisons ainsi la spirale du prix le plus bas, en nous **épargnant la malencontreuse pratique des suppléments cachés et de la judiciarisation du domaine de la construction.**

Ne forçons plus les entreprises, par l'obnubilation du seul critère du prix le plus bas, à rattraper leurs offres anormalement basses par des suppléments ou des astuces juridiques contractuelles.

Engageons des **entreprises motivées** qui travaillent ensemble au profit d'un projet réussi.

Vérifions ce qui est construit par rapport aux autorisations en attribuant cette mission d'intérêt général souvent vacante.

En tant que facteurs essentiels à la réussite d'un projet, gardons le **lien direct et la relation de confiance entre le maître d'ouvrage et ses concepteurs** et évitons les

⁽²⁾ Par leur déontologie, les architectes, ingénieurs-conseils et urbanistes, sont les médiateurs qui équilibrent les intérêts du maître d'ouvrage, ceux des utilisateurs et l'intérêt public (Article 12 du règlement grand-ducal du 17 juin 1992 déterminant la **déontologie** des architectes et des ingénieurs-conseils).

⁽³⁾ Outre la performance énergétique du bâtiment construit, il faudra également tenir compte de son **énergie grise**. Dans ce cadre, une décentralisation de la production d'énergie, voire une incitation à rendre les **bâtiments quasiment autarciques**, pourra être étudiée.

⁽⁴⁾ Il sera même davantage approprié de parler d'offre durablement la plus avantageuse.

⁽⁵⁾ Mieux vaudra appliquer les concepts **MEAT** : most economic advantageous tender / **QBS** : quality based selection / **BVP** : best value procurement.

intermédiaires opaques étrangers à nos professions, qui risquent d'alourdir les projets et de ne pas apporter de plus-value.

Impliquons dès le début le savoir-faire et l'expérience des concepteurs dans **l'élaboration des textes légaux et réglementaires**.

Avant le vote au Parlement, instaurons une **phase de test pour toutes les lois ayant une répercussion forte sur notre économie**, afin d'éviter les dérapages qui nécessitent des efforts beaucoup plus importants pour y remédier.

Réponses des partis

► déi Lénk :

«Nous apprécions l'approche contextuelle, globale, créative, innovatrice, indépendante, intègre, intégratrice, cohérente et responsable des concepteurs pour façonner l'environnement bâti. Nous ne voyons pas en quoi elle pourrait être toujours impartiale. Ni l'urbanisme, ni l'architecture n'étaient jamais complètement impartiaux. C'est surtout vrai à l'heure de la « gentrification » des centres urbains et d'ailleurs des campagnes environnantes des villes. Le façonnement intégratif du bâti est souhaitable mais souvent contraire à la pratique dominante.

Nous sommes très proches de votre approche multiple de la notion de «développement durable» et nous y incluons aussi des aspects sociaux, multiculturels et autres. Nous apprécions votre volonté en tant que concepteurs de vouloir construire de manière plus économique. Un objectif principal lors de la conception devrait être également d'évaluer, déjà lors de la conception d'un bâtiment, les futurs frais d'exploitation de ce dernier tout au long de sa vie, afin de limiter ces frais à un niveau raisonnable.

Nous adhérons au principe du «first design, then build». Lors de la phase d'imagination, de programmation et de budgétisation, les créateurs professionnels devraient également prendre note des idées des populations concernées, essayer de convaincre les différents acteurs en cas de conflit et essayer de vaincre les idées reçues.

Avec quelques réserves nous appuyons également le critère de l'offre économiquement la plus avantageuse. De toute façon nous l'appuyons face à la pratique courante des suppléments cachés et des matériaux de moindre qualité utilisés. Néanmoins, l'adjudication des marchés devrait se faire toujours suivant des critères transparents et cohérents. La vérification des offres par rapport à la conformité et le classement en raison de l'adjudication devra rester juste, équitable et compréhensible.

L'implication de l'expérience et du savoir faire des concepteurs dans le processus d'élaboration des lois et règlements nous paraît sage ; l'introduction d'une phase de test pour les lois demande une réflexion plus approfondie.»

► ADR :

«L'ADR est d'accord avec l'idée de construire de façon plus économe. Il souscrit également à l'idée de ne pas verser dans une « frénésie isolationniste ».

Il s'est prononcé pour une meilleure prise en compte des entreprises locales et pour une modification des règles qui régissent les marchés publics afin de favoriser l'offre économiquement la plus avantageuse. L'ADR pense également qu'il peut être préférable de ne pas toujours recourir à une entreprise générale.»

► DP :

«Dans le droit fil de son approche qui consiste à mieux investir pour investir plus, le DP préconise de faire respecter les exigences d'une meilleure planification, d'un choix réaliste et économe des matériaux utilisés et de la fonctionnalité des bâtiments lors de la réalisation des infrastructures publiques. Il faudra donc mieux préparer les projets de construction et les soumettre à des cahiers de charges qui soient honorés. La législation sur les marchés publics sera adaptée de manière à permettre de répondre aux réels besoins d'un projet de construction en atteignant ces objectifs de manière économe.

Le DP a proposé la création d'une banque climatique bénéficiant aux ménages ainsi qu'aux entreprises. En effet, elle doit permettre à préfinancer les investissements au niveau des logements des particuliers et la mise place d'installations de production au sein des entreprises les rendant énergétiquement plus efficaces.»

► déi gréng :

«Il nous importe que les politiques dans les domaines mentionnés s'inscrivent toujours dans une vision à moyen et long terme. Elles doivent préférer aux économies budgétaires à court terme la qualité du cadre de vie, la durabilité des investissements réalisés, leur ancrage local et régional, de même que l'implémentation des besoins réels des utilisateurs. Elles doivent placer au premier rang des objectifs à atteindre le respect de l'homme et des générations futures, ainsi qu'une gestion économique et en bon père de famille du climat et de l'environnement, des ressources naturelles, et de l'énergie.

Pour atteindre ces objectifs, les propositions de notre programme comprennent un certain nombre de points comme les suivants (liste non exhaustive) :

- initier des programmes de recherche qui visent à générer des développements et débouchés concrets pour les entreprises du secteur privé (chapitre II 11)
- dans les orientations des programmes de recherche, prendre en considération de façon conséquente les principes de durabilité écologique et socio-politique ; domaines de recherche visés entre autres : matériaux (surtout au niveau de la protection des ressources), efficacité énergétique et efficacité au niveau de la production (p. ex. constructions abordables, saines économes en énergie), technologies de l'environnement et de la santé etc. (chapitre II 11)
- interdiction légale de lier la vente d'un terrain à un contrat de construction (chapitre III 16)
- au niveau des soumissions publiques préférer les matériaux de construction avec une énergie grise faible, et favoriser la mise en oeuvre de matériaux réutilisables (chapitre III 16)
- au niveau des soumissions publiques, donner notablement plus d'importance aux critères sociaux et écologiques, veiller à ce que soit appliqué dans la pratique le critère de l'offre économiquement et durablement la plus avantageuse (chapitre III 18.6)
- veiller à la conservation de l'architecture en tant que bien culturel, reconnaître les efforts pour transmettre la notion d'architecture en tant que bien culturel et renforcer le soutien des acteurs oeuvrant dans ce domaine ; faire progresser la connaissance et la recherche dans le domaine des nouvelles architectures ainsi que dans celui de la conservation du patrimoine bâti, ceci notamment du point de vue des rénovations énergétiques (chapitre III 15)
- améliorer le contrôle au niveau de la mise en oeuvre des mesures d'efficacité énergétique dans les bâtiments, y compris un contrôle plus poussé lors de l'élaboration des certificats de performance énergétique.

Voir aussi le chapitre 15.3.»

► LSAP :

«Le LSAP peut pleinement souscrire aux objectifs énoncés par l'OAI, et notamment celui de construire de manière plus durable, plus économe, et moins chère. Aussi, en matière de marchés publics, le LSAP est d'avis que l'offre économiquement (ou durablement) la plus avantageuse doit l'emporter sur l'offre la moins chère. Par contre, la proposition de l'OAI visant à instaurer une phase de test pour toutes les lois ayant une répercussion forte sur notre économie ne trouve pas notre accord pour des raisons de sécurité juridique.»

► CSV :

«Nous partageons tout à fait votre point de vue selon lequel il faut concevoir et construire durablement notre cadre de vie. Nous estimons également que le développement durable ne saurait se résumer au seul aspect énergétique, quand bien même ce dernier est un élément important. A nos yeux, il est aussi essentiel de lutter contre les pratiques qui consistent à réduire les prix de telle manière à éliminer ou empêcher la concurrence.

Nous nous permettons de citer dans ce contexte un extrait de notre programme électoral, à savoir :

„Wir werden bei öffentlichen Ausschreibungen neben dem Preis auch andere Auswahlkriterien berücksichtigen. Die Einhaltung der arbeits-, sozial- und lohnrechtlichen Bestimmungen ist genauso wichtig. So werden Dumpingpreise verhindert. Hier muss noch mehr kontrolliert werden, zwecks Einhalten der Arbeits- und Sozialgesetzgebung. Wir werden zudem sicherstellen, dass größere staatliche Projekte in den einzelnen Teilbereichen des Handwerks ausgeschrieben werden. Eine größere Anzahl an Betrieben kann sich so bewerben.

Wir werden, nach der Einführung des „badge social“ im Baugewerbe und Handwerk, auch die Kontrollen auf Baustellen konsequenter durchführen. Schwarzarbeit und Sozialdumping müssen unterbunden werden.“»

2. Simplifions intelligemment le carcan administratif surtout de la construction : réduisons de 1200 à 600 les éléments déclenchant une procédure tout en respectant les objectifs fixés

Motivons nous en fixant des objectifs hardis: «Moins, mais mieux légiférer»

Accentuons encore les initiatives actuelles au niveau de la simplification administrative dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la construction, en se fixant un objectif ambitieux :

Sur un horizon de 3 ans, effectuons cette réduction de moitié indispensable. Notre situation alarmante vient d'être mise en exergue par l'application web « guide des procédures en matière d'urbanisme et d'environnement », développée par l'OAI pour la Cellule de facilitation auprès du Ministère d'Etat.

Un tel effort ne sera pas arithmétique. Grâce aux expériences de terrain des concepteurs, nous arriverons à **réduire l'inflation législative**, pour consacrer des lois et règlements durables, moins nombreux et disparates, davantage efficaces et ciblés, en mettant en place des **textes cohérents et hiérarchisés éliminant les multiples emplois, contradictions, incompatibilités.**

Le «**Less is more**» sera très fructueux pour notre cadre de vie.

Trop de règles tuent la créativité.

Aucun texte de loi ne pourra jamais remplacer l'acte créatif et responsable d'un professionnel.

Sensibilisons les différentes instances publiques à collaborer entre elles de manière encore plus efficace et à considérer leur impact sur l'avancement d'un projet. Nourrissons une envie de faire bouger les choses.

Donnons aux administrations aux points névralgiques les moyens et la flexibilité nécessaire pour s'adapter rapidement aux nouvelles situations.

Cf. l'annexe.

Réponses des partis

► déi Lénk :

«C'est un sujet qui nous incite à la prudence. Nous sommes bien conscients qu'il y a des double-emplois, des lenteurs, des conservatismes, des corporatismes dans l'administration, des incohérences dans la législation. Nous ne nous opposons pas à une simplification administrative judicieuse. Nous sommes cependant confrontés aussi dans les communes où nous sommes présents dans les conseils communaux à des pratiques expéditives en matière de réalisation de projets nouveaux où semble prévaloir une absence quasi absolue de réglementation et d'autorisations. Nous sommes prêts à élucider avec vous ces situations qui nous paraissent même scandaleuses.

Nous sommes toujours adeptes d'un solide corpus de règles en matière écologique et en faveur d'un droit de regard efficace des populations.»

► ADR :

«L'ADR s'est prononcé pour une très ambitieuse simplification administrative, en consultation avec les acteurs du secteur privé.

Il est également pour une codification cohérente des textes législatifs et pour l'introduction de normes fiables et durables.

L'ADR défend l'idée d'un guichet unique pour les entreprises, ce qui forcera les administrations à se coordonner au maximum entre elles.»

► DP :

«Depuis 2004, différents ministères sont en train d'élaborer les plans sectoriels pour les secteurs « transport », « logement », « paysages » et « zones d'activités ». Bien qu'une nouvelle loi sur la l'aménagement du territoire a été adoptée par le parlement en juillet de cette année, le gouvernement actuel n'a pas réussi à présenter le contenu de ces plans sectoriels. Le DP va rendre public le plus vite possible le contenu des plans sectoriels et les discuter ouvertement avec toutes les parties prenantes.

Nous nous voulons procéder à une codification des textes législatifs et réglementaires existants, ce qui donnera d'une part plus de sécurité juridique à tous les acteurs concernés et pourra contribuer à accélérer les procédures. Nous voulons rendre accessible au public tous les instruments de planification (comme p.ex. le PAG). Le DP se félicite du développement du Géoportail et veut continuer à développer cette plate-forme pour fournir aux citoyens et aux entreprises en toute transparence les informations nécessaires en vue de la réalisation de leur projet respectif.

En général, nous voulons continuer à travailler avec toutes les parties prenantes à accélérer le plus possible les procédures. Nous allons mettre l'accent sur une plus grande transparence des procédures administratives.

La simplification administrative doit être atteinte par la réduction des procédures administratives et un déblayage conséquent des textes législatifs. Le DP est convaincu que des résultats tangibles pourront également être obtenus en mettant en place une meilleure gouvernance au niveau des acteurs étatiques en définissant clairement les responsabilités.

Il sera mis en place un système transparent permettant de suivre les différentes étapes d'un dossier au sein d'une/des administration(s). Une numérisation à terme complète des administrations publiques appuiera ces efforts.»

► déi gréng :

«déi gréng s'engagent pour un Etat fort, qui se donne les moyens d'assumer ses multiples missions et responsabilités, pour assurer entre autres une répartition plus juste des richesses créées par l'activité économique, ou encore pour protéger les ressources naturelles, la biodiversité et d'autres éléments vitaux et durables. L'Etat est dans ce sens un facteur régulateur indispensable. Cependant la régulation étatique ne doit pas mener à une bureaucratie excessive et une mise sous tutelle du citoyen. Les dispositions exécutives des lois doivent être efficaces, flexibles et non bureaucratiques, et les entreprises doivent pouvoir bénéficier d'organes de conseils bien organisés et compétents.

A cet effet, notre programme comprend un certain nombre de propositions qui se réfèrent à ces objectifs (liste non exhaustive) :

- faire de la réforme administrative une priorité et réaliser la simplification des procédures étatiques. Nous n'avons pas besoin de plus de régulation, mais d'une meilleure régulation (chapitre II 10.5.)
- créer des « guichets uniques » nationaux et régionaux qui faciliteront pour les entreprises la gestion des obstacles administratifs éventuels. Les entreprises recevront aussi un meilleur soutien étatique dans les domaines de l'énergie et de l'environnement (chapitre II 10.5)
- créer un centre d'accueil pour initiateurs de projets qui aidera au niveau des questions administratives, juridiques et organisationnelles, et qui facilitera l'accès aux aides financières (chapitre III 10.5)

Voir aussi le chapitre 1.4»

► LSAP :

«Dans son programme électoral, le LSAP s'engage à procéder à une véritable réforme de l'Etat, qui inclut e.a. une simplification administrative conséquente. Dans cette logique, nous soutenons globalement la démarche préconisée par l'OAI. De nombreuses procédures sont en effet mal articulées les unes par rapport aux autres, souvent redondantes, et certaines d'entre elles sont même superfétatoires. Néanmoins, nous sommes d'avis qu'une politique de simplification administrative ne doit pas se faire au détriment d'intérêts légitimes tels que la protection de l'environnement naturel et humain ou les droits de participation démocratique aux processus de prise de décision. Il s'agit donc de les organiser plus efficacement.»

► CSV :

«Pour notre parti, la simplification administrative est primordiale tant d'un point de vue de compétitivité économique que d'un point de vue de développement territorial, et il est sans aucun doute nécessaire de poursuivre et d'optimiser la collaboration interministérielle et inter-instances publiques afin de faire avancer les projets importants pour notre pays.

Dans notre programme électoral, nous nous sommes engagés à :

„Wir werden die administrative Entfesselung konsequent weiterführen, ohne aber die in einem demokratischen Staat notwendige Transparenz in den Entscheidungsprozeduren zu untergraben.

Wir werden die politischen und administrativen Genehmigungs- und Entscheidungsprozeduren weiter harmonisieren und beschleunigen.

Wir werden einen Anker-Minister einsetzen, der bei geteilten Zuständigkeiten die Entscheidungsprozeduren koordinieren und möglichst zu einer einheitlichen Entscheidung bringen soll.

Wir werden dem Staatsminister eine Schiedsrichterfunktion im Fall eines Konfliktes zwischen Ministern geben.

Wir werden bei der Umsetzung von EU-Richtlinien keine unzumutbaren zusätzlichen wirtschaftlichen Hürden aufbauen. Für uns gilt „toute la directive, rien que la directive“. Bestehende sozialpolitische Bestimmungen werden wir nicht abschaffen.

Wir werden die Regel „Schweigen der Verwaltung bedeutet Genehmigung“ prinzipiell im Rahmen des e-Government einführen.

Wir werden die umwelt- und naturpolitischen Kompensierungen vereinfachen.

Wir werden die Administrative Vereinfachung und das e-Government verbunden mit der Politik des Guichet unique weitertreiben.

Wir werden nationale und kommunale Zuständigkeiten besser trennen.

Wir werden die Distriktkommissariate in ihrer aktuellen Form abschaffen und deren Zuständigkeiten in einer Verwaltungsstruktur im Innenministerium zusammenfassen. Gemeinsam mit der angestrebten Reform der Gemeindeaufsicht, werden so Verwaltungswege verkürzt und Entscheidungsprozesse beschleunigt.

Wir werden bei Gutachten zur strategischen Umweltprüfung (SUP) sowie bei Gemeindeverordnungen den betroffenen Gemeinden binnen einer Frist von drei Monaten eine Stellungnahme des zuständigen Ministers zustellen. Bei Nichteinhaltung dieser Frist kann die Gemeinde frei entscheiden.

Wir werden das „principe du contradictoire“ und auch die „consultation préalable“ verstärkt anwenden. Kommunale Entscheidungen werden so schneller und effizienter umgesetzt.

Wir werden den elektronischen Briefverkehr, den digitalen Informationsaustausch sowie die digitalen Aktenablage zwischen Gemeinden und Verwaltungen anerkennen.“»

3. Exigeons de notre formation initiale qu'elle permette une activité professionnelle responsable soutenue par une formation continue volontaire

Ayons confiance en nous-même et en nos systèmes de formation primaire, secondaire et universitaire.

Evitons de démultiplier les intervenants, les contrôleurs des contrôleurs,...

Ne tombons pas dans le piège du saucissonnage des missions ⁽⁶⁾, des labels et des certifications.

Favorisons une formation continue volontaire portée par une véritable envie d'un développement de compétences propres ; ceci évitera un système administratif de tamponnage de savoirs.

La course folle aux labels mine les motivations au niveau de la formation initiale.

Réapprenons à prendre nos responsabilités et ne nous cachons pas derrière des systèmes artificiels de certification.

Redonnons le goût à nos jeunes d'embrasser une carrière d'architecte, d'ingénieur, professions qui créent des valeurs tangibles. Nous renvoyons à ce sujet à notre campagne de sensibilisation à destination des jeunes www.unbonplanpourtonavenir.lu et à la brochure «**Il y a du Génie dans votre quartier**».

⁽⁶⁾ Ces missions sont d'ailleurs souvent prises en charge par des intervenants qui n'en assument pas la responsabilité.

Construisons des écoles à l'image de nos ambitions en épargnant à nos enfants une «scolarité en containers» et en permettant leur éveil à la qualité architecturale et du cadre de vie. ⁽⁷⁾

Réponses des partis

► déi Lénk :

«Nous sommes très favorables aux propositions que vous faites dans ce chapitre. Nous sommes particulièrement favorables à l'encouragement que vous donnez aux jeunes de choisir des carrières d'architectes et d'ingénieurs qui après-tout sont des domaines de création. Notre pays risque de perdre avec le processus de désindustrialisation énormément en capacité créatrice et de know-how dans les domaines de la technologie. Ce développement est pernicieux et doit être contré. Le développement fulgurant du secteur de l'architecture de ces dernières années s'inscrit en contre-courant et demande à être apprécié davantage par le grand public. Les réalisations de nos meilleurs bureaux d'architecture ont depuis longtemps dépassé le provincialisme rétrograde et cela est sans aucun doute un bon gage d'avenir pour le pays tout entier.

Vous traitez sous le même point le problème des écoles-conteneurs qui sont devenus une pratique très répandue et déplorable. En effet, apprendre aux enfants d'apprécier un environnement de qualité ne peut venir que de la mise à disposition d'une infrastructure digne d'un établissement d'éducation.»

► ADR :

«L'ADR partage les idées de l'OAI à ce sujet.»

► DP :

«Le DP est d'avis que des réformes au niveau de notre système scolaire sont nécessaires. Elles ne doivent cependant pas se faire au détriment des élèves, des enseignants et des autres partenaires scolaires. Nous ne voulons pas nous lancer dans des réformes hasardeuses sans avoir procédé auparavant à un examen approfondi des problèmes et des causes nécessitant une éventuelle révision du système.

Pour le DP une stratégie « bottom-up » doit être poursuivie plaçant l'enseignant au centre des efforts devant garantir un suivi individuel des élèves. La qualité de l'enseignement au quotidien doit à nouveau primer sur les débats structurels de ces dernières années.

Le succès de notre système scolaire doit être mesuré à l'aune des chances qu'il offre à tous les enfants de pouvoir démarrer leur vie indépendamment de leur situation familiale et socio-culturelle sur un pied d'égalité.

Les programmes d'études proposés par les Universités et les recherches effectuées par les cellules de recherche doivent être en meilleure adéquation avec les attentes des différents secteurs économiques.

Le DP s'engage à améliorer la qualité de la formation professionnelle ainsi que les conditions dans lesquelles elle est proposée au sein des entreprises. A cette fin une offensive de qualité sera lancée en étroite concertation avec les entreprises afin de mieux cibler la formation professionnelle. Nous voulons également créer des centres de formation professionnelle supplémentaires qui répondent aux besoins spécifiques des entreprises.»

► déi gréng :

«déi gréng s'engagent de manière générale pour une diversification de l'économie locale et régionale, et pour offrir à nos PME et TPE un environnement économique et fiscal attractif. Un accent particulier est mis dans notre programme sur une transition et un développement verts de l'activité économique, ce dont profiteront évidemment les membres de votre Ordre qui seront de par la nature de leurs activités à la pointe de la mise en oeuvre de ces politiques. Il est évident que pour pouvoir assurer leur mission une formation continue performante est indispensable. En-dehors des nombreuses propositions que nous formulons dans les différents chapitres qui concernent l'enseignement et la formation des enfants et des jeunes,

⁽⁷⁾ Il est renvoyé à ce sujet au courrier adressé le 06/09/2012 à Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier ministre, concernant le recours à des constructions préfabriquées (publié sur le site www.oai.lu à la rubrique «bulletin / avis / newsletter oai» => «avis oai»).

la formation continue des acteurs appelés à implémenter le développement d'une économie locale verte fait partie des mesures qui reçoivent notre soutien incondicional.

Voir notamment les chapitres II. 10 ainsi que II.12»

► **LSAP :**

«Le LSAP réaffirme la nécessité de réformer l'enseignement luxembourgeois. Après la réforme de l'enseignement fondamental et la réforme de la formation professionnelle – qui devront faire l'objet d'une évaluation et, le cas échéant, des adaptations qui s'imposent – le LSAP a finalisé après un large processus de concertation avec toutes les parties prenantes le projet de réforme de l'enseignement secondaire. Toutes ces réformes poursuivent les mêmes objectifs : adapter l'enseignement luxembourgeois aux changements du monde du travail et de la société en général, réduire les échecs scolaires et augmenter le niveau de formation des élèves, transmettre les connaissances et les compétences nécessaires à l'exercice de métiers toujours plus exigeants, augmenter l'égalité des chances des jeunes issus de milieux sociaux, linguistiques, culturels, etc. très différents.

En ce qui concerne le manque de bâtiments scolaires, le LSAP tient à signaler que de très importants efforts ont été faits depuis 2004 pour construire de nouveaux lycées à travers le pays et moderniser les bâtiments existants. S'il est vrai que tous les besoins n'ont pas encore pu être satisfaits, cela tient en partie à la croissance très rapide de la population scolaire au Luxembourg, d'un côté, et aux procédures lentes et au manque de terrains appropriés, de l'autre côté.»

► **CSV :**

«Il faut redonner le goût des études aux jeunes et au-delà le goût d'apprendre un métier qui leur permettra d'intégrer le marché du travail et de s'épanouir personnellement. Cela signifie e.a. moins de décrochages scolaires, plus d'encadrements individuels, une meilleure orientation scolaire et professionnelle. Les réformes des dernières années ainsi que le projet de réforme de l'enseignement secondaire répondent à ces besoins.

Le CSV continuera à investir prioritairement dans l'éducation et la formation des jeunes comme en témoigne notre programme électoral :

„Wir haben in den vergangenen Jahren entscheidende Reformprojekte und wichtige Infrastrukturinvestitionen mit auf den Weg gebracht. Die Grundschule wurde wegweisend reformiert. Darauf kann die vorliegende Sekundarreform aufbauen. Zudem wurden die Berufsausbildung und auch die Lehrmethoden erneuert. In eine flächendeckende Schullandschaft wurde massiv investiert.

Wir werden diese Zukunftsreformen weiterentwickeln, die Lehrpläne straffen und an die Erfordernisse und Erkenntnisse der Reformen anpassen. Nicht die Menge, sondern die Qualität des Lernens werden wir verbessern. Wichtig ist uns dabei, Leistung in den Vordergrund zu setzen und zu fördern.

Wir werden die dem Parlament vorliegende Reform des Sekundarunterrichts in die Praxis umsetzen.

Wir werden die Berufsausbildung weiter fördern. Wir wollen Brücken zwischen sogenannten intellektuellen und manuellen Berufen bauen.

Wir werden die Weiterbildung ausbauen. Luxemburg soll so zu einer Wissens- und Kompetenzgesellschaft werden.

Wir werden – nach Verabschiedung der aktuellen Reformen – keine weitere strukturelle Schulreform mittragen. Die Schulgemeinschaft braucht politische Stabilität und Ruhe.

Grund- und Sekundarschule müssen eine Schule aus einem Guss werden.

Wir werden für ein möglichst dem jeweiligen Schüler angepasstes Schulangebot sorgen. Deshalb werden wir die Lehrer-Schüler-Beziehung mittels einer individuellen Bezugsperson stärken.

Wir werden auf den Stärken der Schüler aufbauen. Die Orientierung der Schüler wird durch eine bessere Profilerstellung zielführender gestaltet.

Wir werden die „Maison de l'orientation“ gesetzlich festschreiben. Die schulische und berufliche Beratung von Jugendlichen und Erwachsenen wird verstärkt regionalisiert.

Wir werden Mädchen und Jungen weiter gezielt für geschlechteruntypische Berufe sensibilisieren.

Wir werden weiter hochwertige Spezialisierungen im Dialog von Fachwissen, fächerübergreifenden Lernkompetenzen und sozialer Kompetenz aufbauen.

Wir wollen eine breitere Wissenskultur, vor allem bei Kindern und Jugendlichen, fördern.“»

4. Permettons l'accès à un logement digne pour tous

L'Ordre accueille très favorablement le revirement des décideurs politiques en mettant **enfin l'accent sur l'offre**, qui est largement insuffisante dans le domaine du logement, étant la vraie cause du problème actuel de pénurie en ce domaine.

Cumulons toutes les initiatives en discussion, en passant par l'utilisation du logement existant non occupé et des terrains constructibles non bâtis, par une densification de qualité, et le cas échéant, par un élargissement des périmètres, par la mise en place d'un cadre pour de nouvelles formes de maître d'ouvrage, ...

Réponses des partis

► déi Lénk :

«Si nous signons le titre de ce chapitre sans hésitation, nous avons cependant des réserves concernant le contenu.

Nous n'avons nullement l'impression que les décideurs politiques mettent l'accent sur l'offre, bien au contraire. La politique gouvernementale consiste en une multiplication de primes en faveur de futurs propriétaires individuels. Les projets de l'ancien «Fonds du logement» et de la SNHBM ne représentent qu'une partie infime du logement et les programmes n'arrivent à suivre ni la demande actuelle ni l'évolution de la démographie. Les projets de réforme de ces deux sociétés risquent de les paralyser. Les chiffres concernant les logements à construire annoncés par le ministre du logement ne nous semblent pas réalistes mais volontaristes.

Les communes se sont – à de rares exceptions près – complètement déchargées du problème du logement abordable pour une large majorité. Nombreuses d'entre-elles se désintéressent aux projets de logements dits sociaux ne désirant pas recevoir une population en position sociale inférieure. Nous nous inscrivons en faux contre l'idée que le «logement social» ou le logement «à prix abordable» est un service pour les pauvres. La fourche entre les prix du logement (achat, construction nouvelle, loyers) et les revenus des ménages s'est élargie à tel point que même les ménages de salariés à revenu moyen se trouvent exclus de l'accession à la propriété.

Oui, il faut agir dans le sens de l'offre accrue. Nous savons et même les instances gouvernementales le savent que les prix du logement s'échappent bien plus à cause des prix du foncier que ceux de la construction. La racine du mal est donc connue. Mais les rapports de forces politiques actuels ne permettent pas encore de s'attaquer à la racine. Déi Lénk fait donc des propositions conséquentes au sujet de la crise du logement dans son programme électoral.

Nous joignons à la présente un extrait de notre programme électoral qui traite du logement.

5. Wohnen

In Luxemburg herrscht seit Jahren ein Notstand an bezahlbarem Wohnraum. Die Preise und Mieten für Wohnungen und Häuser sind explodiert, da der rasant steigenden Nachfrage nicht mit dem Neubau von Wohnungen entgegengewirkt wurde. Obwohl Premier Juncker die Wohnungspolitik regelmäßig zur Chefsache erklärt hat, ist es bei leeren Versprechen geblieben. Staat und Gemeinden schaffen bei weitem nicht genug Wohnraum, und die CSV- LSAP-DP-Regierungen sind nicht wirksam gegen die Spekulation vorgegangen. Resultat: Immer mehr Menschen können sich keine angemessene Wohnung mehr leisten und müssen wegen der zu hohen Mieten oder der Schuldenlast in Armut leben oder sich im Grenzgebiet niederlassen.

deï Lénk wollen:

1. Dass Mieter und Privatkäufer in Luxemburg nicht mehr als ein Drittel ihres Einkommens für die Miete oder die Rückzahlung eines Kredits aufwenden müssen. Dazu müssen jährlich wenigstens 6500 Wohnungen errichtet werden, vor allem durch massiven öffentlichen Wohnungsbau, finanziert durch einen Fonds der mit Miet- und Kaufeinkünften und durch die Erhöhung der Grundsteuer auf Zweitwohnungen und brachliegendem Bauland gespeist wird. Um diese ehrgeizige Baupolitik zu ermöglichen müssen Staat und Gemeinden endlich eine Bestandsaufnahme ihrer möglichen Bauflächen machen.

2. Schnellstens Obergrenzen für Mietpreise festlegen. Die aktuell im Mietgesetz gültige Regel, dass der jährliche Mietpreis 5% des Werts einer Immobilie nicht übersteigen darf, muss obligatorisch auf allen neuen Mietverträgen angewendet werden. Der Kaufwert der Immobilie zur Bestimmung der Miete soll in diesem Fall auch um die Höhe aller vom Staat beigetragenen

Prémies gekürzt werden. Um Verstößen gegen diese Regel vorzubeugen und für Transparenz zu sorgen, muss der Vermieter den Wert der Immobilie im

Mietvertrag angeben.

3. Den Gemeinden gesetzlich vorschreiben, dass mindestens 10% aller Wohnungen auf ihrem Gebiet soziale Mietwohnungen sein müssen, und dass alle Wohnungen – auch diese sogenannten Sozialwohnungen – von ordentlicher Qualität sein müssen. Der Verteilungsschlüssel der öffentlichen Gelder an die Gemeinden muss so geändert werden, dass er diejenigen Gemeinden bevorzugt die bezahlbaren Wohnraum schaffen, und diejenigen benachteiligt die es nicht genügend tun.

4. Spekulanten zur Kasse bitten mit einer neuen Steuer: für jedes Jahr in dem größeres Bauland nicht bebaut wird, und für Wohnungen die über längere Zeiträume leer stehen.

5. Ein umfassendes Programm zur Altbausanierung durchführen. Damit die Sanierungskosten nicht einkommensschwache Hausbesitzer und Mieter treffen, soll ein neuer öffentlicher Fonds es Privathaushalten ermöglichen, zu sozial gestaffelten Zinsen in Wärmedämmung zu investieren. Die Rückzahlung erfolgt mit dem eingesparten Geld. Durch eine Reform des Energiepasses sollen Mieter, je nach energetischer Einstufung des Mietobjekts, eine Minderung der Miete einklagen können.

6. Die kommunalen Mietkommissionen aufwerten, um die Rechte der Mieter zu stärken. Diese Kommissionen sollen als Kontrollorgan der Mietpreise fungieren und Vermieter bei Verstößen gegen das Mietgesetz zur Rechenschaft ziehen dürfen. Eine neu zu schaffende öffentliche Instanz soll die Aktivitäten der Mietkommissionen koordinieren.

7. Ein Gesetz ausarbeiten, welches das Zusammenleben in Wohngemeinschaften regelt. Immer mehr Menschen entscheiden sich aus freien Stücken oder sind aus finanziellen Gründen gezwungen, Wohnraum mit anderen zu teilen. Die Politik hat diese gesellschaftliche Realität bisher verkannt und ihr keinen gesetzlichen Rahmen gegeben.

8. Beim Wohnungsbau unbedingt auf Zugänglichkeit achten. Auch um schwerbehinderten Bürgern/innen ihr Recht auf freie Wahl ihres Lebensorts und ihrer Lebensart zu garantieren, müssen landesweit Strukturen wie „Betreutes Wohnen“ geschaffen werden.

9. Wohnraum und Wohnmöglichkeiten schaffen für Schüler/innen und Jugendliche in der Ausbildung bei Konflikten im Elternhaus, und ebenso für Frauen mit oder ohne Kinder bei Trennungssituationen.»

► ADR :

«L'ADR s'est exprimé clairement pour une augmentation de l'offre. Là encore, il partage les idées de l'OAI. L'ADR est toutefois contre la taxation de logements non occupés et défend le droit d'un propriétaire de disposer librement de ses biens.»

► DP :

«Pour le DP l'envolée des prix sur le marché immobilier doit être brisée en empruntant de nouvelles voies au niveau de l'offre. Il faut donc mobiliser les terrains constructibles, les appartements inoccupés et créer des logements sociaux et abordables surtout pour les personnes à salaire bas et moyen. Les moyens permettant de contraindre les propriétaires à construire sur leurs terrains dans un certain laps de temps seront exploités à cette fin. Les termes du « pacte logement » seront revus et des engagements contraignants seront décidés avec les communes.

Les terrains à bâtir en possession des promoteurs publics devront être viabilisés sans tarder (friches, terrains vagues entre les constructions, ...). Leur développement pourrait entre autres se faire par le biais de partenariats public-privé. Les jeunes familles à bas revenus devront davantage pouvoir bénéficier des systèmes des baux emphytéotiques, de la location-vente ainsi que de logements à coût modéré et sociaux.»

► déi gréng :

«déi gréng consacrent une large part de leur programme (chapitre III 16.)aux mesures permettant l'accès à un logement abordable et vert pour tous. Un grand nombre de propositions se retrouvent dans les différents chapitres ; il serait trop long de les citer toutes. En voici un aperçu :

- lancer des programmes en faveur de l'assainissement énergétique des bâtiments existants, pour une production décentralisée des énergies renouvelables, ...
- ancrer le droit à un logement digne dans la constitution ...

- démarrer un débat au sujet de nouvelles formes d'habitat ...
- développer le droit de préemption de l'Etat, des communes et des maîtres d'ouvrage publics sur les terrains à potentiel de développement situés en-dehors du périmètre
- moderniser la législation sur les logements locatifs pour favoriser les mesures d'assainissement énergétique de ces derniers et pour empêcher une montée des loyers au détriment des ménages défavorisés financièrement
- aider les communes à proposer des logements locatifs abordables et sociaux ...
- aider les ménages défavorisés à se sortir du piège énergétique (Energiefalle) ...
- introduire le droit à un logement économe en énergie tout comme il y a déjà aujourd'hui des standards sanitaires en matière de construction ...»

► **LSAP :**

«Le LSAP partage entièrement le constat de l'OAI que la politique du logement doit enfin se concentrer sur l'élargissement de l'offre, tant pour l'accès à la propriété que pour le locatif : mise en vigueur rapide du plan sectoriel « logement » et viabilisation rapide des terrains constructibles y définis, promotion de la construction de logements tant par les promoteurs publics que par les promoteurs privés, taxation des immeubles non occupés et des terrains constructibles non bâtis, etc.»

► **CSV :**

«Une des préoccupations majeures du CSV a été et reste la possibilité pour tout un chacun de disposer d'un logement à un prix abordable. Ces dernières années, le marché de l'immobilier a été marqué par un enchérissement de la surface habitable. A notre initiative, plusieurs mesures ont été prises afin de contrecarrer cette tendance, car le logement est un facteur essentiel de l'intégration sociale. Toutes ces mesures étaient et sont destinées à promouvoir la construction d'un nouvel habitat abordable.

Nous entendons continuer à investir dans le domaine du logement et à stimuler la création de logements comme en témoigne le programme électoral 2013 :

„Wohnen ist mehr als ein Grundbedürfnis, es ist ein Menschenrecht. Im Sinne der sozialen Kohäsion wird die CSV den sozialen Mietwohnungsbau verstärkt entwickeln und dabei die Gemeinden einbinden. Wir werden durch gezielte Wohnbauförderung dafür sorgen, dass sich vor allem junge Familien der Traum der eigenen vier Wände erfüllen können. Luxemburg soll weiterhin über eine hohe Quote an Wohnungseigentümern verfügen. Denn diese ist der Garant für die soziale Kohäsion und bietet den besten Schutz vor Altersarmut. Unsere Politik wird sich nach den Belangen einer nachhaltigen Landes- und Siedlungsentwicklung richten. Weitere Leitideen sind die Bauökologie, die nachhaltige Energieversorgung sowie der sparsame Verbrauch aller anderen Ressourcen. Insbesondere Grund und Boden.

Wir werden uns auch in Zukunft für eine massive Aufstockung des Wohnraumes einsetzen. Der soziale Mietwohnungsbau wird stärker entwickelt. Mit dem Ziel die Gesellschaft weiter zu stabilisieren und so der sozialen Ungleichheit entgegen zu wirken. Private Investitionen zur Aufstockung des Mietwohnungsparks und zur Sanierung, insbesondere der energetischen, des Mietwohnungsbestandes werden gefördert. Nicht zuletzt durch steuerpolitische Maßnahmen.

Wir werden verstärkt in das Angebot von Wohnungen investieren. Die sektoriellen Pläne werden schnellstmöglich in die Prozedur gehen. Der Wohnbauplan mit seinen „projets d'envergure“ sieht die Schaffung von rund 17.000 Wohnungen auf über 500 Hektar vor.

Durch die im neuen Wohngesetzentwurf vorgesehene „gestion locative sociale“ werden wir den Gemeinden bei Eigeninitiativen zur Mobilisierung von ungenutztem Wohnraum finanziell unter die Arme greifen.

Wir werden die Gemeinden bei der Taxierung von leerstehenden Wohnungen und ungenutztem Bauland unterstützen. Generell werden Gemeinden ermutigt, aktiver auf dem Wohnungsmarkt zu werden. Insbesondere jungen Familien werden bezahlbare Mietwohnungen mit Vorkaufsrecht zur Verfügung gestellt.

Wir werden zusammen mit dem Syvicol ein Quotenverfahren für soziale Mietwohnungen entwickeln. Neue Strukturen wie Wohnbaugenossenschaften werden entwickelt und staatlich gefördert. Denn sie haben sich im Ausland bewährt. Wir werden ferner im Hinblick auf den Bau geförderter Wohnungen – wie im eingebrachten Gesetzentwurf vorgesehen – privaten Bauträgern die gleiche Unterstützung gewähren wie den öffentlich-rechtlichen Bauträgern.

Wir werden eine nationale Siedlungs-Entwicklungsgesellschaft schaffen. Diese wird die nachhaltige siedlungs- und wohnungspolitische Handlungsfähigkeit der kommunalen und nationalen Entscheidungsträger gestalten.“»

Remarques générales des partis

Voici des remarques générales adressées par certains partis dans leur courrier d'accompagnement.

► déi Lénk :

«Nous sommes heureux de pouvoir réagir au texte de position de l'ordre des architectes qui nous paraît aussi professionnel que pertinent et porteur d'avenir et qui se détache favorablement du discours corporatiste. déi Lénk ne sont pas une formation populiste. Nous ne donnons donc pas raison à tout le monde, nous n'applaudissons pas à toute humeur et à leur contraire. Nous allons répondre librement en soutenant les propositions qui nous paraissent judicieuses, en formulant nos réserves dans les domaines dans lesquels vous ne nous avez pas entièrement convaincus et en nous permettant de faire des remarques propres qui nous distinguent d'autres courants. Nous ne prétendons ni à la vérité pure ni à une prise de position exhaustive.»

► Piratepartei :

«Les propositions (*Ndlr : de l'OAI*) trouvent notre support comme on peut le lire dans notre programme électoral. En absence de questions concrètes nous pouvons seulement exprimer notre support à vos propositions. Si vous voulez je pourrais maintenant copier-coller les points respectifs du programme électoral mais cela serait un sans plus.

Si vous voulez on pourrait encore répondre ponctuellement à des questions spécifiques, mais l'élaboration d'un document de même envergure que le vôtre n'est pas possible avec les ressources qu'on a à disposition pour le moment.»

► Déi Gréng :

«déi gréng sont convaincus de l'absolue nécessité de promouvoir un mode de vie et un modèle économique qui privilégient la durabilité, la qualité, le développement local et régional, le respect de l'homme et de l'environnement, aujourd'hui et pour les générations futures. L'architecture, l'ingénierie, l'urbanisme et l'aménagement du territoire déterminent et façonnent de manière déterminante nos modes et notre qualité de vie. déi gréng reconnaissent le rôle éminemment important des membres de l'OAI en tant qu'experts et consultants au service des maîtres d'ouvrage privés et publics. Leur savoir-faire dans le respect de leur code de déontologie permet la mise en oeuvre, dans les meilleures conditions, de solutions constructives réfléchies et adaptées aux ressources disponibles et aux besoins des commanditaires.

Dans ce sens nous rejoignons les préoccupations des membres de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils sur de nombreux points.

Enfin, pour le détail de toutes nos propositions nous vous renvoyons notamment, mais pas seulement aux chapitres II et III de notre programme.»

Annexe OAI ad point 2. Contributions de l'OAI en matière de simplification administrative

1. Les concepteurs membres OAI, étant impliqués dès le début dans chaque projet, sont bien positionnés pour déceler d'éventuels problèmes procéduraux.

Constat : Les projets de lois ne sont pas soumis à des tests pratiques préalables. Après publication, une documentation quant à leur application concrète fait souvent défaut. Les fiches d'impact actuelles sur les procédures ne sont pas efficaces.

En outre, les bonnes intentions à la base des textes ne portent souvent pas leurs fruits, car leur mise en œuvre pratique n'est pas assez considérée lors de la conception des lois et règlements.

Les administrations étant souvent trop focalisées sur leur seul maillon de la chaîne, risquent d'oublier leur responsabilité sociétale de faire avancer les projets.

Dans ce contexte difficile, les concepteurs selon leur déontologie sont tenus d'intégrer et d'équilibrer les intérêts du maître d'ouvrage, l'intérêt général et celui des utilisateurs.

Avec ses seuls moyens, l'Ordre a essayé depuis sa constitution en 1990 de contribuer de manière proactive et constructive à l'application des textes légaux. Cf. exemples sous ⁽¹⁾.

2. Propositions de solutions

L'OAI essaye d'assurer le rôle **d'intermédiaire, de catalyseur et de préparateur de terrain entre les différents acteurs (administrations publiques, maîtres d'ouvrage,...)** pour trouver des solutions rapides et efficaces au niveau des procédures sur base des retours d'expérience de ses membres.

- a) Intervention de l'OAI et de ses membres avant la publication de la loi : élaboration des textes et **phases de test sur des projets réels** après la publication de la loi : contribution à éditer de manière rapide des **fiches d'application**.
- b) **Transparence et accessibilité des outils de travail** : tous les textes de base (PAG, règlements sur les bâtisses,...) sont actuellement gérés en interne par le Ministère de l'Intérieur. Des versions coordonnées, à jour et validées de ces textes devront être mises en ligne sur une plateforme ouverte. Le cas échéant, il faudra donner des moyens aux communes pour assurer un tel service.
- c) Développement de l'application du **géoportail** pour montrer de manière intégrée, pour chaque parcelle renseignée par le demandeur, les textes qui sont applicables.
- d) Renforcement de la sécurité juridique des textes de loi. Il faut définir des **phases de transition** pour les lois qui sont adaptées à leur impact, et qui séparent clairement leur champ d'application par rapport aux dossiers en cours et aux nouveaux dossiers. En outre, les textes officiels ne doivent pas devenir prépondérants.
- e) **Textes européens** : lors de la participation de l'OAI au travail législatif européen, par le biais des représentations des professionnels à Bruxelles (CAE, EFCA), il importe de mieux impliquer de telles expériences au niveau national. Exemple actuel : les travaux de l'EFCA en matière de révision de la directive européenne sur les marchés publics ont pu être transmis très tôt aux instances compétentes. Pour tous les secteurs, il importe de transposer de manière intelligente - et de ne pas seulement transcrire - les directives européennes en droit luxembourgeois en y intégrant le savoir pratique des personnes sur le terrain. Il faut se donner des moyens similaires à ceux du secteur financier pour suivre et transposer les directives européennes en matière de construction.
- f) **Accentuation des travaux** du Département de la Simplification administrative et notamment ceux de la **Cellule de facilitation**.

Dans le cadre du mémorandum adressé par l'OAI aux partis politiques avant les élections législatives de 2009, la simplification administrative a été traitée, et notamment les propositions suivantes, **pour lesquelles nous indiquons en italique les suites données à ce jour** :

- ▶ Reconsidérer les conséquences du silence de l'Administration.
Pour certaines matières, inverser le principe actuel en ce sens qu'après 3 mois une demande sans réponse vaut acceptation.
La loi du 24 mai 2011 relative aux services dans le marché intérieur a partiellement pris en compte cette demande.
- ▶ Généraliser l'obligation pour l'Administration d'adresser des accusés de réception aux demandeurs indiquant un numéro de dossier et la personne traitant le dossier.
- ▶ Assurer par tous les moyens un traitement impartial et équitable des dossiers par l'élimination du trafic d'influence.
- ▶ Appliquer/répercuter les jurisprudences notamment administratives par le gouvernement/législateur.
- ▶ Améliorer la compétitivité de notre économie par la codification des textes législatifs et réglementaires et la réduction des délais de procédure (**code de la construction**).
- ▶ Assurer la cohérence des textes avec le concours des professions libérales.
- ▶ Instaurer l'obligation de publier des versions coordonnées des textes.
- ▶ Voter le projet de loi n°5704 sur les régimes de responsabilité en matière de construction.
- ▶ **A l'instar de l'obligation pour les membres OAI, instaurer l'assurance RCP obligatoire pour les autres acteurs d'un projet de construction, englobant la postériorité.**
- ▶ Améliorer la morale de paiement.
Il faudra suivre l'application de la loi du 29 mars 2013 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales pour les secteurs privé et public

Conclusion

L'Ordre accueille très favorablement la priorité donnée par le Gouvernement à la Simplification Administrative, mais il serait préférable de ne plus devoir s'appliquer à un tel exercice a posteriori.

Une des solutions consiste à établir de manière coordonnée des textes en intégrant assez tôt la pratique des femmes et des hommes de terrain et à introduire des phases de test sur des projets réels avant le vote des lois et règlements ayant une répercussion forte sur notre économie, tout en respectant les principes qui rendent notre cadre de vie durable.

⁽⁴⁾ Voici quelques exemples concrets de l'apport OAI :

- a) Ministère du Développement durable et des Infrastructures (MDDI) : fiche de travail OAI « Législation sur les marchés publics »
- b) Ministère de l'Intérieur : Fiche de travail PAG / PAP ; Règlement général sur les bâtisses,...
- c) Ministère de l'Intérieur / Ministère des Classes moyennes / Université du Luxembourg en juillet 2011 : application des lois ACDU et droit d'établissement. L'OAI avait demandé de tester l'application des règlements grand-ducaux sur des exemples réels, ce qui aurait démontré l'importance d'une telle phase de test. Pour éviter les problèmes rencontrés lors de l'application de la loi ACDU en 2004, l'OAI a insisté avec succès sur l'importance d'élaborer un paquet complet (loi et règlements grand-ducaux d'exécution).
- d) Administration du Cadastre et de la Topographie : lignes directrices pour l'établissement du cadastre vertical, définition homogène des surfaces utiles en cours.
- e) Département de la Simplification administrative : Expertise et assistance technique dans le cadre de la mise en place de la **Cellule de facilitation relative aux autorisations dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement**; application web « guide des procédures en matière d'urbanisme et d'environnement » ; participation au projet de modélisations des procédures version 2007 et 2010.
- f) Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, Direction Générale de l'Energie, Ministère du Logement, MDDI : CPE, LUNAZ,..
- g) ITM, Administration de l'Environnement, Sécurité dans la fonction publique, bureaux de contrôle et les organismes de contrôle agréés : commodo-incommodo,...
- h) Administration de la Gestion de l'Eau : lignes directrices pour la gestion des eaux pluviales
- i) ...